



CONTRIBUTION A
L'HISTOIRE DU
CHATEAU D'AUVERNIER

Christiane Grosjean née Montmollin
Carlos Grosjean

Deuxième édition

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DU CHATEAU D'AUVERNIER

I. Introduction

En ces Ides de juillet 1991, nous commençons ce travail avec modestie. D'autres que nous ont écrit ce qu'ils savaient sur le Château d'Auvernier, parfois avec science et esprit. Pour notre part, nous ne cherchons qu'à faire une synthèse, une compilation, tout en soulignant d'ores et déjà les lacunes qui sont les nôtres. Cependant, le hasard et une certaine opiniâtreté ont aidé les auteurs de cet ouvrage. Ici et là, ils peuvent faire état de découvertes, à tout le moins de faits restés jusqu'à ce jour dans une intimité regrettable.

Un historien n'a jamais achevé son oeuvre tant il est vrai qu'il espère découvrir de nouvelles sources ou démêler des ambiguïtés. A nos descendants, aux historiens professionnels ou en herbe de poursuivre nos efforts: qu'ils n'hésitent pas à redresser nos erreurs dont nous sommes si conscients.

La présente monographie a pour but de faire le point de nos connaissances concernant:

- Le Château d'Auvernier, ses annexes et son domaine;
- Ses différents propriétaires;
- Enfin, tout ce qui peut intéresser son histoire et l'esprit des lieux

A vous, enfants et petits enfants, nous dédions cet opuscule en proposant de faire vôtre cette devise si sage de la famille Stockalper de Brigue:

"Nihil solidum, nisi solum"

Christiane Grosjean née Montmollin (1930 -
Carlos Grosjean (1929 -

II. Le site et les bâtiments

Averniacum apparaît pour la première fois dans un écrit en 1011, en même temps que Neuchâtel. C'est la donation du roi de Bourgogne Rodolphe III à sa femme Irmengarde qui fait mention du village. Entre 1039 et 1088, l'évêque de Lausanne parle de "Terram de Avernie". Vers 1280, les chanoines de Lausanne possèdent des cens (redevances au seigneur), des droits et des vignes dans ce lieu. En 1309, le chapitre de Neuchâtel se fait confirmer la propriété de vignes, d'une terre et d'une dîme (droit de percevoir un impôt). A la suite d'un litige survenu entre le comte Louis de Neuchâtel et Henri de Colombier, il faut établir les limites des territoires d'Auvernier et des villages voisins. Nous sommes en 1346. (MAH)

Le XIXème siècle a permis des découvertes au-delà de l'écriture. En préhistoire, Auvernier se distingue par des stations lacustres qui vont de l'époque néolithique à l'âge du bronze. De la "Pax romana", restent deux statuettes, Jupiter et Hercule, ainsi que des monnaies. Enfin, des tombes burgondes font le lien avec le haut Moyen-Age. C'est dire que la région est habitée depuis des millénaires. C'est souligner également le privilège d'y vivre. Bon nombre de maisons bâties souvent pour des magistrats propriétaires de vignobles, (Chambrier, Merveilleux, Diesbach, Bonstetten, Vallier) témoignent de l'attachement à ces terres.

Avec les villages de Peseux, Corcelles et Cormondrèche, Auvernier forme jusqu'en 1848 la mairie de la Côte compétente en matière civile. Les causes criminelles sont jugées à Colombier. (DHBS)

Rattachée à la paroisse de Colombier, Auvernier ne possède pas de lieu de culte à l'origine. Ce n'est que le 6 février 1478 que l'évêque de Lausanne autorise l'érection d'une chapelle aux frais des habitants. Le toit n'est posé qu'en 1599 et il faut attendre le XVIème siècle pour bâtir la tour. En 1709, le temple est agrandi.

Il est piquant de relever que les pierres d'un pilier et des fenêtres ont été prélevées dans les ruines du prieuré de Bevaix avec l'autorisation de la seigneurie. (MAH)

a) Le Château

En 1557, il n'existe qu'un pré à l'emplacement du futur Château. Les reconnaissances de biens de 1570 (actes notariés établissant l'acquis) confirment que le dénommé Blaise Junod a édifié sa maison sur un pré acheté à Henry Bussereux. (AChA et MAH) Qui est Blaise Junod? Notaire en 1530, lieutenant et gouverneur de la seigneurie de Valangin, il siège aux Audiences générales dans les rangs de la noblesse. Cela signifie qu'il appartient à la plus haute juridiction du Pays qui va prendre nom, après 1618, de Tribunal des Trois-Etats. Les Audiences forment une Cour d'Appel. Celles de Neuchâtel, puis de Valangin ont en outre la compétence de décréter les lois qui sont ensuite soumises à la ratification du prince. (DHBS)

Blaise Junod possède aussi, en 1570, avec son fils Antoine le terrain sur lequel, plus tard, va se construire la maison Châtenay. (MAH) Il meurt en 1575.

Le Château, dans sa forme primitive, avec la date au-dessus de la porte d'entrée de 1559 est un édifice flanqué de deux tourelles avec environ 16m de façade Sud et 18,75m de profondeur. La première tourelle en Est forme un pentagone irrégulier, alors que celle en Ouest est rectangulaire. La hauteur, non compris le poinçon, est de 22m. La tourelle en Ouest plus large à la base qu'au sommet est ornée de consoles en denticules. Elle a la particularité d'être bâtie à cheval sur le ruisseau appelé Ruz Châtru. (MAH) La tourelle en Est, un peu plus haute, est embellie à la base de la toiture de trois mascarons et d'une tête de loup(?) de style roman qui pourraient bien être des remplois. L'actuelle charpente de cette tourelle Est, peut-être d'époque, s'est vissée en suivant la course du soleil. La charpente de la tourelle Ouest a dû être remplacée par l'entreprise Tschäppät le 2 novembre 1987.

Le volume de 1559 comprend en l'état actuel le grand corridor flanqué des deux tours, les pièces en Sud mais avec des façades différentes. Les fenêtres dans le même alignement qu'aujourd'hui étaient à meneaux. Au Nord, nous y trouvons les actuels volumes des salles à manger et de la grande cuisine du premier étage.

Le rez-de-chaussée et le sous-sol sont occupés par de grandes caves voutées en berceau.

On ne sait rien de plus de la construction de 1559.

En 1563, un arrangement intervient entre le nouveau propriétaire et ses voisins, notamment avec Jean Junod, son cousin. Le premier obtient un droit de passage pour

chars et chevaux devant le Château, mais sans pouvoir déboucher à sa guise sur la place des Epancheurs. En 1573, nouvelle convention. Le mur de clôture, au midi, prévoit une porte pour le commissaire et un droit d'appui pour la commune. (MAH)

Un agrandissement important a lieu au XVIIIème siècle, mais il est difficile de le dater avec exactitude. Selon un plan levé et annoté par Maurice Chambrier, on constate que le Château est resté dans son volume primitif. Or, ce document a été établi à coup sûr après 1709 et avant la mort de son auteur survenue en 1721. (AChA) Le gendre de celui-ci, François Chambrier (1663-1730) a laissé un almanach de 1713 (AChA) qui relève des travaux accomplis par le charpentier Samuel Verron et le maçon David Grezet à Auvernier. Sont-ce les travaux de cet agrandissement? Peut-être. Quoi qu'il en soit, la maison est agrandie au Nord de 7,35m.

Enfin, second agrandissement, la galerie. Elle porte la date de 1745. La question est plus simple à résoudre.

Revenons aux travaux du XVIIIème siècle. Jean Courvoisier (MAH, vol. II, pages 271 et 275) avance que le nouveau volume remonte à la fin du XVIème siècle. On peut en douter pour les raisons suivantes:

1. Comme dit ci-dessus, le plan de Maurice Chambrier est fait à l'échelle et il est postérieur à 1709. Il n'y a pas trace d'un allongement de l'édifice.
2. Nous reviendrons en détail sur les propriétaires successifs de la maison. Cependant, force est d'aborder un instant ce sujet. Les fils de Benoît Chambrier, Jacob (1609-1691) et Frederich (1612-1656) en ont hérité, mais ne paraissent guère argentés. Maurice (1641-1721), fils de Jacob, non plus.

En revanche, la fille de Maurice, Salomé (1665-1738) épouse en 1684 François Chambrier (1663-1730). Ce dernier est conseiller d'Etat et maire de Neuchâtel. Des livres de comptes se trouvant au Château d'Auvernier et qui portent sur une période allant de 1707 à 1715 démontrent qu'il a une activité bancaire en Suisse et en France. Il possède une maison à Paris. Il est intéressé à la Compagnie des Indes (Mississippi). Associé à Jean-Henri de Pierre, il possède une industrie "de tirerie de fer" à Serrières. (LRCF/M, page 26) Toujours selon la même source, c'est François qui va réunir le bien d'Auvernier en un seul mas car il a la volonté de constituer un ensemble digne de ce nom. (voir aussi MAH)

On peut se demander si le plan de propriété établi par Maurice dont il est fait mention ci-dessus n'a pas pour but de permettre à son gendre François d'entreprendre des négociations avec les hoirs de Jacob pour tout racheter. Lorsque Maurice se livre à ce travail si important pour l'histoire du Château d'Auvernier au début du XVIIIème siècle, il a environ 70 ans. On peut avancer l'hypothèse suivante: Salomé apporte le Château à son mari François. Celui-ci est riche. Il va racheter les diverses parcelles, puis il agrandit le Château au Nord et transforme la façade Sud pour que le soleil entre plus aisément dans la demeure austère.

b) Les communs

La première fois qu'on parle des communs, c'est dans l'acte d'échange avec soulte passé en 1603 entre Jean-Jacques de Tribolet et Pierre Chambrier. Il est fait mention de la maison avec la grange et toutes les dépendances. (AChA et les "Châteaux Neuchâtelois" de Diacon, 1894)

Le plan de Maurice Chambrier en apprend beaucoup plus. Du Nord au Sud, on y trouve:

- Dans l'actuel volume réservé au commerce et à un dépôt de matériel: le "magazin" (sic), poulailler, étable à cochons, ancien dépôt de sel.

A noter que le dessin reproduit fidèlement l'architecture en claire-voie.

- En Ouest du ruisseau, dans la grange actuelle: l'écurie aux chevaux, l'étable à vaches, la grange.

- Les garages d'aujourd'hui sont des poulaillers.

- Le garage des soussignés qui donne sur la place des Epancheurs est appelé la "grangette".

- Les dépôts de la Commune existent déjà avec leur façade de planches.

c) Vergers et vignes

Il est curieux de constater qu'à part une rectification du mur en Uberre, les limites de propriété ont peu changé si on se réfère au relevé de Maurice. En Est, il y a le closel ou verger; en Ouest, c'est la vigne qui borde le ruisseau.

Les enfants de François modifient le mur de clôture qui donne sur la place des Epancheurs en 1740 et rendent le tracé plus rectiligne. (MAH)

Arrivons-en aux vignes. C'est à partir de 1580 que Pierre II Chambrier (1542?-1609) accroît systématiquement ses propriétés. Il poursuit ainsi l'oeuvre de ses père et grand-père. La coïncidence avec l'entrée en charge de receveur des impôts pour les quatre-mairies - Neuchâtel, La Côte, Rochefort et Boudevilliers - n'est pas forcément fortuite. En 1603, il acquiert le Château d'Auvernier. A sa mort, les héritiers commencent par rester en indivision et le partage a lieu en 1614. Rémy Scheurer estime les actifs à 500'000 livres. Ce chiffre ne dit rien en soi. En revanche, il correspond au quadruple de la recette brute annuelle du comté de Neuchâtel et de la seigneurie de Valangin en 1600 pour les Orléans-Longueville. (RS)

Au moment de sa mort, Pierre possède un domaine viticole étendu sur trois régions: La Côte avec Auvernier, Neuchâtel et La Neuveville avec Cressier. Dans la mairie de La Côte, Scheurer a recensé 270 ouvriers de vigne, soit 95'000 m² environ. L'encavage du Château joue un rôle essentiel. (RS)

Précisons les surfaces des vignes qui s'étalent dans les trois régions précitées dont le total fait un peu moins de 21 ha:

- 95'000 m² à La Côte (270 ouvriers)
- 81'600 m² à Neuchâtel (232 ouvriers)
- 31'500 m² à La Neuveville (70 ouvriers)

208'100 m² au total

Il fait travailler ses vignes par des tâcherons ou à "moiteresse" (la moitié des fruits pour le fermier et l'autre moitié pour le propriétaire de la terre). Dix-huits "vignolants" sont à son service répartis comme suit:

10 à Auvernier
 2 à Cormondrèche et Peseux
 4 à Neuchâtel et Serrières
 1 à La Neuveville
 1 à Hauterive = **18 au total**

Vers la fin du XVIIIème siècle, on admet qu'un ménage de trois personnes entretient 60 ouvriers de vignes. (RS)

Scheurer s'est livré à un calcul intéressant. Grâce au mouvement des entrées et sorties d'argent, il conclut qu'il reste un bénéfice pour les vignes de l'ordre de 12'000 livres en 1609, de 5'000 livres en 1610 et de 9'000 livres en 1611. Comme le capital représenté par les vignes est de 125'000 livres, la valeur de rendement varie entre 4 et 10 %. (RS)

d) Portails Sud et Nord

Au midi, le portail a été élevé vers 1740 selon Jean Courvoisier. A cette époque, le mur d'enceinte a été refait. Les deux piliers sont en pierre jaune, surmontés d'entablements et d'urnes, le tout flanqué d'ailerons. La grille porte au sommet un monogramme surmonté d'une couronne de marquis. Ce dernier élément pique la curiosité. Jean de Chambrier (1686-1751), fils de François (1663-1730) a été créé baron en 1737 par Frédéric-Guillaume I, roi de Prusse, avec faculté de transmettre cette dignité, avant sa mort, à un couple de ses parents, à choix et à titre héréditaire, sans autre formalité que d'en aviser le Conseil d'Etat.

Consulté, le Dr Olivier Clottu, médecin et héraldiste à St. Blaise nous a déclaré en 1991 qu'il était fréquent dans nos régions de confondre les couronnes de marquis et de baron. Dès lors, il est évident qu'après 1737, Jean est heureux d'apporter au Château d'Auvernier la marque d'honneur dont il est l'objet. En examinant le monogramme, on distingue sans peine les 2 C de Chambrier entrelacés. On peut y lire également - mais c'est plus discutable - 2 I ou J majuscules de Jean.

Le portail Nord est constitué de deux piliers en pierre jaune surmontés d'entablements portant des pignes.

Le 16 avril 1986, à 11 h 30, une pelle rétro montée sur remorque appartenant à l'entreprise Pierre Duckert SA à Areuse, arrache la couronne qui entraîne la chute quasi complète du

portail Sud. Cette catastrophe a causé des dégâts considérables. L'assurance RC Alstadt de l'entrepreneur a payé la somme de Fr. 93'470.--. Nous avons profité d'élargir de 50 cm le passage pour les camions d'aujourd'hui. A des fins d'esthétique et pour sauvegarder les proportions, le portail a été réhaussé de 56 cm. Cette prise en charge, à nos frais, a été déterminée à dire d'expert à Fr. 18'190.--. Le total de l'opération a coûté selon la récapitulation définitive du 15 juin 1987 pour des travaux qui ont duré d'avril à septembre 1986 la somme de Fr. 111'760.--.

III. Les propriétaires successifs

Ce n'est pas sans appréhension que nous abordons ce chapitre, trop conscients de nos lacunes. Il nous appartient cependant de résumer les faits connus à ce jour. D'autre part, nos investigations et réflexions ont permis un certain nombre de découvertes, de déductions. Autant soumettre aux descendants la somme de notre savoir; à eux de compléter, de corriger.

Par systématique, nous numérotons les différents propriétaires. Lorsque le prénom se répète - et c'est fréquent - nous donnons, comme pour les rois, des numéros d'ordre.

Pour la famille Chambrier, la particule sera mentionnée dès Jean de Chambrier qui recevra ses lettres de noblesse en 1737.

1. Blaise Junod

Ainsi qu'il a été relaté plus haut, c'est Blaise Junod qui va construire le Château en 1559. L'on ignore le nom de l'architecte - s'il a existé - la durée et le coût des travaux. Le propriétaire est notaire en 1530, lieutenant et gouverneur de la seigneurie de Valangin. Avec deux autres personnes, il prend en amodiation en 1546 cette seigneurie. L'amodiation est une concession assez semblable au bail à ferme. Tous trois en doivent le loyer à René de Challant, leur seigneur qui meurt en 1565. Comment ce dernier en est arrivé à cette extrémité? Il voit les cantons suisses occuper le Pays de Neuchâtel et ses sujets passer à la foi réformée. La sentence de la Diète de 1520 l'oblige à prêter hommage pour son fief à l'évêque de Bâle et aux cantons en 1523. Grand personnage à la cour de Savoie, chargé de missions pour l'empereur, René de Challant prend part à plusieurs guerres et met ses finances en mauvais état. En 1539, il hypothèque sa seigneurie de

Valangin à Berne pour 30'000 écus d'or. De plus, il autorise les amodiateurs à pourvoir à tous les offices de judicature. Cette situation a subsisté jusqu'à la mort du comte de Challant en 1565. Ses deux filles, Philiberte et Isabelle seront longtemps en procès pour la succession de Valangin. Ni l'une ni l'autre n'entreront en possession de ce fief qui sera repris par Marie de Bourbon, comtesse de Neuchâtel.

Blaise Junod était encore amodiateur en 1575, date de sa mort.

Dans son ouvrage "Histoire de la Seigneurie de Valangin", 1852, page 270, Georges-Auguste Matile nous apprend les raisons et les détails de l'opération résumée ci-dessus. La perception des revenus de la terre se faisant d'une manière lente et irrégulière, René de Challant a l'idée de les affermer à "noble Jean Robin d'Yverdon, Blaise Junod et Jean Clerc dit Vulpe (vulpis: renard) de Fenin". La somme due est de 2'000 écus d'or par an sur laquelle ils doivent payer 1'600 écus pour les intérêts annuels des dettes du comte en Suisse. L'acte est passé le 29 octobre 1546.

Si nous insistons sur cette affaire, c'est parce qu'elle révèle un détail intéressant. Blaise Junod et Jean Clerc dit Vulpe de Fenin sont donc en relations étroites dans le Val-de-Ruz. Or, le Château de Fenin est bâti en 1561 et son propriétaire n'est autre que Jean Clerc dit Vulpe, maire de Valangin. (MAH, tome III, page 201) Sur la porte en anse de panier de la tourelle datée de 1561 du dit édifice, se trouve une bête frisée dont l'avant-train seul est visible. On a parlé de mouton ou de lion. Quoi qu'il en soit, l'animal de pierre est d'une facture très analogue à celle du fauve sculpté sur le pied gauche de la cheminée située en Sud de la cuisine du Château d'Auvernier. Le parallèle n'a pas échappé à Courvoisier. Mais nous y apportons une nouvelle relation. C'est le lien d'affaires entre Junod et Vulpe. Les deux sculptures devaient former un ensemble. Les compères se sont vraisemblablement partagés ces emplois. Y a-t-il un rapprochement à faire avec les masques et la tête de loup de la tourelle Est du Château d'Auvernier? A remarquer aussi les silhouettes, les toits et leurs pentes des deux Châteaux. N'y a-t-il pas là une certaine similitude?

2. Les fils de Blaise Junod

On connaît deux fils de Blaise, Abraham, mort vers 1578 et Antoine. Ils sont tous deux châtelains de Boudry et receveurs d'impôts. Antoine vit encore en 1586 selon un état des vignes établi pour l'impôt appelé la dîme. (ACA, EE, dossier 5, litt. A) A ce jour, nous ne savons rien de plus.

3. Les petits-fils

Selon Quartier-la-Tente, les enfants d'Antoine Junod deviennent seuls propriétaires du Château d'Auvernier. (QLT. 1) Cette version est partiellement controversée dans l'ouvrage "Châteaux Neuchâtelois" de 1894. Diacon, renseigné par Jean de Montmollin, précise que les hoirs d'Antoine sont propriétaires pour 2/3 et ceux d'Abraham pour 1/3. Cette dernière thèse se révèle exacte. Dans l'acte d'achat entre Pierre Chambrier et Tribolet de 1603, la copropriété est établie à raison de 2/3 et 1/3. (AChA)

4. Jean-Jacques de Tribolet

En 1595, les petits enfants de Blaise Junod vendent la propriété à Jean-Jacques de Tribolet pour éteindre les dettes paternelles. (MAH)

Tribolet est un personnage haut en couleurs. Il est lieutenant et receveur de la seigneurie de Valangin en 1597. Capitaine au régiment des gardes suisses, il sert avec distinction dans l'armée de Henri de Navarre, le futur Henri IV, roi de France, de la main duquel il est fait chevalier à la bataille d'Ivry, le 14 mars 1590. Le duc de Mayenne, Charles de Lorraine, est défait par Henri qui entraîne sa cavalerie dans la charge décisive en s'écriant: "Ralliez-vous à mon panache blanc". Le mot n'est pas apocryphe.

Une tradition orale veut que la grande épée de combat à pommeau doré située actuellement au deuxième étage du Château, contre le manteau de cheminée, soit la récompense immédiate donnée sur le champ de bataille pour l'engagement courageux de Tribolet.

Le 1er décembre 1987, Otto Markès expert en armes à Bâle s'est prononcé sur la date et la facture de l'épée. Il a conclu qu'il s'agit d'une arme forgée vers 1570-1580 dont l'origine est allemande, peut-être de Saxe. La tradition n'est donc pas infirmée quant à l'époque. Il n'était pas rare non plus de trouver des mercenaires, chevaliers ou lansquenets, qui louaient leurs services tant aux catholiques qu'aux protestants. Les belles armes étaient des prises de guerre fort appréciées. A bien examiner la gravure ciselée et dorée sur la poignée de l'épée, on y découvre, dans un travail de qualité, deux cerfs enlacés et courants. Il s'agirait du symbole bien connu de la liaison et des amours de Henri II de France pour la belle Diane de Poitiers (1499-1566). "Si non e vero, e ben trovato".

En 1593, Tribolet reçoit des lettres de noblesse. Mais le Conseil d'Etat refuse de reconnaître ces titres étrangers. Marie de Bourbon, veuve de Léonor d'Orléans, alors souveraine du Pays, confirme cette dignité en 1595 qui est entérinée l'année suivante. Tribolet meurt en 1611. Son fils unique Jean se tue en 1615, sans avoir eu de descendants, dans un accident de cheval lors d'une crue du Seyon si l'on en croit "Les Châteaux Neuchâtelois", p. 179.

5. Pierre Chambrier

Revenons quelque peu en arrière. Au bout de huit ans de propriété, en 1603, Tribolet cède le Château d'Auvernier à un grand personnage de l'époque, Pierre Chambrier (1542?-1609). C'est un échange partiel et une vente qui font l'objet du contrat de 1603:

En échange de la maison, de la grange, de toutes les dépendances et de 19 fossuriers de vignes, Tribolet obtient 20 fossuriers situés aux Fahys, aux Parcs et à Comba-Borel, le tout sur Neuchâtel. De plus, il reçoit 14'500 écus faibles en soulte. Quant aux meubles de la maison, ils sont cédés à l'acquéreur pour la somme de 400 écus d'or sol. (QLT I et AChA)

Rappelons que le fossurier (ou fossorier) est une mesure de surface valant un ouvrier, soit 352 1/4 m². (Dictionnaire du Parler Neuchâtelois et Suisse Romand, 1926, de W. Pierrehumbert) Le vendeur a donc possédé aux alentours immédiats du Château près de 7 ha de vignes. A preuve de droit, il est établi qu'un "encavage" au sens neuchâtelois du terme a existé avant 1603.

Voilà donc la famille Chambrier qui entre dans la vie du Château. Et le nom, aux termes des titres de propriété, se maintiendra de 1603 jusqu'à la mort de Salomé née Chambrier (1737-1823), épouse de Jean-Pierre de Chambrier (1731-1808). Ce n'est pas tout. Par alliance, les femmes perpétueront la maintenance du sang Chambrier, même si elles porteront nom Sandoz-Rollin, Pourtalès, Montmollin, Grosjean.

L'essentiel de ce qui va être relaté ci-après est tiré de la remarquable étude écrite en 1988 par Rémy Scheurer, recteur de l'Université de Neuchâtel et professeur d'histoire. Pierre Chambrier porte l'appellation Pierre II. Sa date de naissance se situe au plus tôt en 1539. Il est fils de Benoît (av. 1521-1571) et de Rose Simonin-dit-Lescureux de La Neuveville. Cette dernière meurt de la peste en 1546. Le père Benoît habite La Neuveville et il est

maître des "escoffiers" c'est-à-dire des cordonniers. Il déménage à Neuchâtel avec son fils, se remarie en 1549, puis à la suite d'un deuxième veuvage, il convole à nouveau en 1555. Benoît s'éteint le 2 juillet 1571. Jusque-là, Pierre II n'exerce aucune charge publique. Mais dès 1571, le 25 octobre, il est commis à la recette des parties casuelles où il succède à son père. Cette recette est la copie de l'institution financière créée en 1523 par François Ier, roi de France, pour assurer une partie de la trésorerie. C'est un affermage des revenus du comté.

L'année de la mort de Benoît Chambrier (1571), le Conseil privé qui va devenir bientôt le Conseil d'Etat est composé, par décision de Léonor d'Orléans, de Claude de Neuchâtel, seigneur de Gorgier, Jean Verdonnet, châtelain de Vautravers et Pierre II Chambrier. L'accession de ce dernier est rapide. Il ne faut pas s'en étonner. Il entre au Conseil grâce à la réputation de son père et de son grand-père. Assidu, bien au fait des finances et des affaires du Pays, il devient lieutenant du gouverneur, puis assume la présidence du Conseil à la mort de Pierre Vallier survenue le 5 avril 1594.

Marie de Bourbon décide de créer un poste de "Receveur général de noz finances tant ordinaires qu'extraordinaires" dès 1585. C'est à Pierre II que cette charge est confiée et il y est maintenu jusqu'à sa mort survenue en 1609.

L'énumération des tâches publiques n'épuise pas la liste de ses activités. Lorsque des troupes étrangères menacent le comté, on mobilise comme on le fera en 1914 et en 1939. A l'approche du duc de Guise en 1582, Neuchâtel lève 1'200 hommes de guerre qui seront commandés par le baron de Gorgier, secondé par un lieutenant qui n'est autre que Pierre II. Cinq ans plus tard, nouveau danger. Cette fois, Chambrier est nommé colonel des "bandes" de Neuchâtel et Valangin. En 1589, il paraît être le commandant en chef. Engagé dans le service public de 1571 à 1609, soit jusqu'à sa mort, le propriétaire du Château d'Auvernier est le témoin actif du rétablissement de l'autorité des Orléans-Longueville sur tout le comté.

A ce point du récit, il est peut-être bon de rappeler les heurs et malheurs de notre terre au XVIème siècle. Philippe de Hochberg meurt en 1503 à Montpellier, alors qu'il a la charge de lieutenant du roi en cette ville. La succession du comté de Neuchâtel revient à sa fille unique, Jeanne de Hochberg. En 1509 déjà, celle-ci épouse Louis d'Orléans, petit-fils de Dunois, compagnon de Jeanne d'Arc. Les Orléans, devenus ducs de Longueville en 1513, règneront sur le Pays jusqu'à leur extinction en 1707 avec la mort de Marie de Nemours. Le règne de Jeanne de Hochberg est malheureux. Elle perd les terres badoises des Hochberg. Son père avait été sèchement ramené sur la rive droite du Doubs, hormis la

seigneurie de Joux. Ce sont les représailles du ralliement des Hochberg à Louis XI. Car le mariage de Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire, avec Maximilien d'Autriche rend toute la puissance à l'Empire. La France de Louis XI et de son fils Charles VIII oublie bien vite ses anciens alliés. Les cantons suisses occupent Neuchâtel de 1512 à 1529. La Réforme va l'emporter largement entre 1530 et 1543, non sans de graves désordres. A l'intérieur, les vassaux s'agitent. Le seigneur de Valangin dispute son hommage à Jeanne de Hochberg; celui de Colombier se conduit de manière de plus en plus indépendante. Les Châteaux de Gorgier et de Vaumarcus, propriétés d'une branche bâtarde de la maison de Neuchâtel, ne laissent pas pénétrer le pouvoir comtal sur leurs terres. A eux reviennent les impôts. Jeanne ne perçoit plus que les revenus de la mairie de la Côte, de Rochefort et de Boudry. Elle aura donc des embarras d'argent qui la poussent à affermer ou à vendre ses terres. C'est ainsi que le domaine de la Grande Joux sera acheté par les bourgeois de la ville de Neuchâtel.

La comtesse est si peu sûre de son pouvoir qu'elle ne réside plus en son Château de Neuchâtel, mais à Epoisses en Bourgogne, ou plus loin encore, à Blandis près de Melun. Jeanne meurt en 1543.

Le Tribunal des Trois-Etats (noblesse, clergé, bourgeois) se prononce pour la première fois souverainement en matière de succession de Neuchâtel. A dire de Justice, le comté est reconnu indivisible. L'arrêt ne sera pas attaqué et formera jurisprudence. C'est essentiel car, en 1707, lors d'un cas semblable, malgré les appétits féroces de nombreux prétendants, on devra bien reconnaître:

- la compétence du Tribunal et de lui seul;
- l'indivisibilité du comté de Neuchâtel.

Cet antécédent va être décisif à un autre moment critique de notre histoire, à la mort de la duchesse de Nemours en 1707. Nous nous écartons du récit, mais rappelons un point d'histoire. C'est en partie dû à la politique habile du chancelier Georges de Montmollin que le Pays échappera aux règnes calamiteux de Louis XIV et de Louis XV. Le chancelier aura mis en place, avant de s'effacer, des hommes et des institutions permettant d'appeler à un roitelet lointain, sans puissance et sans désir d'hégémonie, Frédéric Ier, roi de Prusse de la dynastie Hohenzollern. A la suite d'un arrêt de la juridiction précitée, le Pays de Neuchâtel choisira son destin et son suzerain.

Revenons à 1543, à la mort de Jeanne. Le Tribunal des Trois-Etats reconnaît François d'Orléans, âgé de 8 ans, pour son seigneur. Celui-ci est soumis à la tutelle du duc de

Guise. La mort frappe François en 1551 et la même instance que précédemment accorde l'investiture à deux cousins du défunt: Jacques, duc de Nemours et Léonor d'Orléans. La cosouveraineté ne dure pas longtemps. Léonor désintéresse son cousin et règne seul de 1557 à 1573 avec l'appui de sa mère, Jacqueline de Rohan. Tous deux sont de farouches huguenots.

Marie de Bourbon, épouse de Léonor dès 1563, sera veuve en 1573. Après des démêlés avec sa belle-mère, Jacqueline de Rohan, elle se révélera une remarquable femme politique, une administratrice de grand talent. Elle va restaurer l'autorité comtale, ramener les vassaux à la raison et rétablir les finances de l'Etat. Son influence bénéfique s'exerce tout au long du règne nominal de son fils Henri I d'Orléans-Longueville (1573-1595). Puis sous celui de son petit-fils, Henri II, jusqu'en 1601, date de sa mort. Or, tout cela coïncide avec l'engagement de Pierre II Chambrier dont les fonctions publiques, rappelons-le, s'étendent de 1571 à 1609. C'est dire que Marie de Bourbon a vu en lui un serviteur intelligent, loyal et talentueux. Après la mort de celle-ci, ses deux filles adressent à Pierre II une lettre le 2 mai 1601 qui témoigne avec éloquence de la reconnaissance princière. (RS) Aussi, à titre exceptionnel, le corps de ce ministre fidèle reposera à l'intérieur de la collégiale de Neuchâtel.

6. Benoît Chambrier

C'est à son fils aîné, Benoît (1578-1637) que va échoir le Château d'Auvernier. Dans quelles circonstances? On ne le sait pas. Il a deux frères survivants, Abraham (1583-1642) qui va faire une brillante carrière militaire, politique, et Isaac (1585-1618). Ce dernier mourra jeune, mais il aura le temps de construire la belle maison Grand'Rue 29 à Auvernier. La porte est toujours surmontée de ses armes et de celles de sa femme Jeanne Manuel. (Aujourd'hui, habitat de la famille Etienne de Montmollin)

Examinons de plus près la vie de Benoît qui va jouer un rôle marquant tant par son activité que par sa descendance puisqu'il est l'ancêtre, notamment, de Jean-Pierre, baron de Chambrier, seigneur d'Oleyres, (1723-1822) gouverneur et lieutenant-général de la principauté en 1814. Benoît naît le vendredi 4 juillet 1578, jour de la St. Ulrich, vers minuit. Sa mère, Anna Varnier de Cressier, fille de feu Yehan Varnier est la seconde femme de Pierre II depuis 1577. Elle n'était pas vierge. Elle en était à son quatrième mariage après avoir épousé en 1564 Conrad Varnier, en 1571 Jean Bourgeois et en 1573 Henri de Diesbach. Ceci pour dire que la mort n'arrête pas la volonté de créer de belles familles. On s'en remet à Dieu et on convole à nouveau. Benoît a trois parrains, dont

David Chaillet, ministre à Colombier et à Auvernier. Tous ces détails sont connus grâce à une belle bible de 1535 annotée avec soin par Pierre II.

Comme son grand-père et ses aïeux, Benoît s'adonne à la vie publique: receveur du prieuré du Val-de-Travers en 1610, receveur de Valangin en 1612, maire de la Côte, juge représentant la noblesse au Tribunal des Trois-Etats. Il est donc en grâce auprès de Henri II d'Orléans (1595-1663), duc de Longueville et comte de Neuchâtel. Il épouse en 1598 Isabeau Merveilleux (décédée en 1606), dont il aura un fils, Pierre (1604-1668), puis Dorothée Wyttenbach qui mettra au monde notamment Jacob (1609-1691) et Frederich (1612-1656). Le second mariage a eu lieu en 1608.

Les superbes portraits de Benoît et de Dorothée qui se trouvent au Château ont été peints en 1609. L'artiste pourrait bien être Peter Mermet si l'on en croit l'ouvrage "Portraits neuchâtelois" de Maurice Boy de la Tour, Paul de Pury avec les notices de Philippe Godet, édité à Bâle en 1920. On y trouve en effet les portraits de Suzanne Chambrier, née Merveilleux (dates inconnues) et celui de son mari Jean (1570-1636). Ils sont de la même veine et ont été réalisés la même année, soit 1609. Benoît a choisi comme devise "Dieu est ma seule forteresse", et Dorothée "Jésus est mon espérance". Tous deux portent le deuil par suite de la disparition de Pierre II et sont respectivement âgés de 31 et 20 ans, alors qu'ils en paraissent beaucoup plus. Benoît est en fraise et en pourpoint à l'espagnole. L'habillement s'inspire de la mode en vogue sous Philippe II. Ce n'est pas étonnant au vu de l'hégémonie espagnole sur l'Europe occidentale.

Benoît a dû être au courant des projets de Henri II qui cherche à se défaire de ses terres neuchâteloises. En 1615, des négociations sont entamées avec le duc de Savoie. (DHBS) Sans succès. On recommence en 1618, puis en 1623. Si les pourparlers n'aboutissent pas, c'est que Henri II demande 1'200'000 écus, somme à laquelle ne souscrit pas Charles-Emmanuel de Savoie. Henri II, furieux et mécontent, de surcroît en procès avec la ville de Neuchâtel, donne son assentiment au projet du secrétaire d'Etat Jean Hory de fonder une nouvelle cité sur le plateau de Thielle. Cette ville sera appelée Henripolis.

Nommé lieutenant au gouvernement du pays, après la mort de Vallier, Hory gagne la confiance du prince en soutenant avec chaleur le projet de faire naître une rivale à la ville des Quatre-Ministreaux. Henri II se flatte d'introduire des "manufactures" comme il en existe aux Pays-Bas, de créer une cité qui serait la jumelle d'Augsbourg, centre financier et artisanal fort envié. Enfin, idée superbe de présomption, Henripolis deviendrait le nombril d'un espace économique comprenant la Confédération helvétique, la France du Nord et la Rhénanie grâce à la communication par voie d'eau non interrompue du lac de Neuchâtel à

la Hollande. A cela, dans les rêves princiers, s'ajoutent de belles franchises et l'ouverture à toutes les régions. Les neuchâtelois semblent avoir appris de leurs seigneurs le miroitement de la mégalomanie.

Hory arrive en 1625 de Paris avec l'autorisation de passer à l'action. On n'attend plus que 50'000 écus de deux banquiers, les nommés Scherer de St. Gall et Iselin de Bâle, agissant tous deux au nom de marchands bataves. L'argent permettra d'acheter les terres nécessaires. En attendant, on fait des publications dans une bonne partie de l'Europe pour attirer les colons. Mais la résistance s'organise. Les gens de Thielle refusent de vendre, la ville de Neuchâtel s'oppose au projet, fait état de la future corruption des moeurs et du mélange détestable des religions. L'ardeur se ralentit, l'argent ne rentre pas, Henri se lasse. L'affaire est manquée. Ce qui passe à la postérité, c'est le projet, le plan, le nom et une tendance certaine à des idées utopiques et légèrement surdimensionnées. Ce n'est pas la dernière fois que des esprits d'ici considéreront avec sérieux qu'ils sont au centre de l'Univers.

Benoît Chambrier paraît garder la tête froide. Il administre avec sagesse ses biens. Par décence peut-être ou à la suite de différends familiaux, la succession de Pierre II reste en indivision de 1609 à 1614. Un inventaire de meubles "en bois" du Château d'Auvernier est établi et porte la date du 27 avril 1614. (RS) Ce document n'est qu'une annexe du "Livre de partage fait entre les nobles Benoît, Abraham et Isaac Chambrier frères". C'est un volume de 79 pages dont fait état Scheurer. Le bilan des actifs se monte à 528'308 livres dont 410'330 livres sont en immeubles. Toujours selon l'historien précité, l'actif de la succession sera partagé en 1614. Abraham devient possesseur du fief de Savagnier. Quant à Benoît, il hérite du Château d'Auvernier. Rentrent dans sa part d'autres biens-fonds. Le 3 octobre 1615, il donne un terrain aux Ponts-de-Martel pour y édifier le temple. Il s'en désaisit au profit "des paroissiens de la Sagne rière Martel, Rochefort, Travers, Valangin". C'est "un morcel de terre" de 44 pieds de large et de 54 pieds de long. (MN 1886, p. 209) Ce n'est pas son seul bien dans les Montagnes. Le Dr Clottu signale ses armes datées de 1617 "au-dessus de l'entrée de sa maison des Ponts-de-Martel". (RS)

Pour son Château, il acquiert en 1619 l'eau d'une source et fait les travaux nécessaires pour conduire le liquide précieux dans la maison. (MAH)

Noble Benoît s'éteint en 1637.

7. Jacob et Frederich Chambrier

Il laisse de son premier mariage en 1598 avec Isabeau Merveilleux un fils Pierre (1604-1668) qui va faire une brillante carrière de conseiller d'Etat, de maire de Neuchâtel en 1653 et de juge, perpétuant ainsi la tradition familiale.

Du second mariage avec Dorothee Wyttenbach, en 1608, il aura 6 autres enfants:

- Jacob (1609-1691);
- Frederich (1612-1656);
- Anne, épouse en 1620 Jérémie de Goumoens;
- Esther, épouse de Samuel de Gingins, baron de La Sarraz;
- Barbe, épouse de Samuel Osterwald;
- Isabeau, épouse de Maurice Tribolet.

Avant de s'arrêter sur Jacob et Frederich, essayons de rappeler le contexte européen de l'époque.

L'année de la mort de Benoît voit la publication du Discours de la Méthode de Descartes. Deux ans auparavant, en 1635, le cardinal de Richelieu fonde l'Académie française. Depuis, l'Académie a exercé ses fonctions, sauf pendant les années révolutionnaires. Dissoute en 1793, l'aréopage a été reconstitué en 1803 comme l'une des parties de l'Institut de France.

En 1636, c'est le Cid de Pierre Corneille, ouvrant ainsi l'Age d'Or du Théâtre français.

Le Caravage, mort en 1610, influence l'art pictural italien et français du XVIIème siècle. Le maniérisme perd de son importance pour donner à la lumière, avec ses contrastes, l'accent principal tout en gardant l'asymétrie des compositions. Rembrandt crée en 1642 sa "Ronde de Nuit". Et en 1647, c'est Velasquez qui va triompher avec "las Lanzas".

Sur le plan politique, l'on assiste aux horreurs de la guerre de Trente Ans. Les oppositions religieuses et politiques entre l'empereur et les princes allemands, entre Habsbourg et états protestants, sont à l'origine des hostilités. L'intervention française conçue et voulue par Richelieu sauve le parti protestant. Mais en 1636, la situation est critique pour les armées de Louis XIII. L'avant-garde espagnole atteint Pontoise. On est cependant à la veille d'un équilibre, du retournement du sort de la guerre. Les armées françaises remportent la

victoire à Rocroi en 1643, puis à Lens cinq ans plus tard. La redoutable infanterie espagnole connaît pour la première fois la défaite. Alors s'amorce la décadence de ce royaume. Par le Traité de Westphalie (1648) la France gagne définitivement les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, l'Alsace à l'exception de Strasbourg et Mulhouse. La Suisse et les Pays-Bas septentrionaux gagnent leur indépendance "de jure". Les Habsbourg sortent de cette guerre affaiblis pour longtemps.

Le Comté de Neuchâtel a échappé aux hostilités. Certes, il y aura une occupation des frontières face à la menace des suédois engagés dans la guerre de Trente Ans. Henri II d'Orléans-Longueville, qui a bien servi la France, prend en 1643 le titre de prince de Neuchâtel. C'est lui d'ailleurs qui sera signataire au nom de Louis XIV du Traité de Westphalie.

Revenons à Jacob et Frederich désormais seuls propriétaires du Château d'Auvernier, et ce de singulière façon. D'abord, il s'agit d'une copropriété au sens du Code civil d'aujourd'hui. Les archives de la maison possèdent deux plans établis de la main de Maurice (1641-1721), fils de Jacob. Ces plans ne sont ni datés, ni signés. Mais par déduction, l'auteur ne fait guère de doute car il parle de "feu mon père", de partages avec "mon frère, ma soeur Tribolet ou Rolin", etc. Le document a été établi après le 15 avril 1709 et donne toutes précisions sur le partage du Château en hauteur entre les deux frères Jacob et Frederich. Ainsi, le premier étage appartient à Jacob pour les trois chambres en Sud. Il a droit à une partie de la cuisine. Au capitaine Frederich revient la chambre du Nord-Ouest, celle des servantes, celle des valets, une partie de la cuisine, l'allée et la galerie. Concernant cette pièce, il s'agit sans doute d'une construction légère, guère comparable à la pièce d'apparat d'aujourd'hui. Le second étage et les galetas sont divisés de semblable façon. Il en est de même pour les pressoirs, la grange, les poulaillers, et même la cour, la fontaine et le pont. Ce curieux partage a fait l'objet d'un acte du 5 avril 1643. (AChA)

Le capitaine Frederich meurt en 1656. On n'est guère renseigné sur sa vie. Il est officier au service du duc de Savoie et il va commander une compagnie suisse. Selon une tradition orale, il enrôle des volontaires, les équipe et les héberge au Château. Puis, ses recrues rejoignent son corps de troupe en Savoie. Jacob est justicier de la Côte en 1641, juge au Tribunal des Trois-Etats, maire de Cortaillod en 1645. Il épouse en 1637 Anne de Merveilleux dont il aura:

- Charles Albert (1637-1699), diacre de Neuchâtel, puis pasteur de St. Blaise;
- Maurice (1641-1721);
- David (1643-1667).

Du second mariage avec Barbe Guy d'Haudanger:

- Dorothée qui épouse David Tribolet, procureur de Valangin;
- Judith, femme de Frederich Rollin (ou Rolin), capitaine d'une compagnie en France.

Cette filiation est établie avec soin car elle permet de comprendre un document appartenant aux archives de la maison (AChA) et relevant l'état de propriété. Le plan a été dessiné et annoté par Maurice entre 1691 et 1699. En voici le décryptement:

- Chambrier ministre = Charles Albert;
- Le chancelier Chambrier = Samuel (1641-1719) conseiller d'Etat, chancelier, président des Trois-Etats en 1704;
- Madame la capitaine Rolin (ou veuve) = Judith;
- Noble Benoît Tribolet = le fils d'Esabeau;
- Les hoirs Chambrier = héritiers de Jacob dès 1691 et ce jusqu'au 22 mars 1700.

Tout laisse à penser que l'héritage de Frederich va passer à son neveu Maurice. Directement par testament ou par son père Jacob? A ce jour, nous ne pouvons répondre. Mais ce n'est pas une succession "ab intestat" puisqu'il y a de nombreux frères et soeurs.

On ne peut s'empêcher de faire une observation à la suite du parcellement excessif de la maison et des terres. Chacun paraît avoir défendu ses droits avec âpreté. Y a-t-il eu dispute successorale comme c'est fréquemment le cas? Le grand-père Pierre était fort riche. Il a eu 15 enfants dont 8 viables ayant dépassé l'âge de 20 ans. Benoît, lui aussi, avait des biens au soleil. Sa succession a été dévolue en 7 parts. Dispersion a donc eu lieu. Ceci pourrait expliquer cela.

A relever que la table Renaissance avec les 4 mascarons au haut des pieds porte la marque de Jacob accompagnée de ses armoiries.

8. Maurice Chambrier

A la mort de Jacob, en 1691, le Château revient à son fils Maurice (1641-1721). Il y a pourtant quatre autres héritiers qui semblent avoir été dédommagés par des terres dont, notamment, celles entourant le Château.

Nous possédons l'acte de partage des biens meubles qui porte la date de 1691 ou 1692. (AChA) Quant aux immeubles, ceux-ci ont fait l'objet de 2 relevés établis de la main de Maurice. Ces documents déjà mentionnés sont précieux dans la mesure où ils établissent avec exactitude l'état de propriété. Ils sont numérotés dans les archives de la maison. (AChA) Le numéro 6 se situe entre 1691 et 1699. Le numéro 5 est postérieur car il mentionne:

"- le verger au closel dessus étant demeuré indivis jusqu'au 22 mars 1700 qu'il fust partagé.

- L'autre portion qu'était la part à feu mon Père a été partagée le 26 mars 1700.

- Ses trois petites portions, c'était le quart à feu ma soeur Rolin qui a été partagé le 15 avril 1709."

Ce plan, relevé numéro 5, peut donc être daté entre 1709 et la mort de Maurice en 1721.

La communauté héréditaire constituée par les enfants de Jacob a dû vivre bien des litiges si l'on en juge par la durée de l'indivision et le nombre de partages.

On connaît mal la vie de Maurice. Il ne paraît pas avoir servi le Pays comme son père et ses aïeux. Il n'a embrassé ni la carrière ecclésiastique, ni celle des armes. Il épouse en 1664 Jeanne Guynand dont il n'aura qu'une fille, Salomé. L'encavage, en revanche, subsiste. Peut-être a-t-il vécu en qualité de vigneron-encaveur?

Avant de mourir en 1721, il va donner la main de Salomé à un personnage dominant son époque, fort avisé en affaires, entré de plein pied dans ce XVIIIème siècle appelé à juste titre le siècle des lumières. C'est son cousin au 7ème degré, François Chambrier. Dès lors, le Château d'Auvernier va retrouver un nouveau souffle. Il y a collusion heureuse entre le

bon goût, l'argent et la politique. En d'autres termes, la puissance et la gloire. Et la maison en sera marquée.

9. Salomé I Chambrier, épouse de François Chambrier

François Chambrier (1663-1730) sert dans le régiment des Gardes Suisses en France. Membre du Grand Conseil en 1684, il est maître des Clefs en 1686. Juge pour l'Ordre des Bourgeois aux Trois-Etats de Neuchâtel, il devient en 1700 conseiller d'Etat et maire de Neuchâtel. Il va passer juge pour l'Ordre de la Noblesse, ce qui est une promotion et sera président de cette juridiction suprême en 1709 et 1710. Sur le plan économique, ses titres démontrent un "cursus honorum" éclatant. Avoyer de la compagnie des Vignerons en 1708, il est le président de la Chambre des biens d'Eglise en 1709. Dans ce qu'on appelle aujourd'hui le secteur privé, il excelle de semblable façon. Des livres de comptes conservés au Château d'Auvernier, il appert qu'il est banquier privé. François possède des intérêts dans la Compagnie des Indes comme déjà dit. A Serrières, il est propriétaire d'une entreprise qui travaille le fer.

Par ses fonctions publiques et sa place dans l'économie neuchâteloise, il va être mêlé - et de très près - aux événements de 1707 dont on rappellera ici l'essentiel. Pour comprendre l'intelligence et l'habileté du personnage, soulignons qu'il resta fidèle au Parti français. L'arrivée du roi de Prusse, Frédéric I à la tête de la principauté aurait dû signifier sa chute ou, du moins, son effacement. Il n'en est rien. Son style de vie demeure. Et son fils Jean sera le chargé d'affaires de la Prusse près la cour de France. Il y a du Nicolas Machiavel chez François.

La mort de Marie de Nemours, le 16 juin 1707, à Paris, lance la polémique autour de la succession. Nombreux sont les prétendants. Comme toile de fond, les monarques européens s'entre-déchirent depuis 1701 dans la guerre de succession d'Espagne dont dépend l'Europe et le monde colonial. Notre continent est embrasé. Louis XIV se sent bien isolé face à l'Angleterre, la Hollande, la Prusse, l'Autriche, la Savoie, le Portugal.

Neuchâtel sera pris entre des arguments successoraux et une forte pression internationale. Enfin, les cantons suisses, Berne en tête, sont au premier chef intéressés par la succession de Neuchâtel.

Sur le plan interne, l'héritage de Marie de Nemours offre aux neuchâtelois l'occasion de démontrer leur indépendance d'esprit. Ceux-ci ne veulent pas être pris pour les fantoches

des puissances européennes. Conformément aux coutumes du temps, les promesses, les épices, les pots-de-vin vont se multiplier. De part et d'autre, on cherchera à acheter les consciences. C'est bien laid. Seule circonstance atténuante, la diplomatie se faisait à coup d'argent. Le théologien Jean Frédéric Ostervald va condamner ces moeurs: *"On emploie des moyens étranges pour gagner des gens. Il est difficile de croire que par des voies aussi damnables on réussisse; et si elles réussissaient, la suite ne saurait être heureuse"*.

Au moment où s'ouvre le procès de 1707, on ne remet pas en cause la légalité du Tribunal des Trois-Etats. Il appartient à cette juridiction de désigner le futur souverain. En outre, le principe de l'inaliénabilité du territoire est lié à la souveraineté.

L'existence du Tribunal des Trois-Etats remonte au XVème siècle. Composé de douze juges, il est le successeur des "Plaid de mai", mais assure aussi une tâche législative. Il rend la justice et "dit le droit". Une décrétale de Philippe de Hochberg à la fin du XVème siècle détermine la composition: *"Quatre de l'Eglise, quatre des Nobles et quatre de nos Bourgeois du dit Neuchâtel"*. La Réforme modifie l'attribution. Les sièges des chanoines passent aux officiers civils.

A la mort de Marie de Nemours, quinze candidats se manifestent. Le 28 juillet 1707, le Tribunal tient sa première audience dans la salle des Etats du Château de Neuchâtel. Sur les douze juges, il n'y a pas moins de trois Chambrier. Dans le premier Etat (Noblesse), Samuel Chambrier (1641-1719), conseiller d'Etat et futur président des Trois-Etats de Neuchâtel en 1709. En qualité d'officier civil, on trouve François Chambrier, maire de Neuchâtel, époux de Salomé qui lui apportera le Château d'Auvernier. C'est ce personnage dont nous nous efforçons de préciser ici son profil et son esprit. Enfin, pour le Tiers-Etat, Frédéric Chambrier (1663-1746) lieutenant de ville en 1704, châtelain du Landeron en 1708, conseiller d'Etat en 1709.

Neuchâtel est un petit pays. Mais le caractère particulier du procès de 1707, joint à la gravité du moment sur le plan international, fait prendre aux débats et à leur issue des proportions inattendues.

Neuchâtel, une des clefs principales du Jura, au croisement des routes qui conduisent de Bâle à Lausanne et de la Franche-Comté au Plateau suisse joue, dans l'équilibre européen, un rôle dont l'importance n'échappe ni aux cantons suisses, ni à Louis XIV.

La révocation de l'Edit de Nantes a accéléré le rapprochement de Neuchâtel et de la Confédération. Bien plus, cette faute politique va être la cause d'un long divorce entre Neuchâtel et la fille aînée de l'Eglise.

Il est essentiel de rappeler que le XVIIIème siècle naissant est troublé par trois grandes affaires de succession: celle de la couronne d'Espagne, du trône d'Angleterre et de la principauté de Neuchâtel. La guerre va mettre le feu à l'Europe. Beaucoup de faits relatés ci-dessous nous ont été révélés par l'ouvrage remarquable de S. Stelling-Michaud sur "Saint Saphorin et la politique de la Suisse pendant la guerre de succession d'Espagne (1700-1710)". Selon Maurice de Tribolet, archiviste de l'Etat de Neuchâtel, on peut faire crédit à cette monographie.

John Churchill, duc de Marlborough, très influent auprès de la reine Anne et général en chef des troupes anglaises opérant contre la France, attache un grand prix à l'acquisition de Neuchâtel par le roi de Prusse. Dans le traité conclu avec Frédéric I, en 1704, pour fixer sa participation à la guerre, le général anglais fait insérer un article secret aux termes duquel l'Angleterre, les Etats-Généraux (Hollande) et la Savoie s'engagent à soutenir par tous les moyens les prétentions du roi de Prusse sur Neuchâtel. Cet accord avec sa clause secrète sera ratifié par l'empereur d'Autriche, Léopold I. Lorsque celui-ci mourra en 1705, son fils Joseph I s'en portera garant à son tour.

La stratégie de Marlborough est claire. Pendant qu'il fixera les meilleures troupes de Louis XIV dans les Allemagnes et en Brabant, les alliés pourront entrer en Bourgogne si Neuchâtel appartient à un Hohenzollern. Le mouvement en tenaille s'inscrit dans la géographie.

On sait aussi aujourd'hui que Frédéric I a une autre arrière-pensée. Il s'intéresse peu à Neuchâtel, en réalité. Ses descendants commettront d'ailleurs la même faute. Mais Neuchâtel pourrait servir de monnaie d'échange contre la prise en possession des biens des Chalon Orange en Franche-Comté dont il a hérité.

Ainsi donc, l'acquisition de notre pays entre dans une optique militaire d'une part, mais aussi dynastique d'autre part.

Les victoires postérieures anglaises et autrichiennes dans le Nord, à Blenheim, Ramillies et Audenarde suffiront pour contraindre la France à signer le Traité de paix d'Utrecht.

Revenons au procès de 1707. A la vérité, sur les quinze candidats à la succession de Marie de Nemours, seuls quatre prétendants ont des chances de réussir.

a) François Louis de Bourbon, prince de Conti, en qualité d'héritier testamentaire de l'abbé d'Orléans.

b) Paule-Françoise de Gondy, duchesse de Retz et de Lesdiguières, héritière ab intestat de Marie de Nemours.

c) Jacques, comte de Matignon, héritier également ab intestat.

d) Frédéric I de Hohenzollern, roi de Prusse, héritier de la maison suzeraine de Chalon.

La discussion des droits qui remplit 29 séances du Tribunal n'est qu'une parodie, une comédie juridique. Malgré brigues et tentatives de corruption, les neuchâtelois procéderont à un choix judicieux. Il faut à Neuchâtel un souverain assez fort pour protéger et assez éloigné pour ne pas nuire. On opte pour Guillaume III d'Orange, dont Frédéric I de Prusse va hériter les droits. Les avantages politiques présentés par les Hohenzollern sont sensiblement les mêmes que ceux qu'eût offert le monarque anglais. Par sa religion protestante, par son éloignement et par sa modération dans l'équilibre européen, Frédéric I est de beaucoup préférable aux prétendants français. Les bernois, eux aussi, ne veulent pas d'un français. Grâce à leur influence diplomatique et à leur or, ils vont largement contribuer à la victoire prussienne.

Le spectacle et le décor ainsi préparés, quels vont être les rôles principaux et comment seront-ils tenus? Ernest de Metternich, ministre prussien envoyé sur place par son roi, se heurte à deux grands obstacles: les pasteurs et la famille Chambrier. Paradoxalement, le protestantisme qui dispose le peuple en faveur de la Prusse, en éloigne le corps des prédicateurs. Jean Frédéric Ostervald, "le pape de Neuchâtel" et le pasteur Tribolet forment le coeur de l'opposition cléricale. Le clergé évangélique sait qu'il conservera un pouvoir absolu dans les affaires ecclésiastiques sous un souverain catholique. Un prince attaché à Rome n'osera jamais contredire les pasteurs en ce début du XVIIIème siècle sachant combien ceux-ci exercent une influence. Avec un monarque protestant, la Vénérable Classe ne pourra pas se prévaloir du religieux pour maintenir son autorité sur le temporel. Néanmoins, par de louables efforts, Metternich obtiendra quand même une certaine neutralité.

Passons à la famille Chambrier que la duchesse de Nemours appelait "les princes de sang de Neuchâtel". Ce clan forme un parti considérable par ses connaissances dans le pays et son népotisme avoué dans les fonctions publiques. Il sert avec dévouement Madame de Nemours. Depuis la mort de celle-ci, le maire de Neuchâtel, François Chambrier a formé avec son cousin le chancelier Samuel Chambrier et le gouverneur Mollondin un parti puissant qui se montre aussi hostile à la Prusse qu'à l'intervention de Berne. Leur candidat, c'est François Louis de Bourbon, prince de Conti. Une faille cependant: Frédéric Chambrier (1663-1746), maître bourgeois, lieutenant de ville, se rallie au parti prussien. Quant au procureur général, Jonas Chambrier (1661-1743), il reste d'abord bien réservé. Puis, après avoir pris son temps, il soutient l'investiture de Frédéric I. Le renfort est d'importance car il jouit d'un crédit considérable dans les campagnes. Sans doute a-t-il été influencé par le banneret Emer de Montmollin, neveu du chancelier Georges de Montmollin. Emer est d'ailleurs appelé "l'homme du roi". Ce dernier a accepté de défendre "avec un désintéressement absolu" (dixit Stelling-Michaud) la cause de la Prusse. A tel point qu'il a négligé ses propres affaires pour se consacrer entièrement à la négociation de Neuchâtel. Il ira jusqu'à perdre toute sa fortune. A l'inverse, on le verra plus loin, nombreux sont ceux qui vont se révéler vénaux. Et même si c'était dans les moeurs du temps, ce n'est pas excusable.

Le jeudi 3 novembre 1707, le Tribunal des Trois-Etats rend sa sentence:

"Considérant que les droits de la maison de Chalon ont été transmis légitimement en la personne de Guillaume de Nassau (...), que le décès sans enfant de Guillaume III, roi de la Grande-Bretagne (...), incontestablement le véritable et légitime héritier à cet égard de la maison Nassau Chalon Orange(...).

Pour ces causes, Messieurs des Trois-Etats donnent et adjugent par sentence souveraine et absolue à Sa Majesté Frédéric I, Roi de Prusse l'investiture de cet Etat et Souveraineté (...)".

La cause est entendue et il n'y a pas de Cour d'Appel.

Est-on conscient de l'audace des neuchâtelois? Alors que Louis XIV est un despote absolu, que ses troupes se trouvent à Besançon et en Alsace, qu'il a déclaré soutenir les candidats français, voilà qu'il reçoit un camouflet infligé par un tout petit état. Certes, l'analyse politique nous porte à plus de nuance. La guerre de succession d'Espagne dévore régiments français et argent. Les neuchâtelois ont un allié à la porte: Berne. Peut-être peuvent-ils s'attendre à une aide de l'Autriche et de la Prusse? Mais tout cela prendrait du temps et la France se trouve de l'autre côté du Doubs.

Peu après l'investiture, le commerce est interdit entre la France et Neuchâtel. En même temps, Louis XIV fait marcher 12 bataillons et 7 escadrons de cavalerie du Dauphiné en Franche-Comté. Du Rhin, il appelle 8 autres bataillons et 2 régiments de cavalerie. Est-ce la guerre? Metternich obtient de Berne 200 hommes. Neuchâtel lève un régiment de 10 compagnies à 110 hommes et 2 compagnies de grenadiers de 50 hommes, le tout sous les ordres du colonel Petitpierre, officier formé au service de Hollande. En vérité, beaucoup de bonne volonté, mais une misère vis-à-vis des français. Si le Roi-Soleil attaque, la résistance sera peut-être héroïque, mais sans lendemain.

Heureusement, la France affronte dans les plaines du Nord les deux meilleurs stratèges du temps, Marlborough et le prince Eugène de Savoie. Ce dernier est à la tête des troupes impériales. Le danger s'éloigne.

Que deviennent les Chambrier, notamment le maire de Neuchâtel, les vaincus du procès de 1707? Leur étoile a-t-elle pâli dans la nouvelle constellation politique? Nullement. Selon Stelling-Michaud (page 339 de l'ouvrage cité), le procureur général Jonas et ses cousins François et Samuel Chambrier se rendent à nouveau maîtres des affaires. Le nouveau souverain, comme Metternich, a besoin de ces hommes intelligents, fortunés, connaissant bien leur terroir et disposant de beaucoup d'influence.

On a fait état de la corruption au moment du procès de 1707. Trop souvent, les consciences étaient à vendre et se sont vendues. A la suite d'un travail de bénédictin, Stelling-Michaud a retrouvé à Berlin l'original de la "Relation des récompenses qu'on a été obligé de donner aux différentes personnes qui ont servi avec succès aux négociations de S.M. le Roi de Prusse par rapport aux comtés de Neufchâtel et de Valangin". (page 423 de l'ouvrage cité, annexe 6)

Les sommes promises par les envoyés de la Prusse ont atteint un montant de plus de 600'000 livres, mais la moitié seulement fut finalement payée. A quoi il faut ajouter les pots-de-vin des français et des bernois dont on ignore l'importance à aujourd'hui. Relevons dans la "Relation" quelques détails piquants:

- *"Le procureur général Chambrier (Jonas), l'un des plus habiles hommes de Neuchâtel a été un objet très sérieux de notre attention. Il reçoit 30'000 livres; on lui en avait promis 60'000";*

- *"Le Conseiller Chevalier est un bon homme, presque entièrement imbécile, et lequel n'a jamais su donner sa voix au Roy a reçu 11'000 livres sur les 22'700 promises";*

- "Le Banderet de Mommolin (Emer) est sans contredit l'homme de l'Etat auquel l'on a le plus d'obligation. Non seulement il n'a depuis longtemps rien obmis de ce qui pouvait avancer les intérêts de S.M., mais encore il a été le seul qui depuis la mort de Madame de Nemours a toujours observé une conduite qui n'a jamais rien eu d'équivoque. (...)

Quoy qu'il soit assez mal dans ses affaires, ce qui vient en partie de sa générosité naturelle par le moyen de laquelle il s'est acquis beaucoup d'amis, et de ce qu'il a plutôt donné son attention aux affaires publiques qu'aux siennes particulières, néanmoins malgré ce désordre de ses affaires, il n'a jamais ni voulu capituler, ni qu'on luy ait nommé aucune somme avant la décision de la chose, et on luy faisoit une douleur la plus sensible lors qu'on le mettoit sur ce sujet. Enfin le Banderet de Monmolin doit toujours être regardé comme étant véritablement dans le Neufchatel, l'homme du Roy, ayant le coeur et l'esprit également bons".

Du côté français, on n'a pas pu déterminer à ce jour le montant des dessous-de-table versés pour gagner les consciences. Mais Saint-Saphorin ne se fait pas faute de relever les mêmes pratiques que du côté prussien (opus cité, p. 279): "*Aussi, le prince de Conti n'omettait rien pour amollir les bernois, faisant à lui tout seul, dans ce canton, plus de dépenses que l'ambassadeur de France n'en fait jamais". Et plus loin (p. 302): "Lorsque le ministre prussien s'aperçut que le prince de Conti non seulement versait de fortes sommes à ses partisans, mais encore s'engageait à tenir ses promesses au cas même où son entreprise échouerait, Metternich fut saisi de frayeur".*

En vérité, de tous côtés, règne la prévarication.

Revenons à la situation internationale si tendue après le camouflet infligé à la France par la sentence du Tribunal des Trois-Etats. Louis XIV se montrera réaliste. Ses armées sont sur la défensive dans les provinces du Nord et dans le Palatinat. Il n'a pas le choix. Après quelques mois de menaces et de mouvements de troupes, tout se dénoue par voie diplomatique et c'est la signature du Traité d'Aarau de 1708 qui a eu pour prémices une diète protestante dans cette ville d'Argovie. Berne garantit qu'en vertu de la paix perpétuelle et de l'alliance de 1663, Neuchâtel n'entreprendra rien contre la France. De son côté, le roi observera l'alliance et la paix perpétuelles, en conséquence de quoi il assure la tranquillité précédente et la liberté de commerce aux neuchâtelois. Berne s'engage à retirer ses troupes et à démobiliser le corps de Petitpierre. Le roi de Prusse ratifie le 17 avril et Louis XIV en fait de même le 12 mai 1708.

C'est Emer de Montmollin qui représente Neuchâtel. Il est accompagné de Samuel Pury (1675-1752), ancien avocat des Contistes rallié au parti prussien. Le Traité consacre la

victoire neuchâteloise puisque la principauté bénéficiera désormais de la paix perpétuelle. En outre, la France s'engage à observer la neutralité et les privilèges de notre petit état.

Il faut maintenant reconstruire. L'agent prussien Saint-Saphorin veut écarter du gouvernement neuchâtelois les notables qui ont soutenu les prétendants français, notamment le chancelier Samuel Chambrier et le maire François. Il n'y parviendra pas. Un triumvirat formé du procureur général Jonas Chambrier et de ses deux cousins précités va se rendre en peu de temps maître des affaires (opus cité, p. 339). L'esprit de famille va l'emporter sur l'écume légère des événements. Le banneret Emer de Montmollin est nommé chancelier au début de 1709 en récompense des services rendus. Désormais, à quatre, ils vont gérer le pays. Et il faut croire que les anciens différends sont oubliés puisque la concorde et la paix règnent dans la principauté. La partie est jouée. François Chambrier s'est révélé aussi fin diplomate qu'excellent politique. Il a joué gros, perdu, puis gagné à la surprise de tous. Il sera tout aussi avisé dans la construction de son patrimoine.

Grâce au Fonds Alfred Schnegg déposé aux archives de l'Etat et signalé avec beaucoup d'amabilité par Maurice de Tribolet, responsable actuel de ce service, il nous a été possible de découvrir une partie tout au moins de l'activité professionnelle de François. Depuis 1708 ou 1710, il possède une maison à Paris et il y développe une activité bancaire. Les quelques livres de comptabilité conservés au Château en sont une preuve supplémentaire. Fort intéressante est sa relation avec Jean de Lauriston Law, ce célèbre banquier écossais qui va connaître la gloire avant d'être traité de grand criminel par ceux qu'il aura ruinés. Né à Edinburgh en 1671, il propose un nouveau système de crédit dû à son imagination féconde. Son idée devait, selon lui, centupler les ressources de l'état en les mobilisant au moyen d'un papier-monnaie qui aurait pour garantie le produit des impôts, des fermes, des compagnies commerciales.

Le régent de France, Philippe d'Orléans (1674-1723), neveu de Louis XIV qui a fait casser le testament de ce dernier par le parlement pour prendre le pouvoir durant la minorité de Louis XV (1715-1723), trouve un royaume menacé de banqueroute. Nous sommes en 1716. Les idées de Law le séduisent et il y voit le moyen de sauver les finances de l'état. Aussi, accorde-t-il à l'écossais le privilège d'établir une banque au capital de 6 millions de livres divisé en 12'000 actions de 500 livres chacune. Le succès est rapide. Le royaume de France est pris par la fièvre de la spéculation. Law adjoint à sa banque la Compagnie du Mississippi, avec la propriété du Sénégal. Il obtient le commerce exclusif avec la Chine, acquiert la Compagnie des Indes. Il bat monnaie au nom du régent. On lui octroie la ferme des tabacs. Maître de tous ces revenus publics, il donne sa banque à l'état et se fait nommer par le régent contrôleur général des finances. C'est ce qu'on appelle "le Système

de Law". Alors, la folie de la bourse n'a plus de limites. C'est l'agiotage le plus effréné. Nobles, prêtres, bourgeois, artisans, tous se lancent dans des opérations insensées. Car on promet désormais des dividendes substantiels. Une propagande habile va tenir les actionnaires en haleine. Ce n'est pas la dernière fois que l'on trompera les spéculateurs par des miroirs aux alouettes. Des fortunes se font par la différence des cours des actions entre matin et soir.

Bien entendu, cela ne dure pas et c'est l'effondrement. Ni le cours forcé ordonné par le gouvernement, ni aucun autre moyen n'arrêtent la déroute. La rue Quincampoix, centre mondial de la finance, devient du jour au lendemain un lieu maudit où tant de ruines se sont accumulées.

Une émeute éclate au Palais royal; Law s'enfuit en Belgique, puis en Italie où il meurt misérablement en 1729.

Et François Chambrier, propriétaire du Château d'Auvernier par sa femme dans tout cela? Il va accroître sa fortune par le système de Law, mais aura l'intelligence de se retirer à temps des spéculations. En d'autres termes, il profitera de la montée des cours, sentira la tourmente se préparer, se dégagera et fera rentrer en Suisse son argent. La preuve de cette manoeuvre financière heureuse se trouve dans deux pièces appartenant au Fonds précité. Dans la première, il s'agit d'une dénonciation de mai 1722 dont on ignore l'auteur, mais qui est ainsi libellée:

"Dénonciation contre Chambrier, pour envoyer à son Eminence Monseigneur le Cardinal du Bois avec la lettre de Monsieur le Marquis d'Avaray du 15 mai 1722.

Mémoire: Les Neufchâtelois arrêtez à Paris pour les espèces n'en sont pas les premiers inventeurs. Il faut leur demander si ce n'est pas Samuel Bonhoste commis de Monsieur Chambrier, Maire de la ville de Neufchâtel, qui a son fils à Paris lequel a gagné avec Monsieur Law un million qu'il a envoyé à Neufchâtel, et pour se couvrir à Paris afin qu'il ne fût point recherché comme les autres, il a pris pour le nom d'agent de Sa Majesté Prussienne pour les abus de son père".

(AEN. Fonds Rott, Affaire de Neuchâtel X, 1717-1730, p. 165. Copie dans le Fonds Schnegg.)

Quelques commentaires sont indispensables. Le cardinal Guillaume Dubois (1656-1723) est l'ancien précepteur de Philippe d'Orléans. Ce dernier le fait entrer au Conseil d'Etat lorsqu'il est proclamé régent. Il se verra confier la politique étrangère de la France. Le marquis d'Avaray est ambassadeur de France en Suisse. A la suite de la ruine du système

de Law, des mesures sont arrêtées contre les spéculateurs. Comme d'habitude en semblables cas, on laisse faire lorsque tout va bien et que l'on spéculé en gagnant de l'argent. Que la bulle financière crève et l'on crie au scandale; il faut trouver des coupables. Rien ne change et notre époque connaît de beaux exemples de cette versatilité du pouvoir. Car en 1719 et 1720, le régent n'est pas le dernier à avoir boursicoté. Quoi qu'il en soit, à la suite de la banqueroute de la rue Quincampoix, on arrête quelques-uns de ceux qui ont fait confiance à Law.

Dans la dénonciation précitée, on accuse le maire François Chambrier d'avoir gagné un million. Sont-ce des livres, des écus, des pistoles? On ne le sait pas. Il est vraisemblable que la somme est exagérée. Il n'en demeure pas moins que les faits se révèlent exacts dans le fond, sinon dans le détail, au vu de la lettre du 9 décembre 1720 écrite au roi de Prusse par le Conseil d'Etat de Neuchâtel et signée des gouverneurs Froment, Hory, Tribolet. En voici le contenu:

"Lettre écrite au Roy, par laquelle on prie Sa Majesté de vouloir bien intervenir à la Cour de France, en faveur de Monsieur le Mayre de Neufchastel, et autres de ce Païs, qui ont négocié dans les affaires du Mississipy, auxquels on a fait deffense de sortir du Royaume de France, et auxquels on fait des taxes pour les profits qu'ils peuvent avoir fait.

Au Roy.

Sire

L'honneur que nous avons d'adresser aujourd'huy cette Lettre à Vostre Majesté, nous est procuré par Mr Chambrier, Vôte Mayre de Neufchastel, et l'un de vos Conseillers d'Etat dans cette Souveraineté. Et voicy, Sire, quel en est le sujet. Il y a quelque temps que sous l'Authorité Royale la Compagnie des Indes soit du Mississipy, s'est établie à Paris. Tout le monde a été invité et en consequence admis à y commercer, et à y acquerir des Actions, dont il s'est fait un negoce ouvert et public dans la Capital du Royaume de France, à la faveur d'un grand nombre de déclarations du Roy Tres Chretien, qui non seulement rendoyent ce commerce licite et permy, mais qui accordoyent même aux Actions et aux Actionnaires, des privileges et des immunités, au moyen de quoy il sembloit que chacun devoit estre en sûreté dans le Royaume, et compter sur les fonds qu'il avoit dans la dite Compagnie. C'est à l'abris de tant d'edits solempnels, regardés de tout le public comme sacrés et inviolables, que le Sieur Mayre Chambrier, qui a maison à Paris depuis dix à douze ans, s'est vû engagé de s'interresser dans ladite Compagnie et d'y prendre des actions qu'il a ensuite fait negocier legitimement sur la place, dans la confiance que comme ses pertes, s'il en eut faites, n'auroyent point été réparées par le Roy, ses profits seroyent reciproquement aussy à couvert de toute entreprise de la part de ce Monarque. Cependant, Sire, il arrive par une revolution surprenante et extraordinaire, que le fils du dit Sieur Mayre Chambrier, pour avoir fait les affaires de son

Père et de quelques uns de ses Amis, vient d'estre enveloppé dans les Taxes que l'on impose depuis peu en France, à ceux que l'on suppose avoir fait des profits dans le commerce des Actions Mississipiennes. C'est pourquoy, Sire, Nous avons crû devoir incessamment écrire au Marquis d'Avaray, Ambassadeur de France en Suisse, la Lettre dont Nous prenons la liberté de joindre icy la copie, en faveur tant dud. Sieur Mayre Chambrier, que des autres Sujets de cet Etat, qui pourroyent avoir le même sort. Mais comme il est peu vraisemblable que les representations de ce Ministre puissent par elles mêmes, produire l'effet désiré, ledit Sieur Mayre Chambrier Nous a instamment requis, Sire, d'interceder aupres de V: M:, comme Nous osons le faire en toute soumission, pour qu'il soit de son bon plaisir de vouloir luy accorder sa haute et puissante intervention à la Cour de France, afin que son fils soit exempté de la taxe à laquelle on voudroit l'assujétir, et dont il est d'autant plus juste de le décharger, que les fons que lad. Couronne voudroit s'approprier, sont pour la plus grande partie, les mêmes qu'il avoit porté en France pour y negocier dans lad. Compagnie d'Occident. A la bonne heute que ladite Cour exécere son Empire absolu sur ses propres Sujets; mais que contre le droit des Gens, et en particulier contre la Foy de tant de declarations Royales, toutes confirmatives les unes des autres, elle veuille étendre ce despotisme sur les sujets de V: M: qui ont du bien dans le Royaume, et y proceder même par voye d'exécution et arrêt des personnes, c'est là une chose qui ne manquera pas, sans doute, de toucher V.: M: et de l'engager à y apporter les remedes les plus prompts et les plus efficaces que sa haute sagesse luy pourra suggerer. »
(AEN, Missives, vol. 18a, p. 351; Copie dans le Fonds A. Schnegg)

La supplique dont la savoureuse orthographe a été respectée est signée des trois conseillers d'Etat précités. On est frappé par le bon sens qui se dégage de cette missive et la liberté de ton envers le souverain. Décidément, les neuchâtelois sont courtois, respectueux, mais savent se faire entendre.

Les poursuites entreprises contre les protagonistes et les acteurs du système de Law seront molles, sans effet. Trop de beau monde s'y trouve mêlé; le régent et ses ministres craignent le scandale. Comme si souvent en France, après des déclarations tonitruantes de principe, tout finit par des chansons. Sauf pour ceux qui sortent ruinés de l'aventure.

La famille de François Chambrier s'est enrichie. Tant d'activité, tant d'habileté en politique et en finances se traduiront par un accroissement important du patrimoine. La propriété d'Auvernier en bénéficiera. Pour être précis, Salomé restera propriétaire de la maison. Mais François, son mari considérera le Château comme son bien à lui aussi; il ne ménagera ni peine, ni argent.

D'abord, il achète vignes et prés. Il cherche à réunir "le bien en un". (MAH, tom II, p. 273) Il fait exécuter des travaux importants par le charpentier Samuel Verron et le maçon David Grezet en 1713. Notamment, la façade Sud de la maison est modernisée. Les

fenêtres à meneaux sont remplacées par de grandes baies de 2,4 m de haut sur 1,2 m de large. Ce sont celles qui existent aujourd'hui. L'air et la lumière arrivent désormais à flots dans ces grandes pièces appelées "poêles" qui possèdent des dimensions seigneuriales. A titre d'exemple, la bibliothèque du 2ème étage mesure 7 m de long, 5,7 m de large. Encore que la date exacte soit controversée, l'adjonction Nord de 7,25 m en profondeur est due à François. Cette annexe dans le même alignement, mais plus élevée dans le toit, date de la fin du XVIIème siècle, selon Courvoisier. Il nous paraît qu'elle doit être à peu près contemporaine de la rénovation de la façade Sud, soit du XVIIème ou début XVIIIème siècle. L'essentiel, c'est de relever combien le mariage de Salomé et de François a été heureux pour le Château.

Avant d'abandonner ce personnage fascinant, rappelons encore l'une de ses interventions diplomatiques. Nos renseignements proviennent de l'ouvrage "Neuchâtel et la Suisse" p. 98 et ss, article d'Alfred Schnegg. La guerre de succession d'Espagne s'éternise, faisant attendre un règlement satisfaisant de la question neuchâteloise ouverte par la dévolution de 1707. Après la bataille de Denain (juillet 1712), les alliés ne peuvent maintenir leur cohésion. L'Angleterre impose la paix et c'est le Traité d'Utrecht, le 11 avril 1713. La France négocie séparément avec chacun de ses adversaires. Dans l'acte signé par la France et la Prusse, les diplomates de Berlin réussissent à insérer une clause (art. 9) ainsi libellée:

"Le Roi Très Chrétien reconnaîtra le Roi de Prusse comme souverain seigneur de la principauté de Neuchâtel et Valangin et promet (...) de laisser jouir les habitants d'icelui dans tout le royaume de France (...) des mêmes droits (...) dont jouissent ceux des autres pays de Suisse et le reste de la Nation helvétique".

C'est un beau succès. Malheureusement, dans le même temps, l'ambassadeur de France en Suisse, le comte du Luc se montre très irrité par divers incidents grossis à volonté. Deux neuchâtelois fabriquent de la fausse monnaie marquée au coin du roi de France. On accuse la justice de la principauté de complaisance envers les faussaires. L'ambassadeur se plaint également du Conseil d'Etat qui a expulsé de son territoire David-François Merveilleux, secrétaire-interprète du roi de France près les Ligues grisonnes. Enfin, on tolère sur sol neuchâtelois des déserteurs français. C'est François Chambrier que le Conseil délègue à Soleure, à fin janvier 1714, pour donner toutes assurances utiles et ramener les faits à leur juste proportion. Sur ce point, sa mission aboutit. En revanche, lorsqu'il s'agit de faire reconnaître par la France l'appartenance de Neuchâtel au Corps helvétique, c'est une autre affaire. Louis XIV s'en tiendra strictement à la lettre de l'article 9 du Traité avec la Prusse. Mais cet incident diplomatique démontre à l'envi la place prise par le maire de Neuchâtel dans la constellation politique de la Prusse et de la principauté.

Il n'est pas sans intérêt de relever qu'une soeur et un frère de François ont connu une destinée hors du commun. Salomé (1661-1715) va épouser en 1684 Jean Frédéric Ostervald, ministre de l'Évangile. Ce dernier marquera d'une empreinte profonde la théologie protestante. Son influence dépassera largement les frontières suisses. Jean-Alphonse Turretini de Genève, Samuel Werenfels de Bâle et Ostervald formeront ce qu'on a appelé le "triumvirat helvétique". Les publications du neuchâtelais sont divulguées dans toute l'Europe occidentale et traduites en plusieurs langues. La bible d'Ostervald de 1744 est encore utilisée de nos jours. Comme son beau-frère François, il se rattache au parti contiste à la mort de Marie de Nemours.

Daniel (1665-1728), autre frère de François, va embrasser la carrière des armes. Dans ce but, il se rend à La Haye en 1691 et y retrouve le comte Charles de Schomberg avec lequel il s'était lié à Heidelberg lorsque ce dernier était représentant de Louis XIV près l'électeur palatin. Schomberg est à la solde de la Grande Bretagne et des Provinces-Unies dans la guerre de succession d'Espagne. Il emmène Daniel avec lui dans ses campagnes à titre d'aide de camp. Schomberg est tué à la bataille de Marsaille en Piémont en 1693. Daniel est également blessé. Guéri, il se rend auprès de Guillaume III d'Angleterre pour lui remettre une lettre que le comte lui avait adressée avant d'expirer. Il est nommé colonel du régiment suisse de Muralt en 1702, puis brigadier en 1709. En 1711, lors d'un combat près de Luxembourg, il est fait prisonnier. Les français irrités d'avoir perdu beaucoup d'hommes à la suite de la conduite valeureuse de Daniel Chambrier vont le traiter avec inhumanité. Par la suite, il est échangé avec d'autres prisonniers. Gouverneur du prince d'Orange en 1717 (qui deviendra Guillaume IV, stathouder des Provinces-Unies), il est nommé général-major en 1727. Son lien de parenté étroit avec François explique la présence au Château de son portrait, ainsi que celui du comte de Schomberg. Il en est de même pour Jean Frédéric Ostervald.

Du mariage de François avec Salomé qui a eu lieu le 25 juillet 1684 naîtront 17 enfants. Certains étant morts en bas âge, il restera:

1. Jean (1686-1751)
2. Maurice (1689-1760)
3. Susanne (1691-1766)
4. Marie-Anne (1693-1764)
5. Lucrece (1695-1743)
6. François (1707-1757) qui portera le no II pour le distinguer de son père
7. Daniel (1708-1793).

Le Château d'Auvernier possède en ses murs les portraits de François I, de Salomé I sa femme, de Jean, Susanne, Marie-Anne et François II.

François I, maire de Neuchâtel décède en 1730 et son épouse Salomé lui survivra jusqu'en 1738.

10. Jean de Chambrier

Jean de Chambrier va hériter de la propriété d'Auvernier. Dans quelles circonstances? Le Fonds Schnegg déjà cité possède deux relevés du notaire Daniel Brenet (vol. III, p. 27), ainsi rédigés:

« 18 février 1739:

Noble Samuel Ostervald, conseiller d'Etat et maire de Valangin, représentant le baron Jean Le Chambrier, ministre de S.M. à la cour de France, son parent, en vertu de sa procuration datée de Fontainebleau, du 16 octobre 1738; François Le Chambrier, du Grand Conseil de Neuchâtel; Daniel Le Chambrier, conseiller d'Etat et maire de Boudevilliers, Susanne, Marie-Anne et Lucrèce Le Chambrier, tous enfants de feu Noble François Le Chambrier, conseiller d'Etat et maire de Neuchâtel déclarent que leur mère, Dame Salomé Le Chambrier est décédée le 16 juillet 1738.

Ils procèdent à un partage de ses biens, suivant la teneur de son testament. Dame Salomé Le Chambrier avait placé en Angleterre une somme de 2100 livres sterling (actions des nouvelles annuités du Sud). La moitié de ces fonds est parvenue au baron Jean Le Chambrier, demeurant en son hôtel, à Paris, rue du Bacq, faubourg Saint-Germain près du Palais-Royal. L'autre moitié est revenue à ses soeurs, François et Daniel Le Chambrier sont dédommagés sur d'autres biens.

25 mai 1739:

Noble Samuel Ostervald, agissant au nom du baron Jean Le Chambrier, chevalier de la Générosité, conseiller d'Etat et ministre du roi de Prusse à la cour de France, suivant une procuration du 18 mai 1739 (Paris), déclare remettre aux Nobles Demoiselles Susanne, Marie-Anne et Lucrèce Le Chambrier, ses soeurs, "une maison, grange, escuries et autres bâtiments y annexés, ensemble de la cour, jardins et deux closels en dépendans, et tels qu'il les a eû par heritage de la Maison paternelle le tout à forme des partages faits entre mondit sieur le Baron et les Demoiselles ses soeurs (se reservant toutes fois l'habitation de ladite maison pendant sa vie pour s'en servir, au cas que par ci après, il juge à propos d'y aller demeurer...)" Le tout est situé au village d'Auvernier: Vent: le Rû Chatron; uberre: la place des Epancheux; bise: les sieurs Isaac Junod et Convert de Berne et divers autres; joran: N.

Prix de la remise: 20.000 livres faibles, somme remise à François Le Chambrier, leur frère, chargé des affaires particulières du Baron Le Chambrier ». (AEN)

La première pièce notariale relate la date exacte du décès de leur mère et un partage partiel de sa succession. Curieusement, Maurice le puiné n'est mentionné nulle part.

Le second acte est important pour l'histoire qui nous occupe puisqu'il établit les faits suivants:

- Jean devient propriétaire du Château d'Auvernier à la mort de sa mère, le 16 juillet 1738, selon l'adage "le mort saisit le vif".
- Les trois soeurs Susanne, Marie-Anne et Lucrece reçoivent, le 25 mai 1739, le Château et ses annexes, avec jardin et vergers, sous forme de donation de Jean.
- Celui-ci garde l'usufruit en termes juridiques d'aujourd'hui, soit la jouissance de pouvoir habiter la demeure à sa guise.
- Maurice, François et Daniel ont été certainement dédommagés à la mort de Salomé. C'est dire que leurs parents étaient fort riches.

Jean va faire une carrière assez exceptionnelle. Aussi, cette personnalité a-t-elle attiré la curiosité d'Alfred Schnegg, ancien archiviste de l'Etat de Neuchâtel qui a commencé à rédiger une biographie après avoir amassé nombre de renseignements. Nous tenons à rendre hommage à cet historien de qualité.

A 16 ans, le fils aîné de François Chambrier étudie le droit et la philosophie à Bâle où il est immatriculé dans cette université le 3 mai 1703. Trois ans plus tard, il part pour Paris et va fréquenter les maîtres d'escrime, les manèges et les salons de danse. On soigne son éducation. Très vite, âgé alors de 20 ans, il travaille pour son père dans les affaires bancaires et entreprend sous sa direction des transactions heureuses avec, notamment, le banquier David-François Rognon de la maison La Chapelle à Soleure. Bénéficiant de hautes relations, il entre en contact avec le baron Hoggner, munitionnaire et fermier des monnaies à la fin du règne de Louis XIV. Pour le compte du maire de Neuchâtel, il va participer aux spéculations engendrées par le système de Law, mais saura se retirer à temps. Est-ce dû à son flair ou à celui de son père? Quoiqu'il en soit, il apprend beaucoup. Puis, c'est la débâcle de Law. Inquiété par les sbires du régent, Jean saura tirer son épingle

du jeu. Néanmoins, le dénouement est cocasse. Les agents accrédités du roi de Prusse à Paris ont, eux aussi, été mêlés aux coups de bourse de Law. Par conséquent, ils ne sont plus "personae gratae" à Paris et sont rappelés à Berlin. Frédéric-Guillaume de Prusse appartient à une famille qui n'est royale que depuis 1701. Autant dire d'hier. Les serviteurs fidèles ne sont pas légion; l'argent manque. La tradition diplomatique aussi. C'est pourquoi le ministre des affaires étrangères de Prusse fait appel à Jean Chambrier dans le but d'expédier les dossiers courants. Frédéric-Guillaume I se montre astucieux en la circonstance. Par le choix du neuchâtelois, il s'attache le Conseil d'Etat et les notables de la principauté. Le fils de François sera ainsi protégé des polices de France. En même temps, à Paris, coeur de la diplomatie européenne après le Traité d'Utrecht, le roi de Prusse disposera d'un homme jeune, ambitieux, jouissant d'une excellente formation. Le 22 mars 1721, Jean reçoit ses lettres de créance en qualité d'agent diplomatique à la cour de France. Le titre de ministre lui sera octroyé le 17 avril 1723. Détail amusant, c'est à cette époque que le fils du maire de Neuchâtel adopte le nom de Le Chambrier imitant ainsi son parent Jonas, le procureur, qui le porte depuis 1709. En 1723 également, il se voit décoré de l'Ordre de la Générosité.

Jean s'acquitte certainement à satisfaction de ses devoirs de diplomate puisqu'il se voit décerner le titre de baron du royaume de Prusse, titre pouvant être dévolu à sa mort à un parent de son choix. Le rescrit date du 31 août 1737. A cette faveur s'est ajouté depuis 1721 le titre de conseiller d'Etat. Il ne paraît pas que Jean a été mêlé à la grande diplomatie prussienne du règne de Frédéric-Guillaume I (roi de 1713 à 1740). Le souverain intervient le plus souvent directement. En revanche, toutes les fois que les neuchâtelois connaissent un contentieux avec la France, c'est le baron qui s'en occupe et ses interventions sont couronnées de succès.

Pour le Château d'Auvernier, la période faste se perpétue avec Jean. Celui-ci est l'usufruitier, ses soeurs sont nu-propriétaires de la maison. On peut imaginer qu'il est agréable au ministre de Prusse à Paris de plonger ses racines dans le terroir neuchâtelois. Quoiqu'il advienne dans les vicissitudes de la politique et l'approche des grands de ce monde, il possède un bien au soleil où il trouvera refuge. Susanne, Marie-Anne, Lucrèce - aucune n'est mariée - doivent être aux petits soins envers ce frère si brillant qui fréquente Louis XV, ses favorites, le monde enchanté de Versailles. Jean connaît bien la marquise de Pompadour, favorite du roi, alias Jeanne Antoinette Poisson. En 1745, celle-ci devient la maîtresse de Louis XV et le restera jusqu'en 1750.

Des travaux importants extérieurs et intérieurs vont être entrepris à Auvernier. On va donner du lustre à la demeure provinciale. Selon Courvoisier et Schnegg, le portail, la

grille, les murs en uberre (Sud) datent de 1740 et des années qui ont suivi. Jean et ses soeurs cèdent une surface de terrain au voisinage du Ruz Chatru (ruisseau), à l'Est du portail et appuient leur clôture sur le magasin de la commune. A la suite de cet échange, le puits du Château se trouve en partie sur le terrain communal. C'est une cession gracieuse aux villageois qui en ont un urgent besoin. On y installe une pompe et un couvert. Le tout se situe en 1740 ou 1743. De cette époque date le partage des eaux. La petite porte qui perce le mur de clôture en Ouest du grand portail est réalisée par les demoiselles Chambrier à la suite d'une autorisation communale du 11 juin 1740. Quant aux pilastres qui forment la monumentale porte d'entrée, ils ont été construits en 1740 vraisemblablement. Cette date n'est pas prouvée à une ou deux années près. Les trois soeurs font abattre un pan de mur au voisinage du portail pour le remplacer par une balustrade de fer. Le 10 juin 1744 la commune demande aux soeurs Chambrier de rétablir le banc de pierre qu'elles ont fait enlever "en construisant la grille à côté de leur porte".

Et la belle ferronnerie avec la couronne? Elle est certainement de la même époque, soit vers 1740. Désormais, les pilastres de l'entrée seront réunis par une couronne de marquis. Comme déjà relaté, Jean a été élevé à la dignité de baron en 1737. En province, n'est-ce pas, on peut se permettre ce léger accroc à la vérité? On va également planter l'allée de tilleuls d'Ouest en Est dont il survit encore quelques vétérans. Les deux marronniers au Nord-Ouest existent depuis cette époque, derniers témoins d'une allée majestueuse. Enfin, la galerie porte en son fronton la date de 1745. Voilà une adjonction heureuse aux travaux de François I et de Salomé. La pièce d'apparat du Château est sans doute inspirée des hôtels particuliers de Paris. Elle est meublée dans le même esprit.

Ainsi, la demeure d'Auvernier austère et calviniste va connaître un embellissement à la française grâce à son entrée monumentale, à son parc plus structuré et à son salon de réception meublé avec faste. En un mot, c'est la griffe du XVIIIème français.

L'histoire de la place des Epancheurs à Auvernier vaut la peine d'être racontée puisqu'elle borde, en uberre, la propriété Chambrier. Le mot "Epancheurs" signifie une fonction déterminée dans l'économie villageoise. C'est le lieu où les pêcheurs de la localité sont autorisés à étendre leurs filets pour les raccommoder. La possession des rives du lac par la communauté n'est pas antérieure au XVIème siècle. Le comte Louis d'Orléans les cède au village par acte du 10 juin 1510. En échange, le village est tenu de payer une rente annuelle (cense) de 20 sols faibles perçus par le seigneur à la Saint-Martin. Les terrains en question s'étendent au Sud de l'actuelle rue des Epancheurs jusqu'à la rive, puis se prolongent en Ouest jusqu'au port de Rozet, actuellement quartier de la Bâla, et ce jusqu'à la limite de la seigneurie de Colombier. Les terres concédées vont se couvrir en partie de

maisons dès le XVIème siècle. Le bas quartier du village prend ainsi naissance. En 1524, la commune aliène une parcelle au profit de Pierre Robert dit le Marchand et de Jeanne, sa femme, qui s'engagent à payer un loyer perpétuel de 10 sols. C'est sur cet emplacement que s'élève aujourd'hui l'ancienne école. La maison appartient au début du XVIIIème siècle à François Henri d'Estavayer-Mollondin, conseiller d'Etat de Soleure et dernier gouverneur de la principauté de Neuchâtel sous les Longueville. Son fils décède en 1757, laissant ce bien immobilier à sa femme Jeanne Charlotte, née Sury de Bussy. En 1801, la maison est vendue par sa petite fille Françoise d'Estavayer à Charles Perrochet, négociant à Auvernier. En 1837, la commune en fait l'acquisition pour y loger l'école du village. Intelligemment, l'autorité exécutive plante, en septembre 1783, une allée de marronniers et interdit les jeux de quilles sur la place pour protéger les jeunes plants. A une date indéterminée, les tilleuls vont remplacer la première plantation. Hélas, après 1950, le Conseil communal fait scier ces beaux arbres pour donner davantage de surface aux voitures automobiles qui vont défigurer désormais la place des Epancheurs. Lors des travaux exécutés par l'Etat pour faire passer l'autoroute en tranchée, le conseiller d'Etat, chef du département des Travaux publics, Carlos Grosjean obtient, en 1975, que la commune plante à nouveau des tilleuls aux Epancheurs. Auvernier a largement gagné grâce aux jeunes rives; elle peut bien faire un geste pour améliorer les lieux. Cette verdure a ainsi atténué la laideur du parc de tôles.

Il existe au Château deux lavis originaux intéressants sur le plan historique. L'un a pour sujet la place des Epancheurs, l'autre l'entrée et la demeure vues du Sud vers le Nord. L'auteur est anonyme. Mais selon Alfred Schnegg - et sa démonstration est pertinente - les deux vues ont été faites entre 1764 et 1783. C'est la mise en place de la balustrade en fer et la plantation des marronniers qui permettent cette datation. (MN 1952, p. 97)

Au XVIIème siècle, les assemblées générales de la commune se tiennent à la place des Epancheurs. On y situe aussi le sabbat des sorcières. Ainsi, en 1609, Guillauma Cornu de Vugelles sur Grandson accusée de sorcellerie déclare devant la cour de justice de Colombier s'être trouvée:

"au secte et sinagogue (d') Auvernier aulx Espanchoirs près le lac avecq ses complisses parthie dernièrement executéx ou estoit ledict Raphael (Satan) habille de verd qui menait la flûte où ilz dançoient". (Procédures criminelles de Colombier, vol. 65, no 52 et MN 1952, p. 100).

En 1718, les autorités établissent un "tirage", c'est-à-dire un stand de tir. L'endroit est idéal car les carreaux des arbalètes et les balles des mousquets se perdent dans le lac. Le maire de Neuchâtel, François I, après s'y être opposé, y consent par égard pour le village

et pour le noble jeu des mousquetaires. Les locaux actuels de la commune qui servent aux travaux publics n'ont guère changé depuis cette époque. C'est dire s'ils sont précieux et s'ils doivent faire l'objet d'une protection.

En 1736, le maçon Jonas Duvanel construit un pont sur le Ruz Chatru et prend pour modèle celui qui se trouve en amont, sur la propriété de Salomé. Au-delà du pont, le chemin se faufile entre deux maisons. Celle du Sud appartient en 1747 à Marie-Barbe Robert qui obtient du Conseil d'Etat l'autorisation d'ouvrir une hôtellerie à l'enseigne de "l'Ecu de France". Ce sera un relais de chevaux. Au siècle suivant, l'auberge change de nom et s'appelle désormais la "Croix Blanche". C'est la demeure aujourd'hui de Madame Georges Borel. Quant à la première maison de la rangée Nord, elle est élargie, réhaussée et devient au XIXème siècle le restaurant du "Lion d'Or" avant d'être transformée en une pâtisserie, propriété de Mlle Lina Schumacher.

Dans ses illustres fonctions, Jean ne va pas oublier son pays natal. En 1750, une coupe en argent doré lui est remise en signe de gratitude avec une dédicace en latin "le sénat et le peuple neuchâtelois lui ont, d'un commun accord, offert ce témoignage impérissable de leur reconnaissance". Sur la pièce d'orfèvrerie, la légende précise les raisons de cette récompense. En temps de disette, le baron a réussi à faire importer pour le pays de Neuchâtel du froment. Comme le grain était rare, on contingentait la vente et les autorités s'opposaient à tout transport. La pénurie augmentant, du blé d'Allemagne va arriver à Neuchâtel par les bons soins de Jean. (MN 1893, p.122)

Les dernières années de sa vie vont être animées. Le 29 décembre 1747, il se marie secrètement avec Marie Anna Raworth, veuve de Jean Roach, de son vivant major au fort de St. George situé dans les Indes orientales. Mais voilà que cette union conjugale a lieu secrètement, sans l'approbation du roi. Le baron Jean Le Chambrier décède à Wesel le 28 juin 1751. Cette localité se trouve dans le duché de Clèves, sur le Rhin et la Lippe, à trois lieues de Cologne. Son testament rédigé à Paris est daté du 25 août 1745. (Manuel de Justice 1746-1760, Registre suppl. no 98) C'est Madame le major de Montmollin qui est dépositaire des dernières volontés du défunt dont voici un extrait:

"Je donne et lègue à mon cher frère François le Chambrier mon fief de Grand Jacques (NdeR: dans le Val-de-Travers) tout ainsi que je l'ai hérité de mon père. De plus, je donne et lègue à mon frère toutes mes vignes derrière la maison d'Auvernier maintenant à mes soeurs, consistant les dites vignes en diverses pièces, sans en excepter aucune, toutes ainsi que je les ai héritées de mon Pères et mères (sic.) dont le prix est fixé par nos partages à la somme d'environ 15'085 livres".

Suivent encore des legs en espèces, notamment à "*mes deux chers frères François et Daniel le Chambrier.*"

Mais l'histoire ne s'arrête pas là. La dernière scène est digne de Courteline. Dans le Manuel du Conseil d'Etat du 15 novembre 1751, on peut lire:

« 15 novembre 1751:

Lecture en Conseil d'un rescrit du 24 octobre 1751, par lequel S.M. informe le Conseil qu'Elle a accordé la cassation du mariage que feu le baron Le Chambrier, Son envoyé à la Cour de France, avait contracté à Paris avec la veuve du major Roach, défendant aux officiers de cet Etat de lui administrer aucune justice dans cet Etat. François Le Chambrier, membre du Conseil Etroit de Neuchâtel et Daniel Chambrier, conseiller d'Etat et maire de Boudevilliers demandent que la déclaration de S.M. portant qu'Elle annule le contrat de mariage de feu le baron de Chambrier, leur frère, soit enregistrée dans le manuel et que les officiers de cet Etat en soient informés. Demande accordée.

Lettres patentes du 24 octobre 1751. Le mariage du baron de Chambrier a été contracté le 29 décembre 1747, et béni dans son hôtel de Paris, avec Marie Anne Rawort, veuve de Jean Roach, major au Fort St. George situé aux Indes orientales; En vertu du mémoire instructif écrit par le ministre au mois d'avril 1749 et laissé à sa famille, il apparaît que cette indigne femme a abusé de la bonne foi de feu le baron, et a manqué aux conditions de son contrat de mariage, se rendant coupable de l'adultère le plus manifeste. Le mariage a été conclu secrètement sans l'approbation du roi. Interdit à la veuve R. de prendre le nom et les armes de feu le baron de C".

Enfin, le 24 mars 1755, lecture est donnée en Conseil d'Etat d'un rescrit de Sa Majesté Frédéric II, du 10 mars 1755. Ordre a été donné à la femme Roach qui se trouve à Berlin de ne plus prendre la qualité de veuve du baron Le Chambrier, ci-devant ministre à la cour de France. Assisté de ses parents, "*M. Chambrier, conseiller d'Etat et maire de Boudevilliers - il s'agit de François II (1706-1757), frère de Jean - obtient du Conseil communication des ordres de Sa Majesté*". (Manuel du Conseil d'Etat, vol. 99, p. 141)

Sic transit gloria mundi.

11. Susanne, Marie-Anne et Lucrece de Chambrier

Aux termes de la procuration rédigée à Paris le 18 mai 1739, Jean Le Chambrier a "remis" à ses trois soeurs Susanne, Marie-Anne et Lucrece la nu-propriété du Château

d'Auvernier. Est-ce vraiment une vente? Le prix déterminé, soit 20'000 livres faibles paraît modeste. Car il porte sur la maison principale, la grange, les écuries et autres bâtiments ainsi que les "deux closels en dépendans".

Quoi qu'il en soit, ces trois demoiselles qui ne connaîtront jamais les déchaînements du mariage se consacreront, dignes vestales, aux joies du foyer. Sous leur règne, le jardin va se structurer, le portail s'édifier, la couronne revêtir des allures de marquisat. Sans doute ont-elles trouvé auprès de leur frère Jean, l'habitué de Versailles et de la cour de Berlin, une inspiration heureuse.

La tradition orale rapporte qu'elles ont brodé, Pénélopes du Siècle des lumières, le mobilier de la galerie, style régence, en hêtre clair, fabriqué à Paris vraisemblablement vers 1745, à dire d'expert. Comme il s'agit de douze fauteuils et d'un canapé suffisant pour abriter les rondeurs adipeuses des trois Grâces de Rubens, on admirera ce travail de bénédictines tant par la patience qu'il exige que par la chasteté qu'il suppose.

Rendons-leur justice. Ensuite d'héritages, elles disposent de moyens financiers importants. Avec un goût sûr, elles modifient l'aspect provincial et peut-être revêche de leur demeure. L'oeuvre de modernisation et de restauration de leur père est ainsi parachevée.

Des esprits chagrins ne manqueront pas de critiquer ces bouleversements à l'ordre primitif de l'architecture et des alentours. Si Viollet-le-Duc n'était pas intervenu, Notre Dame de Paris et la Madeleine de Vézelay eussent connu, peut-être, le sort de Cluny.

Un document non contestable nous autorise à établir les acquisitions mobilières principales des trois soeurs. La dernière à quitter ce monde de larmes, c'est Susanne en 1766. La dévolution d'hérédité aura lieu en faveur de son neveu, François III dit le chambellan (1739-1781). Ce dernier dresse, le 6 décembre 1767, un "Inventaire général de tous les meubles et effets qui sont dans ma maison de campagne à Auvernier". (AChA)

Il est souvent difficile, en l'absence de pièces écrites, de déterminer à coup sûr l'acquisition de tel bien. Mais lorsqu'un meuble porte le style de son époque et qu'il est répertorié le 6 décembre 1767, l'incertitude disparaît.

Ainsi des:

- "*Deux canapé (sic), six fauteuils et six chaises en canne;*

- six fauteuils en tapisserie, bois jaune et sculpté;
- une console en marbre, le pied sculpté;
- deux tables façon de marbre aux trumeaux;
- une pendule à cabinet doré".

Le 26 juin 1987, Georges Ségal, antiquaire et expert à Bâle, dépose ses conclusions concernant le mobilier restant du Château. Il considère que les fauteuils, canapés et chaises à fond de canne datent de 1745 environ. Ce millésime est aussi donné pour le salon régence/Louis XV dont la facture est parisienne. A bien observer les bois, on s'aperçoit qu'il doit s'agir du même ébéniste. Détail surprenant, l'inventaire de 1767 fait état de six fauteuils en tapisserie et bois de hêtre jaune. Aujourd'hui, on en compte douze. Y a-t-il eu achat complémentaire? Ou bien Jean en possédait-il six qui sont revenus à Auvernier à une date postérieure à 1767?

Les trois consoles sus-indiquées, dont deux forment paire, datent également du milieu du XVIIIème siècle.

La pendule, veillesse Louis XV, possède un mouvement signé "Jacob Borel à Neuchâtel". Cet horloger, apprenti en 1735, est mort en 1779.

Les peintures sur toiles qui se trouvent présentement dans les salles à manger du 1er et 2ème étages sont attribuées, selon Ségal, à Johannes Andreas Benjamin Nothnagel né à Buch, en Saxe en 1729 et décédé en 1804 à Frankfurt. Elles sont très proches de celles du "Wildt'sches Haus" à Bâle qui datent exactement de 1765. (Voir Paul L. Ganz: "Das Wildt'sche Haus am Peterplatz zu Basel").

Ainsi donc, cet important mobilier est postérieur à la mort de François I, maire de Neuchâtel et de sa femme Salomé qui lui a survécu jusqu'en 1738. Le constat de 1767 fait foi; la conclusion s'impose.

Susanne (1691-1766), Marie-Anne (1693-1764) et Lucrece (1695-1743) ont tenu leur rang, accompli leur devoir en constituant un maillon indispensable à la pérennité du Château d'Auvernier. Mieux, avec finesse et discernement, elles ont su capter ce parfum XVIIIème qui a fait dire à Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun et prince de Bénévent: "On avait de la débauche avant la Révolution, mais on avait de la grâce. On était coquin, mais on avait de l'esprit. Maintenant, on est débauché grossièrement et coquin platement".

Les filles de François, portraiturees à la galerie étaient d'une beauté fade et mûrissante. A ce trop apprêté de peintre courtisan, nous préférons les deux délicieux pastels de Suzon et Manon, vieilles dames dont les regards trahissent encore, par-delà les siècles, leur bonté mêlée de dignité.

12. François III Le Chambrier dit le chambellan

C'est leur neveu François qui héritera seul de la propriété puisque les trois demoiselles ne se sont jamais mariées et qu'elles n'ont pas eu d'enfant.

François est fils de François, petit-fils de François. Il portera en ce mémoire le numéro III pour le distinguer. Son père François II (1706-1756) épouse Rose de Meuron en 1735 dont il aura trois enfants.

- Salomé II (1737-1823). On la différencie ainsi de sa grand'mère;
- Daniel (1738-1793);
- François III (1739-1781) dont il est question en ce chapitre.

François II sera maître des clefs en 1744, du Petit Conseil en 1746, juge pour l'ordre des bourgeois aux Trois-Etats de Neuchâtel. On l'a vu plus haut, il représentera souvent les intérêts de son frère Jean dans le pays car il a sa confiance.

Lui et sa femme sont délicieusement croqués dans deux petits portraits présentement à la galerie. Par ressemblance, on peut déduire qu'il a été peint en même temps que ses soeurs dans un tableau à grande dimension situé aussi en cette même pièce.

C'est son fils qui va devenir propriétaire du Château d'Auvernier, probablement à la suite de dispositions testamentaires des trois demoiselles ou de la dernière survivante.

Qui est-il ce François III? En l'état actuel, nous savons peu de choses, mais le personnage fascine. Il devient chambellan du roi de Prusse en 1765. Comme ce titre est souvent honorifique, il n'apporte rien à notre curiosité. Son oncle Jean le baron et son grand-père François I ont préparé son "cursus honorum" à Berlin.

Manifestement, il aime le monde des lettres et des arts. Il habite Paris, court les expositions, achète des tableaux, fréquente Jean-Jacques Rousseau avec lequel il correspond. Sa bibliothèque est celle d'un honnête homme au sens de son siècle. On

connaît ses choix de lecture puisqu'il signe d'une main impérieuse les volumes qu'il possède. Avec cette même autorité, il inventorie ses biens dans "ma maison de campagne à Auvernier". Le paraphe puissant et volontaire soulignant "Le Chambrier" ne trompe pas; son écriture n'est pas celle d'un introverti. En revanche, il ne se mariera pas et ignorera la joie d'être père.

Ayant eu accès aux archives de la famille Chambrier, Philippe Godet fait état d'un journal intime de François III. Il vaudrait la peine d'analyser ce document et, qui sait, de le publier. Nous sommes à la veille de la chute de l'ancien régime; notre héros voyage beaucoup, fréquente du beau linge. Homme de cour et de salon, il vit une époque.

Ce qui va suivre est tiré des articles de Godet publiés dans le MN, 1895 p. 308 et 1896 p. 12 et ss.

François se rend pour la première fois à Paris à l'âge de 28 ans, en 1767. Il rattrapera le temps perdu car c'est principalement dans cette ville qu'il va vivre désormais et y mourir.

Dans son premier voyage, il est accompagné par le colonel de Pury qui a chaleureusement accueilli Rousseau à Monlési quelques années auparavant. Pury veut retrouver DuPeyrou qui se trouve auprès de Jean-Jacques, alors au Château de Trye.

Le prince de Conti lui offre asile. Chambrier écrit de Paris le 2 janvier 1768: "J'ai reçu une lettre du colonel de Pury qui est à Trye près de Rousseau et de DuPeyrou".

Chambrier va lier amitié avec Rousseau et sera suffisamment intime pour écrire les notes suivantes:

« 9 avril 1774

J.-J. Rousseau est venu me faire visite ce matin. Nous avons causé ensemble près de trois quarts d'heure. Il m'a apporté un billet pour voir la répétition de l'opéra "d'Iphigénie" de Gluck. Il a beaucoup regardé mon tableau de saint Jean-Baptiste, qu'il a trouvé infiniment beau, et m'a dit qu'aucun tableau du Palais-Royal ne lui avait fait autant de sensation que celui-ci.

6 mai 1774

...J'ai oublié de vous dire que je suis le plus joliment du monde avec J.-J. Rousseau, au point qu'il vient chez moi; c'est une faveur rare. Il est tout Gluck; vous le verriez dans un enthousiasme étonnant lorsqu'il parle de sa musique. Aussi ne manque-t-il pas une représentation de l'opéra, depuis que celui de Gluck est sur le tapis; car on a rendu à J.-J. ses entrées, qu'on lui avait ôtées par humeur lors de ses écrits contre

la musique française. Il a même été remboursé, à cette occasion, des 2,000 francs qui lui revenaient pour avoir donné, il y a près de vingt ans, son opéra du "Devin du village".

18 octobre 1774

J'ai consulté Rousseau sur une édition de son "Contrat social" faite à Neuchâtel...

20 octobre 1774

J'ai vu Rousseau qui a visité l'édition du "Contrat social", et en a rectifié lui-même plusieurs erreurs. Il m'a dit y avoir relu avec bien du plaisir ce trait indirect contre l'intolérance, où il fait parler un... » (La phrase est demeurée inachevée).

La dernière visite à Rousseau que mentionne François date du 19 octobre 1777, alors que le philosophe devait s'éteindre à Ermenonville le 3 juillet 1778.

Toujours selon Godet, le journal relate en date du 10 juillet 1778:

"La mort de J.-J. m'a fort affecté. C'est un bonnête homme de moins. Aussi singulier et respectable, on l'aimait malgré lui, comme on le lit avec enthousiasme, sans penser comme lui".

François III fréquente les cercles littéraires et les salons. Il voit notamment Mme DuDeffand femme spirituelle, cultivée, amie de Voltaire. Rappelons que Marie de Vichy-Chamrond, marquise DuDeffand tient, à partir de 1730, un salon fréquenté par Montesquieu, Marivaux, Turgot, Condorcet, d'Alembert. A sa mort, en 1780, elle est considérée comme l'héritière spirituelle de Mme de Sévigné.

Le 9 juillet 1778, Chambrier écrit:

"J'ai vu Mme DuDeffand qui, parlant de Rousseau, trouve que c'est un esprit exagéré, exalté, toujours hors du naturel, et qui a cru l'homme plus grand que nature. Son style sent l'effort et comme le produit d'un cerveau en fièvre; elle lui trouve au reste infiniment d'esprit et désirerait qu'il l'eût appliqué à d'autres objets..."

On comprendra que la curiosité nous pique. Nous voudrions en savoir davantage sur François Le Chambrier qui a connu les esprits les plus fins, mais aussi les plus redoutables en ce XVIIIème siècle finissant.

Une rose d'automne est plus qu'une autre exquise.

Amateur d'art, les dialogues avec Rousseau rapportés par Godet démontrent son intérêt pour la musique. La peinture l'a attiré également et il a acheté des tableaux.

Ainsi d'Alexandre Turchi "les Saintes femmes", oeuvre vendue à l'Hôtel Bullion, rue Plâtrerie à Paris le 11 décembre 1780. C'était l'équivalent de Drouaut de nos jours et Bullion se trouvait à côté du restaurant appelé aujourd'hui "Le pied de cochon", au forum des Halles.

"Les misères de la guerre", de David Teniers, paraît avoir été acheté en 1774. (AChA)
D'autres toiles mentionnées ont été dispersées au gré des successions ou des ventes.

François III ne vit guère à Auvernier. A la province, il préfère la capitale, les salons littéraires, les gloires du moment. Mais lui aussi apportera à sa demeure, sous forme de toiles de petits maîtres, un peu de cet air de Paris qu'il aime tant.

Il existe à la galerie le portrait d'un inconnu avec un air Chambrier qui ne trompe pas. Est-ce François le chambellan? Il porte un habit de cour. L'homme est jeune, élégant, sûr de lui.

S'agit-il de notre exquis dilettante?

13. Salomé II de Chambrier

Il meurt en 1781, sans enfants. Ses biens, notamment le Château d'Auvernier, reviennent à sa soeur Salomé, épouse dès 1762, de Jean-Pierre de Chambrier, colonel des Gardes au service des Provinces-Unies (Hollande). Ce dernier habite la demeure de Souaillon. Une nouvelle fois, il y a alliance Chambrier-Chambrier. Par la mère de l'époux, nous allons rejoindre la grande histoire, l'histoire européenne.

Jean-Pierre (1731-1808) est le fils de Josué (1686-1763) et de Jeanne-Henriette de Cabrol (1699-1780), dame de la Roque de Travanet et de Saint-Pierre de Trévisy, co-dame de Vestric. Examinons ces personnages car c'est une tranche de vie du XVIIème et du XVIIIème siècle dans laquelle nous allons pénétrer.

Josué exercera la fonction de trésorier-payeur des troupes neuchâtelaises envoyées au secours de Berne lors de la seconde guerre de Villmergen, en 1712. Il donne satisfaction puisqu'il est nommé trésorier général de la principauté en 1727. Conseiller d'Etat, il

représentera la noblesse aux Trois-Etats de Neuchâtel, instance qu'il préside en 1761 et 1762. Pareil honneur lui échoit pour la juridiction de Valangin dès 1755.

Josué épouse le 30 janvier 1721 Jeanne-Henriette de Cabrol, huguenote réfugiée à Neuchâtel, descendante d'une illustre maison du Languedoc persécutée à la suite de la révocation de l'Edit de Nantes, acte scélérat signé à Fontainebleau le 18 octobre 1685, enregistré le 22 octobre en la Chambre des vacations de Paris.

Les persécutions contre la famille de Jeanne-Henriette ont largement influencé la vie de ses membres et leur patrimoine. Aussi, allons-nous essayer de résumer cette odyssée émouvante et cruelle. L'essentiel de ce qui va suivre est tiré de l'excellent ouvrage de Mme Alexandre de Chambrier intitulé "Henri de Mirmand et les réfugiés de la révocation de l'Edit de Nantes". Le livre a été édité à Neuchâtel par Attinger frères en 1910. Marie de Chambrier s'est révélée historienne probe et scrupuleuse.

Tout commence par le grand-père, Henri de Mirmand né le 25 octobre 1650 à Nîmes, baron de naissance, seigneur de Roubiac, co-seigneur de Vestric. A l'âge de 23 ans, il épouse à Nîmes Marthe d'Audiffret. Cette dernière lui donnera cinq filles dont une seule, Marguerite, atteindra l'âge adulte.

Marguerite de Mirmand voit le jour à Nîmes en 1679 et mourra à Neuchâtel en 1720. Elle se mariera deux fois:

a) à Wesel, en 1698, avec Charles de Cabrol, seigneur de Travonet et de Saint-Pierre de Trévisy, capitaine de cavalerie au service de Prusse. Réfugié pour cause de religion, ce dernier meurt à Magdebourg le 26 février 1704;

b) à Prenzlau, en 1707, avec Frédéric de Béranger, baron de Beaufrin, procureur général au parlement d'Orange, réfugié, lui aussi. De ce lit, il n'y aura pas d'enfants.

Issue du premier mariage, Marguerite de Mirmand laisse une unique enfant: Jeanne-Henriette de Cabrol, future épouse de Josué.

Dès la réformation, Nîmes embrasse en majorité la nouvelle religion. Elle est la grande cité protestante du midi de la France. La réaction catholique va être féroce. En 1682 déjà, Louis XIV confie au duc de Noailles le commandement militaire du Languedoc avec mission d'y détruire le calvinisme. Noailles exerce aussi les fonctions de gouverneur "de facto", alors que le duc du Maine, âgé de 12 ans, fils légitimé de Louis XIV et de Mme de

Montespan, en possède le titre "de jure". Une année plus tard, en 1683, Colbert premier ministre vient à mourir. Il est remplacé par Louvois au caractère impitoyable. La persécution des protestants commence avant la révocation de l'Edit de Nantes. Noailles va donc être couvert par le nouveau premier ministre et c'est à lui qu'est réservée la triste gloire de désoler le Languedoc par les "dragonnades". Le Poitou, l'Aunis, la Saintonge, le Béarn, vont être ravagés comme le Languedoc.

C'est une page horrible de l'histoire de France. Acte d'intolérance, la révocation de l'Edit de Nantes se révélera une faute aux conséquences aussi imprévisibles que désastreuses. Sur le plan religieux, elle déconsidère le catholicisme; sur le plan politique, elle relègue Louis XIV parmi les tyrans. La France va perdre 200'000 à 300'000 sujets qui passent clandestinement à l'étranger, principalement en Allemagne et en Suisse. Parmi eux, beaucoup d'esprits savants, à l'avant-garde des connaissances. Pour ceux qui restent, la situation est cruelle, parfois atroce. Cet état va perdurer jusqu'à l'édit de 1788, sous Louis XVI, qui consacrera une tolérance de fait. Il faudra attendre la Révolution; alors seulement, les protestants français pourront sortir de leur ghetto. Mais le mal est consommé.

Dans les mémoires qu'il écrit en 1716 pour sa petite-fille Jeanne-Henriette de Cabrol, Henri de Mirmand expose les sentiments qui l'ont fait agir:

"Le terrible jugement que Dieu déploya sur les Eglises de France, en l'année 1685, par la révocation de l'Edit de Nantes, m'ayant obligé de sortir du royaume, afin de ne point participer à l'idolâtrie romaine et d'aller chercher ailleurs la pâture spirituelle dont nous étions privés, j'ai cru que vous et votre postérité, si Dieu veut vous en donner, pourriez retirer quelque avantage des grâces que j'ai reçues de lui".

Le baron s'enfuit de France en bateau, en 1686, avec ses filles. Il arrivera à bon port à Llansa. Le patron de la barque, un dénommé Etienne Dumas est arrêté à son retour et accusé d'avoir transporté des huguenots en Espagne. Le 15 juillet 1686, Dumas est "convaincu d'avoir fait achepter une barque et presté son ministère pour faire sortir des nouveaux convertis du royaume. Pour réparation de quoi, qu'il soit condamné à être pendu et étranglé, jusqu'à ce que mort s'ensuive, à une potence qui, pour cet effet, sera dressée sur la place du marché de cette ville". (Montpellier)

Henri de Mirmand, qui a pu sortir de France une partie de sa fortune avant le séquestre royal, va se consacrer à la défense des réfugiés pour la foi. Il parcourt l'Europe et trouvera notamment en Prusse, aide et protection. La Suisse sera aussi terre d'accueil.

En 1698, la seule fille qui lui reste, Marguerite née en 1679, est demandée en mariage par le chevalier Charles de Cabrol, seigneur de la Roque de Travonet et de Saint-Pierre de Trévisy. Ces seigneuries se trouvent dans les diocèses d'Albi et de Castres.

Charles de Cabrol voit le jour en 1656 au Château de La Roque, sert en France dans un régiment de cavalerie. Pour fait de religion, il s'enfuit et s'engage en Irlande dans l'armée du duc de Schomberg. Plus tard, il se met au service de l'électeur de Brandebourg qui va devenir roi de Prusse en 1701 sous le nom de Frédéric I.

Du mariage avec Marguerite de Mirmand naît, le 11 août 1699, Jeanne-Henriette qui sera l'unique enfant. Henri de Mirmand vouera tout son amour à cette seule petite-fille.

Charles de Cabrol, seigneur de Travonet, succombe à Magdebourg le 26 février 1704 après une maladie de quelques jours. Il avait 48 ans. Sa veuve se remariera en 1706 avec Frédéric de Béranger, baron de Beaufrin. De cette union, il n'y aura pas de descendance. Marguerite mourra à Neuchâtel en 1720, le 15 juillet, de langueur. On appelait ainsi la tuberculose.

Epuisé par une vie de luttes contre l'injustice et l'iniquité, le baron Henri de Mirmand sent sa fin prochaine. Son dernier acte important sera de confier sa petite-fille tendrement aimée, Jeanne-Henriette de Cabrol, à Josué de Chambrier. C'est un beau parti. Son futur gendre est conseiller d'Etat, trésorier général, chambellan du roi de Prusse. Riche, il possède la belle maison de Souaillon, à Cornaux. Le mariage aura lieu le 30 janvier 1721.

"Servir et disparaître" comme aimaient à dire leurs excellences de Berne. Henri de Mirmand s'éteint apaisé; il est inhumé à Neuchâtel le 21 juin de la même année.

Cette destinée rappelle celle d'un autre proscrit mort à Salerne, le 25 mai 1087, en murmurant: "J'ai toujours aimé la justice et détesté l'iniquité. Voilà pourquoi je meurs en exil." C'était Grégoire VII, le pape qui a fait plier le genou à l'empereur Henri IV à Canossa.

Josué de Chambrier a le bras long et il est habile homme. Il le prouvera. Car il va chercher à récupérer les biens des familles Mirmand et Cabrol séquestrés par ordre du roi. Il y parviendra.

Les propriétés en immeubles sont les suivantes:

1. Le Château de Vestric, ses domaines, avec ses droits de haute, basse et moyenne justice, possédés en commun avec Simon de Guiran, co-seigneur de Vestric.
2. Une métairie située au territoire de Caissargues.
3. Une métairie sur le territoire de Nîmes, quartier de Grésan.
4. Une métairie, située dans les garrigues de Nîmes, au mas des Crottes (c'est-à-dire Grottes). Chaque métairie avec ses terres et appartenances.
5. Une maison d'habitation à Nîmes, au quartier de Courcoumaire.
6. Les seigneuries de la Roque de Travanet et de Saint-Pierre de Trévisy dans les diocèses d'Albi et de Castres.

Josué fait un premier voyage en Languedoc, en 1722, pour se rendre compte de la nature, de la situation, de l'importance des objets litigieux. Revenu à Paris vers Noël, il attend la majorité légale du jeune roi Louis XV, le 16 février 1723. Dans la place, c'est-à-dire à la cour de France, il dispose d'un parent au 8ème degré, d'un allié: Jean Le Chambrier, ambassadeur du roi de Prusse à Paris, dont nous avons narré plus haut l'histoire. Celui-ci obtient une audience auprès du cardinal Dubois, premier ministre. Quelques jours passent et le placet de Josué est agréé. Lorsque Jean et Josué viennent offrir leurs remerciements, le cardinal répond gracieusement à ce dernier: "Monsieur, c'est à votre nom seul que vous en avez l'obligation".

Que s'est-il passé? En son conseil tenu à Meudon, le 23 juin 1723, Louis XV signe deux brevets. Le premier stipule en faveur de Josué et de sa femme Jeanne-Henriette de Cabrol le don général de tous les biens qui avaient appartenu aux ascendants de celle-ci, soit à Charles de Cabrol, Henri de Mirmand et autres parents dont elle était héritière.

Le second brevet autorise une tante, Marthe de Cabrol, veuve sans enfants de faire donation entre vifs des biens de famille dont elle a possession.

Sur le plan juridique, réparation pleine et entière est octroyée. Comment Josué a-t-il pu obtenir gain de cause si vite et si complètement? A ce jour, on ne le sait. Jean, le cousin éloigné, a-t-il rendu un signalé service à la couronne ou au cardinal Dubois? Y a-t-il eu intervention de leurs excellences de Berne qui procurent tant de beaux régiments au

royaume de France? Quoi qu'il en soit, c'est "chose inouïe" que cette restitution, pour reprendre les termes utilisés par les témoins de l'acte de justice.

Les difficultés ne sont pas toutes vaincues. Josué constate que les biens immobiliers de sa femme sont détenus par des tierces personnes qui s'en considèrent comme les légitimes propriétaires. Les détenteurs, fort courroucés de la versatilité des grands, sont prêts à plaider. Et on les comprend. Après séquestre, les terres, maisons et seigneuries ont été vendues. Leurs titres de propriété ont un fondement aussi valable que ceux de Jeanne-Henriette. Va-t-on au-devant de nombreux procès au sort incertain?

Josué de Chambrier ne s'y hasarde pas; il préfère transiger. C'est la famille de Montcalm avec laquelle il doit principalement traiter. Daniel de Montcalm a acheté le domaine de Vestric et la métairie des garrigues de Nîmes. Il sera largement dédommagé.

La famille de Montcalm, originaire du Rouergue, compte parmi la plus ancienne et meilleure noblesse méridionale de France. Malgré ses convictions protestantes, Jean-Louis, grand propriétaire terrien, n'a pas émigré. Sa famille, restée en France, retourne au catholicisme. Son petit-fils, Joseph-Louis, marquis de Montcalm, né en 1712 est chargé par le roi en 1756 du commandement en chef des troupes françaises au Canada. Ceux qui ont lu Fenimore Cooper et son roman "Le dernier des Mohicans", se souviendront du général de Montcalm, personnage haut en couleurs. En réalité, il a été le chef audacieux et longtemps victorieux de la lutte contre les anglais qu'il dominait par son imagination et sa mobilité. Il est mort, couvert de gloire, au siège de Québec en 1759.

De 1723 à 1726, patiemment, le neuchâtelois rentre en possession de tous les biens de sa femme. Puis, avec discrétion, il vend. La dernière vente se fera en 1758. Manifestement, il n'a plus confiance.

Les archives Chambrier conservent les 6 actes notariés de vente qui s'échelonnent de 1724 à 1758, si l'on en croit Mme Alexandre de Chambrier. Et voici le détail des ventes et des transactions:

- Vente de Vestric en 1724:	23'000 livres tournois
- Vente d'une métairie en 1724:	22'200 idem
- Vente de la maison de Nîmes en 1756:	14'000 idem
- Vente de deux métairies avec les terres en 1758	45'500 idem
	104'700 livres tournois

A titre de dédommagement, il offre aux détenteurs de ces biens 33'000 livres. Il lui reste, net, 71'700 livres. Le Château de Travonet, trois autres métairies et le domaine de Trévisy seront vendus en 1742 pour le prix de 43'200 livres.

C'est donc 114'900 livres tournois que Josué a récupérées pour son épouse. Que représente cette somme de nos jours? Il est périlleux de se livrer à une telle estimation, et ceci pour deux raisons principales. Il faut d'abord convertir la monnaie ancienne à celle d'aujourd'hui. Le facteur d'erreurs est considérable. A cela s'ajoute une complication supplémentaire, soit le pouvoir d'achat d'une époque à l'autre.

Néanmoins, tout en soulignant la fragilité des calculs, essayons-nous à cet exercice. Selon Mme Alexandre de Chambrier, la somme de 114'000 livres tournois au XVIIIème siècle représente environ 500'000 francs suisses de 1910. La Banque Nationale Suisse, questionnée par nos soins, a répondu le 5 mars 1993. Par lettre signée de M. Jean-Pierre Roth, directeur suppléant, les prix doivent être multipliés par 10 entre 1910 et 1993. Concluons. Josué a réussi à réaliser les biens de sa femme en Languedoc pour un montant d'environ 5 millions de francs suisses 1993. Même en tenant compte d'un quotient d'erreur, l'appréciation paraît réaliste.

Que devient cette fortune à laquelle s'ajoute celle de Josué? Pierre de Chambrier, père du précédent, a construit la maison no 6, rue de l'Hôpital, à Neuchâtel, telle qu'elle existe aujourd'hui. Elle a été bâtie sur l'emplacement de trois immeubles anciens. (Courvoisier, MAH) Les armes de Chambrier et de Marguerite de Montmollin, son épouse, timbrées d'un casque grillagé et tenues par des lions embellissent le fronton. La cour de l'immeuble, en revanche, porte les écus ovales aux armes de Josué de Chambrier et de Jeanne-Henriette de Cabrol de Travonet surmontés d'une couronne de baron et de deux lions. Si l'on en croit Mme Alexandre de Chambrier, le couple met cette maison à la disposition des huguenots pourchassés. Leur secours sera abondant et généreux aux termes du

testament des époux Veluot, protestants venus de Langres, qui lèguent à leur mort le peu qui leur reste aux époux Chambrier-Cabrol *"en raison des bienfaits que cette noble famille n'a cessé, et ne discontinué de faire, à un grand nombre de leurs frères réfugiés de France"*.

C'est principalement la maison de Souaillon, aux confins de Cornaux, à la limite de Saint-Blaise, qui va bénéficier du patrimoine de Josué et de Jeanne-Henriette. Le père du premier a acquis d'importants terrains en ces lieux dès 1717. L'année suivante, il obtient l'autorisation de clore un terrain car "il désire bâtir des édifices" (MAH) et il peut extraire de la pierre au-dessus de la source de la Prévôtée. En 1723, il obtient des matériaux "pour faire des murailles d'apuyage à la maison de Souaillon", ainsi qu'un octroi d'eau.

Josué va prendre la relève et "construit quelques bâtiments au marais de Souaillon." En vérité, ces modestes propos sentent la retenue calviniste. Car va s'ériger en cet endroit une très belle demeure aux proportions et aux lignes largement inspirées de France. Le portail d'entrée, les piliers de pierre surmontés d'urnes, le jardin composé de trois terrasses superposées s'abaissant vers le midi, tout cet ensemble relève du signe d'Apollon, divinité solaire aux séductions sibyllines. Dieu prophétique, Apollon se fait reconnaître par le bruissement des arbres et le ruissellement des eaux. Justement, coeur de Souaillon, au centre d'un bassin octogonal aussi parfait que la Sixtine, une fontaine ornée de quatre dauphins, symboles des quatre fleuves, appelle son maître de ses jaillissements sensuels. Et l'obélisque ityphallique s'émeut à tant évoquer le fils de Zeus et de Léto, le dieu de l'intelligence, du charme, de l'équivoque.

Fille du Languedoc, terre de troubadours, Jeanne-Henriette de Cabrol a griffé Souaillon voluptueusement.

Douze enfants naissent de l'alliance Chambrier-Cabrol, dont neuf atteindront l'âge de raison:

1. Marguerite (1722-1798) épouse en 1749 Isaac de Bedaulx, général-major en Hollande, commandant du régiment des Gardes suisses.
2. Henriette (1727-1807) est demandée en mariage en 1751 par Pierre de Chambrier (1721-1760). De ce couple descendent tous les membres vivants à ce jour de la famille Chambrier.

3. Charles (1728-1769), mari d'Albertine de Pury en 1766. Conseiller d'Etat et conseiller de légation du roi de Prusse. Frédéric II lui confère un titre de baron pour lui et ses descendants en 1751.

4. Julie-Régine (1729-1791) dont le portrait se trouve à la galerie. Elle épouse en 1750 le délicieux colonel Abram Pury (1724-1807), le vraisemblable et facétieux auteur de « la chronique des chanoines » et « les mémoires » apocryphes du chancelier Georges de Montmollin.

5. Jean-Pierre (1731-1808) qui va allier Souaillon à Auvernier par son union en 1762 avec Salomé de Chambrier dont nous nous occupons en ce chapitre.

6. Sophie (1732-1784), sans alliance.

7. Charlotte (1732-1814), femme dès 1761 de Jean-Frédéric de Pierre, conseiller d'Etat, procureur général et chambellan du roi.

8. Louise (1742-1807), célibataire.

9. Auguste (1747-1770), sans alliance.

Jean-Pierre, bel homme comme l'atteste le tableau de la galerie, en cuirasse et peau de panthère, va vivre avec sa femme à Souaillon. Cependant, il s'occupe avec soin des propriétés de Salomé à Auvernier.

En 1782, Lardy notaire reconnaît avoir vendu à "Monsieur le Colonel Le Chambrier" sa vigne du Rozet pour le prix de 500 francs reçus comptant. L'acquéreur entre en possession "tant en propriété que du fruit avant la St. Martin 1783".

Le même atteste en 1784 avoir arpenté avec exactitude "un morcel de vergé au Pré de l'Etang".

Le 22 novembre 1788, "Monsieur de Chambrier Travanet, colonel au service de leurs hautes Puissances, les Etats généraux des Provinces Unies, acquiert de Monsieur l'Ancien Banneret Osterwald une pièce d'environ quatre ouvriers de vigne aux Ruettes rière Auvernier...". (AChA)

Jean-Pierre et Salomé auront trois enfants:

1. Caroline (1768-1859).

2. Henriette, la chanoinesse (1771-1862). Elle vivra à Souaillon. Bien introduite en cour par son père et sa famille, elle sera honorée du titre de chanoinesse du Couvent du Saint-Sépulcre à Ostprieznitz, Prusse. Priegnitz se trouve dans la province de Brandebourg, régence de Potsdam, chef-lieu Perleberg. En 1876, on distingue encore le cercle de Priegnitz oriental et occidental.

Il y avait en Allemagne et en France deux ordres bien distincts: les chanoinesse régulières et les séculières. Les premières étaient de vraies religieuses vivant sous la règle de Saint-Augustin. Les séculières n'avaient guère de la vie monastique que l'habit et les offices religieux. Aucun voeu ne les liait à leur couvent. Elles pouvaient vivre dans le monde et se marier. Henriette faisait partie des chanoinesse séculières.

3. Auguste (1776-1811). Célibataire, il va se consacrer principalement à la science et il fera un certain nombre de publications sur l'inoculation de la clavelée aux moutons, l'asphalte du Val-de-Travers, la culture du lin, etc.

Salomé vivra jusqu'en 1823. A cette date seulement, le Château d'Auvernier changera de propriétaire.

14. Caroline de Chambrier

C'est Caroline qui en héritera. Sa soeur Henriette possède Souaillon et Auguste est prédécédé.

Elle épouse Henry-Alphonse de Sandoz-Rollin (1769-1862), magistrat à la destinée politique douloureuse. Celui-ci est nommé secrétaire d'Etat en 1791, puis conseiller d'Etat en 1799. Il connaîtra donc les turbulences de la Révolution française. La principauté touche de trop près à la Franche-Comté pour que les événements de la fin du XVIIIème siècle n'exercent pas un effet de mimétisme. Aux Montagnes, une bonne partie de la population adopte les idées nouvelles. Des arbres de la liberté sont érigés. On fraternise avec les jacobins de Morteau. En 1798, la Suisse est envahie. Neuchâtel doit à son statut de principauté du roi de Prusse d'être épargnée. Nous ne connaissons pas les drames de la Suisse centrale, ni la chute de l'ancien régime de Berne. Ce n'est qu'un répit. A la bataille d'Austerlitz (2 décembre 1805), Napoléon écrase l'Autriche et la Russie. Par le traité de

Schoenbrunn du 15 décembre 1805, ratifié à Paris le 15 février suivant, le roi de Prusse Frédéric-Guillaume III cède à la France la principauté de Neuchâtel et le duché de Clèves en échange du Hanovre. Cette négociation, tout à l'avantage de la Prusse, est une violation flagrante du principe d'inaliénabilité du pays et des serments prêtés par le prince en 1707. Elle rompt les liens qui unissent la principauté de Neuchâtel au monarque prussien.

On disputera longtemps à ce sujet. Frédéric-Guillaume III pouvait-il agir autrement? En 1803, Napoléon s'est emparé du Hanovre, possession du roi d'Angleterre. Les anglais, en réponse, bloquent les côtes de la mer du Nord. De ce fait, la Prusse n'a plus accès à la mer; en clair, elle subit un désastre économique.

Le 24 mai 1806, le Conseil d'Etat de Neuchâtel, composé de Sandoz-Rollin, Rougemont, Sandoz-Travers et Pourtalès se rendent à Paris pour se renseigner. Talleyrand les reçoit et leur déclare que "Neuchâtel a été cédé par la Prusse sans conditions".

Pour les royalistes, la cession de Neuchâtel a évité la guerre. Les républicains, eux, en tireront parti. Ils feront de l'échange de 1806 la violation flagrante des promesses solennelles et réitérées du roi de Prusse. Les neuchâtelois se retrouvent dès lors "absous et dispensés de leurs serments". C'est l'annulation de la sentence d'investiture du 3 novembre 1707.

Henri-Alphonse de Sandoz-Rollin, époux de Caroline devra affronter cette époque troublée faite de bruit et de fureur, alors qu'il est un des magistrats les plus distingués de l'ancien régime. D'une grande simplicité, d'un caractère aimable et gai, il va se révéler loyal envers ses collègues et fidèle à son roi. Il n'est peut-être pas taillé pour affronter les tempêtes de l'histoire.

Le 16 mars 1806, le mari de Caroline reçoit une lettre de son oncle, David-Alphonse de Sandoz-Rollin (1740-1809), ministre de Prusse à Paris à cette époque. Ce dernier a appris que le pays de Neuchâtel formera l'apanage d'un prince allié à l'empereur des français. Murat n'en veut pas, le regardant comme trop modeste pour son ambition et d'un trop petit revenu pour sa magnificence.

Le lendemain, 17 mars, on apprend que 2'800 hommes de troupe s'acheminent vers Neuchâtel venant de Strasbourg. Les autorités demandent et obtiennent de Jacques-Louis Pourtalès (1722-1814), négociant célèbre et philanthrope sur lequel on reviendra, qu'il mette à disposition des magasins pour loger une partie de ces hôtes inattendus.

A midi, le 18 mars, le général Oudinot fait son entrée et se rend au Château de Neuchâtel où le Conseil d'Etat in corpore l'attend. La mission de l'officier français est transcrite sur un carré de papier:

"Général Oudinot, vous irez à Neuchâtel, vous prendrez possession en mon nom de cette principauté que le roi de Prusse m'a cédée, vous confirmerez toutes les autorités jusqu'à nouvel ordre." (Samuel de Chambrier, la cession de Neuchâtel en 1806, sa reprise en 1814, p. 215).

Bien des neuchâtelois se déclarent surpris par l'urbanité d'Oudinot. Mais le 22 mars, il faut passer aux actes, à la remise de la principauté par Jean-Pierre de Chambrier d'Oleyres (1753-1822), ministre plénipotentiaire. Le commissaire de Berlin remet à Oudinot le sceptre de la souveraineté, puis les fonctionnaires publics prêtent serment.

Le mari de Caroline, Henri-Alphonse de Sandoz-Rollin se retire alors du gouvernement. Il renonce à toutes les charges publiques.

Sa conscience ne lui permet pas de servir un nouveau maître, même si le roi Frédéric-Guillaume III a abandonné de son propre chef ses terres neuchâteloises. Il reviendra au Conseil d'Etat dès l'effondrement de l'empire, en 1814.

A la fin du mois de mars 1806, Napoléon donne Neuchâtel à son ministre de la guerre et chef d'état-major, Alexandre Berthier, avec le titre de prince et duc de Neuchâtel. Celui-ci ne viendra jamais sur ses terres; ses occupations l'entraînent constamment à travers l'Europe. Il délègue en qualité de commissaire général François de Lespérut à qui il remet complètement l'administration. Du quartier général de l'armée française, il donne ses ordres et ne souffre pas de récriminations ou de remontrances. En 1807, Berthier décrète la levée d'un bataillon neuchâtelois, le bataillon des Canaris qui va être décimé lors de la campagne de Russie en 1812.

Comment le roi de Prusse a-t-il été acculé à abandonner ses fidèles sujets neuchâtelois? Les brillantes campagnes napoléoniennes ont fait oublier la partie diplomatique qui s'est jouée et dont l'un des aspects, la transmission des droits sur notre pays, nous intéresse plus particulièrement.

La Prusse de Frédéric le Grand a résisté pendant sept ans (1756-1763) à la coalition des plus puissants états de l'Europe. A un demi siècle d'intervalle, ce même royaume s'effondre en sept jours, du 8 au 15 octobre 1806. Quelques mois auparavant, la Prusse perd l'occasion favorable de tenir ses engagements envers ses alliés, la Russie et l'Autriche

en guerre contre Napoléon I. L'indécision de Frédéric-Guillaume III permet aux armées françaises de remporter - à tout le moins de remporter plus facilement - l'éclatante victoire d'Austerlitz. Que se serait-il passé si 200'000 Prussiens avaient secondé à temps les armées austro-russes? On ne refait pas l'histoire. Napoléon a craint l'entrée en guerre de la Prusse jusqu'à la veille d'Austerlitz. Aussi, après le 2 décembre 1805 où tout est joué, l'empereur est résolu à faire payer chèrement à la cour de Berlin l'angoisse et l'anxiété ainsi causées. Haugwitz, l'ambassadeur prussien arrivé à Schoenbrunn après Austerlitz croit bon de féliciter le vainqueur. Napoléon réplique sèchement: "Monsieur, voilà un compliment dont la fortune a changé d'adresse".

Menacé d'une attaque immédiate, Frédéric-Guillaume III se voit adresser un ultimatum qui sera accepté et qui se traduira par le traité de Schoenbrunn le 14 décembre 1805. Pratiquement, il devient vassal de la France. Il cède le duché de Clèves sur la rive droite du Rhin, la forteresse de Wesel, la principauté de Neuchâtel. Il s'oblige à reconnaître les nouveaux royaumes de Bavière et de Wurtemberg, la Confédération du Rhin.

Humilié, après avoir songé à abdiquer, il décide le 9 août 1806, de mobiliser son armée et de tenter le sort par la fortune des armes. Comme souvent chez les faibles, il a un mouvement de soudaine révolte. Trop tard et absurde. Seul ou presque, il ne peut compter que sur deux alliés bien peu redoutables: la Saxe et Weimar. Le 1er octobre 1806, le roi de Prusse notifie un ultimatum à la France aux termes duquel il exige le retrait immédiat de toutes les troupes françaises sur la rive gauche du Rhin.

Alors, comme l'a écrit Heinrich Heine: "*Napoléon souffla sur la Prusse et la Prusse cessa d'exister.*"

Le 14 octobre à minuit, Napoléon a vaincu à Iéna et son fidèle lieutenant, le maréchal Davout en a fait autant à quatre lieues de là, à Auerstedt. L'élite des forces prussiennes est anéantie.

Relevons que Neuchâtel a été cédée avant les batailles décisives. En mars 1806, Frédéric-Guillaume III parle haut, négocie, représente une puissance. A ce moment-là, Napoléon ne le maltraite pas. C'est alors que Neuchâtel est échangée contre le Hanovre.

1848 se prépare. Car la Sainte-Alliance, ce pacte mystique conclu à Paris le 26 septembre 1815 par les souverains de Russie, d'Autriche et de Prusse, et auquel le roi de France va être invité à adhérer, n'est qu'une tentative vaine de rétablir l'ordre existant en Europe

continentale avant la Révolution française. Les neuchâtelois, pas plus que d'autres peuples, n'oublieront l'ivresse des idées nouvelles.

Et Caroline dans tout cela? Laissons s'exprimer Philippe Godet dans son ouvrage "Madame de Charrière et ses amis", p. 449, édition de 1906.

"Il est temps de parler du digne Alphonse et de la chère Caroline. Chambrier d'Oleyres avait une jeune cousine qui passait une partie de l'année dans le voisinage, au Château d'Auvernier. Fille de Jean-Pierre de Chambrier, capitaine aux Gardes-Suisses du Stathouder, née en 1768, Caroline avait, par sa simplicité et son naturel, gagné très vite le coeur de Mme de Charrière; pendant l'été, elle la venait voir presque tous les jours. Lorsque l'hiver les séparait, une correspondance active leur tenait lieu de conversation. Pendant quinze ans, Mme de Charrière a adressé à cette amie une foule de lettres qui sont parmi les plus précieuses que nous ayons eues sous les yeux." La première date du 16 février 1790 et il y en aura plus de deux cents.

C'est une figure que celle d'Isabella-Agneta-Elisabeth van Tuyll, née le 20 octobre 1740 au Château de Zuylen près d'Utrecht. Elle appartient à l'une des premières familles du pays. Parlant parfaitement la langue française, elle noue une correspondance avec David-Louis Constant d'Herminches, admirateur de Voltaire. Libre d'esprit, elle stupéfie ses proches et amis par un conte railleur et malicieux, "Le Noble" publié en 1762. En 1771, elle épouse Charles-Emmanuel de Charrière de Penthaz, propriétaire du manoir du Pontet à Colombier où elle demeurera jusqu'à sa mort. Elle voyagera beaucoup; elle ne saurait se contenter de la société neuchâteloise. Après une dépression, Mme de Charrière publie ses "Lettres neuchâteloises", en 1784, qui font scandale. L'auteur, d'une plume agile et sans pitié, décrit la société de la principauté. Avec causticité et justesse, elle observe que les neuchâtelois se montrent *"gens sociables, officieux, charitables à demi, pleins de talents (sic) pour les arts d'industrie et n'en ayant aucun pour les arts de génie."* Disons que c'est bien ciselé.

Les neuchâtelois n'ignorent ni la susceptibilité, ni la rancune. Aussi, la romancière se voit-elle fermer un certain nombre de salons. Qu'à cela ne tienne. Elle se lance dans des compositions musicales, publie des sonates pour clavecin et va même jusqu'à écrire des opéras avec l'aide du napolitain Nicola Zingarelli accueilli au Pontet. Elle ne s'arrête pas en si bon chemin et va tâter de la tragédie lyrique, puis de la comédie. Cela ne dépassera guère le seuil de l'essai sans lendemain.

Avec son ami Pierre Alexandre DuPeyrou qui vient de construire son palais (1764-1772) au Faubourg de l'Hôpital, elle défend la mémoire de Jean-Jacques Rousseau, puis se

préoccupe aussi de la réputation de Thérèse Levasseur ternie par un pamphlet de Mme de Staël.

La Révolution titillera l'inspiration de Mme de Charrière et lui fournira prétexte aussi bien à des romans qu'à des études politico-économico-sociales. (DHBS)

On a dit que Belle de Zuylen, alias Mme de Charrière, domine les lettres neuchâtelaises à la fin du XVIIIème siècle. Pour qui donc Charles Maurice de Talleyrand-Périgord, prince de Bénévent, a dit un jour: *"Elle avait toutes les vertus et un seul défaut, celui d'être insupportable."*?

Caroline de Chambrier paraît être une intime de l'écrivain du Pontet. Celle-ci va définir l'amitié qu'elle lui porte:

"Ma misanthropie a été adoucie et interrompue depuis ma dernière lettre par votre parente Caroline Chambrier. Je l'aime, et vraiment, pour ne pas l'aimer, il faudrait ne pas la connaître ou ne savoir pas sentir ce qu'elle est et ce qu'elle vaut. Si j'avais un fils, je lui ferais bien la cour. (...) Vous ririez de la voir s'établir auprès de moi, et y rester tranquille et presque immobile des heures, des jours, jusqu'à minuit, une heure, deux heures. Je ne sais ce qui peut me mériter cela, mais j'en jouis. Ma petite amie est spirituelle, bonne, généreuse, quelle précieuse réunion des plus aimables qualités."

Et Chambrier d'Oleyres d'ironiser auprès de son parent Samuel, le 27 février 1790:

"On écrit de Colombier que la belle Hollandaise qui s'y trouve a lié une nouvelle amitié femelle aussi intime que tendre, et qu'au surplus elle compose toujours en vers, en prose et en doubles croches." (Philippe Godet, "Mme de Charrière et ses amis", tome I, p. 451).

Cela rappelle le mot gourmand de Colette: *"mon mari vous baise les mains. Et moi, tout le reste"*.

Caroline fait un mariage d'amour le 21 mars 1791. Son mari, Henri-Alphonse de Sandoz-Rollin est âgé de 22 ans à peine. Il revient d'Allemagne où il a étudié le droit. Appelé au poste important de secrétaire d'Etat, il sera discret, efficace, peu porté sur les mondanités.

Ce magistrat montrera une haute conception du service public; en même temps, il aimera sa femme avec passion. Peu rancunière, Belle de Zuylen écrira à son amie, le 27 décembre 1792:

"Vous et votre mari avez un avantage presque unique, c'est que pour l'un il n'y avait que l'autre à bien des lieues à la ronde. C'est presque comme Eve et Adam, et le Diable ne viendra pas se fourrer entre vous comme il le fit entre eux."

Mme de Charrière l'appelle "Don Alphonse" et portera sur lui des jugements flatteurs, alors qu'elle sait si bien, en quelques mots, démonter l'arrogant, dégonfler la baudruche.

Les Sandoz-Rollin vivent au Château de Beauregard, à Serrières, dont l'histoire est mal connue. Sa construction paraît dater du XVIème siècle. En 1753, François-Louis de Merveilleux cède la propriété au conseiller d'Etat et châtelain de Thielle Jean-Henri de Sandoz allié Rollin, père de Henri-Alphonse.

Le Château d'Auvernier se voit confiné au rôle de résidence secondaire, mais Caroline y recevra beaucoup, notamment sa belle amie Mme de Charrière. On y donne des bals, on s'arrache les invitations; il faut y être vu. (Philippe Godet, opus cité, p. 478) Les Sandoz-Rollin Chambrier vivent sur un grand pied. L'épouse a apporté une dot de 2000 livres tournois avec le Château d'Auvernier et le vignoble alentour. Le mari n'est pas en reste avec des vignes à l'Est de Neuchâtel. Les aquarellistes Baumann et Lory ont peint du Mail des vues de la ville. On y voit, paraît-il, les propriétés foncières de l'époux au-delà du cimetière. Une rangée de peupliers limite le "campo santo" et gêne le mûrissement du raisin. Qu'à cela ne tienne. Les peupliers sont abattus et remplacés par une haie de thuyas.

Savant, Don Alphonse coopère à la publication des "Antiquités de Neuchâtel" de DuBois de Montperreux et participera à la fondation de l'assurance contre l'incendie des bâtiments. Pendant son purgatoire politique, de 1806 à 1814, ses activités porteront principalement sur la gestion des biens de sa femme et des siens.

Et il va procréer:

1. Isabelle Alphonsine Marguerite, née en 1792, qui épousera Jean Rodolphe von Steiger, capitaine au service de l'Angleterre.
2. Frédéric Alphonse, né en 1794, mari de Louise Isabelle de Pourtalès, sans descendance.
3. Caroline-Thérèse, morte en bas âge.
4. Agnès Charlotte (1800-1803).

5. Sophie Louise, née en 1803, épouse de Lowet Landen Boscaven, citoyen anglais.

6. Elisabeth Frédérique (1804-1868) qui nous occupera ci-après. Elle va hériter du Château d'Auvernier.

Ces plaisirs d'alcôve avec la ravissante Caroline, dont il existe un portrait à damner un saint, prendront fin avec la reprise de la magistrature à la chute de Napoléon, après la bataille de Leipzig, en octobre 1813. L'Angleterre, la Prusse, l'Autriche, la Russie se lancent dans un hallali qui s'achèvera le 18 juin 1815 à Waterloo.

La diplomatie reprend ses droits et la principauté de Neuchâtel va connaître un destin difficile:

- Retombera-t-elle dans l'apanage du roi de Prusse qui l'a cédée librement en 1806 au mépris du principe d'inaliénabilité?

- Restera-t-elle fidèle à Berthier, même si celui-ci représente le régime napoléonien vaincu?

- Deviendra-t-elle canton suisse?

Deux hommes opposés l'un à l'autre vont lutter à ce sujet. Jean-Pierre de Chambrier d'Oleyres représentera la thèse prussienne. Georges de Rougemont, procureur général, cherchera le rapprochement avec la Confédération.

Henri-Alphonse de Sandoz-Rollin sera sans doute le lieutenant fidèle de Chambrier d'Oleyres. Il ne paraît pas avoir joué un rôle déterminant dans cet affrontement.

Metternich force le destin; il ne rêve que de rétablir l'ancien régime. Le 23 décembre 1813, les autrichiens pénètrent dans le Pays de Neuchâtel avec des forces évaluées à 20'000 hommes. Nous n'avons jamais été occupés par une armée étrangère depuis 1032, date à laquelle l'empereur des Allemagnes, Conrad II a peut-être mis le siège devant Neuchâtel et conquis la ville. On manque, à ce sujet, de preuves décisives.

Dans la vie des peuples et des états, il est des moments où l'histoire balbutie. Profitant des hésitations de Frédéric-Guillaume III, les troupes autrichiennes commandées par Schwarzenberg passent par la principauté dans le but d'envahir la Franche-Comté. Neuchâtel n'est-elle pas terre française? Ce n'est qu'au début de février 1814 que le roi de Prusse sort de son silence pour porter à la connaissance des chancelleries européennes sa

volonté de reprendre les droits abandonnés par le traité de Schoenbrunn. Jean-Pierre de Chambrier d'Oleyres (1753-1822) représentera le roi en qualité de gouverneur et reçoit le titre de lieutenant-général de Neuchâtel et Valangin. Curieusement, sa mission duement précisée par le roi de Prusse lui-même consiste à "lier étroitement l'Etat à la Suisse". Aussi, Chambrier d'Oleyres va-t-il ouvrir les négociations qui feront de Neuchâtel le vingt-et-unième canton suisse le 12 septembre 1814.

Non sans douleurs, cependant. D'abord, Berthier est toujours prince de Neuchâtel. Comme tant d'autres, il trahit son maître pour passer au service de Louis XVIII. En échange d'une pension versée par la Prusse, il abdiquera le 3 juin 1814. Compare de Judas, il finira obscurément déféstré, par assassinat ou suicide, à Bamberg en Bavière, le 1er juin 1815. Brillant second de Napoléon, chef d'état-major au jugement sûr et à la mémoire infallible, il connaîtra la colère des Dieux lorsqu'il abandonnera celui qui lui a tant donné.

La Diète fédérale, représentante des cantons suisses, pose aussi ses conditions. Si Neuchâtel veut entrer dans la Confédération, il lui faut un statut de canton et non d'allié. Frédéric-Guillaume accepte et délègue au Conseil d'Etat les pouvoirs nécessaires. Le vote d'admission tombe le 12 septembre 1814 et Neuchâtel devient ainsi canton suisse par treize voix et demie sur dix-neuf. Ont voté contre: Uri, Schwyz, Tessin, Nidwald, Obwald et Appenzell Rhodes-Intérieures. Les états catholiques craignent d'être de plus en plus minorisés.

Le 1er mars 1815, Napoléon débarque de l'île d'Elbe. Renaissance éphémère. Tandis que les généraux alliés font leur jonction définitive près de Bruxelles pour la victoire finale, les diplomates menés par Clément-Wenceslas prince de Metternich-Winneburg découpent la carte de la nouvelle Europe sous l'arbitrage de la Sainte-Alliance. En parallèle, la Diète fédérale siège à Zürich et règle avec la députation neuchâteloise, présidée par Henri-Alphonse de Sandoz-Rollin, les modalités de l'Acte de réunion du nouveau canton. Ce n'est pas si aisé. Trois difficultés principales surgissent:

- La participation financière au budget fédéral;
 - L'effort militaire requis de Neuchâtel en cas de guerre;
 - L'acquiescement du roi de Prusse quasi automatique aux décisions prises par la Diète.
- Cette dernière question paraît sans doute la plus épineuse puisque principauté et canton subissent une double souveraineté.

La diplomatie feutrée de Sandoz-Rollin révèle son caractère profond. Pendant que le gouverneur Chambrier fixe les buts et la stratégie, le mari de Caroline aplanit les obstacles de chancellerie et les ambiguïtés juridiques. Malgré beaucoup de sagacité, la complexité du nouveau statut laisse présager des troubles. Pour l'instant, rien n'empêche la signature du Pacte fédéral le 7 août 1815 par Frédéric-Auguste de Montmollin (1776-1836), délégué neuchâtelois.

Et "la nave va" selon le mot de Federico Fellini 170 ans plus tard.

Sandoz-Rollin, fidèle sujet de sa majesté, homme de paix et de conciliation, souffrira des turbulences de l'histoire. Après sa conduite exemplaire dans la fidélité sous l'empire, il subira en qualité de président du Conseil d'Etat les événements de 1831, ce qui le conduira à offrir sa démission au roi. Qui l'acceptera. Retiré de la politique, il ressentira certainement le déchirement provoqué par le Sonderbund. Serviteur de l'ancien régime, il se conduira en bon citoyen sous la république et obéira à l'ordre nouveau. Mais il supporte mal la méchanceté et la calomnie. Or, les révolutions n'accouchent ni dans la joie, ni dans la sérénité.

Nous ne connaissons pas d'écrits ou de mémoires de Sandoz-Rollin qui nous renseigneraient sur ses états d'âme lors des crises violentes de notre pays. C'est dommage. Mais on ne doit pas être loin de la vérité si l'on imagine le seigneur de Beauregard montrer quelque scepticisme devant les thèses de Rousseau sur la bonté naturelle de l'homme.

Pour saisir la complexité politique qui attend le mari de la belle Caroline lorsqu'il siège à nouveau au gouvernement dès la Restauration, il faut revenir sur le passage des Alliés en Suisse en 1813 et 1814. Les opérations créent une nouvelle source de mécontentement dans la population neuchâteloise. Les cantons suisses recevront dédommagement. Certes, ils clameront leur déception. Néanmoins, dans une large mesure, ceux-ci bénéficieront d'une compensation en argent non négligeable. Il en va tout autrement pour Neuchâtel. Terre française depuis le malheureux abandon de 1806 par Frédéric-Guillaume III, elle sera considérée comme territoire ennemi.

Les renseignements ci-dessous, peu connus en général, sont tirés de l'ouvrage de Wilhelm Oechsli, professeur au Polytechnicum de Zürich, "Le Passage des Alliés en Suisse, 1813-1814", édité par l'imprimerie et la librairie militaire de Paris en 1912.

Le comte Ferdinand Bubna sous les ordres du prince Schwarzenberg reçoit l'ordre, le 2 décembre 1813, de passer le Rhin à Bâle, puis de marcher sur Soleure et Berne. Là, il

recevra une nouvelle mission. La stratégie autrichienne dans ce plan de campagne est l'oeuvre du comte Joseph Radetzky, chef d'état-major général. En passant par la Suisse dont il connaît l'hostilité envers Napoléon, il tourne la triple ceinture de forteresses entre Dunkerque et Huningue, tout en préparant des axes de marche vers le Lyonnais, le plateau de Langres ou Paris. Il se tient prêt, également, à tendre la main à l'armée anglo-espagnole qui fut commandée jusqu'à peu par Wellington et qui a franchi les Pyrénées. Avouons que c'est bien vu.

Quelle sera l'attitude de la Confédération? Blessée par la brutalité de Napoléon, elle ne va pas combattre le passage des Alliés. C'est ainsi que 65'000 autrichiens franchiront "den Vater Rhein", à Bâle, Laufenburg et Schaffhouse. Suivront 30'000 bavarois en second échelon.

Le 24 décembre 1813, Bubna atteint Berne et le 30, Genève. Radetzky fait couvrir son aile droite par une colonne de 30'000 hommes. C'est elle qui passera par l'actuel canton du Jura et le Jura neuchâtelois. Son commandant, le prince Aloys de Lichtenstein a sous ses ordres la brigade Scheither et les régiments de cavalerie de Hesse-Homburg. Le 23 décembre, à 22 heures, une avant-garde de hussards arrive à Neuchâtel. Le lendemain, d'Aarberg, Scheither peut écrire à Bubna: "Le gouverneur français (baron François de Lespérut) était parti quelques heures avant notre arrivée; mais tous les membres du gouvernement qui étaient déjà en place à l'époque prussienne sont restés en activité. Le peuple a reçu l'avant-garde avec joie; il a illuminé la ville et vivement acclamé le roi de Prusse".

Cette lune de miel ne durera pas. Le 24 décembre déjà, Scheither exige des notables la livraison d'approvisionnements, de 1'300 paires de souliers, 3'000 aunes de drap, 1'500 ferrures. Le tout, à livrer dans les vingt-quatre heures. Et le trésor de la principauté.

A ces réquisitions va s'ajouter la charge de 6'907 journées de logement pour les officiers, 118'412 pour les soldats, 82'103 pour les chevaux. Le 3 janvier 1814, l'occupant ordonne à Neuchâtel d'installer des hôpitaux militaires pour 500 malades, puis pour 650. L'hôpital Pourtalès est évacué de force et on y loge des soldats atteints du typhus. Oechsli fait état d'une thérapeutique inusitée (p. 144 de l'opus cité): "L'excellent vin rouge de la principauté, qui était donné aux malades à raison d'une bouteille par jour, semble avoir fait merveille, car 69 seulement des malades du typhus étaient morts".

Après la guerre, en 1816, chaque canton établira sa liste de frais. Une somme de 2'197'394 florins sera réclamée au total. L'Autriche ne payera, après de difficiles négociations, que 1'459'352 florins. Tout de même, c'est plus de la moitié de la prétention qui sera honorée.

Et Neuchâtel? N'appartenant pas à la Confédération helvétique, terre française, elle sera traitée en vaincue et n'aura droit à aucun dédommagement. Ses frais ont pourtant été estimés à 698'000 francs-or de l'époque. Pour une population de 110'000 âmes, c'est lourd.

Henri-Alphonse de Sandoz-Rollin et ses collègues du gouvernement, fidèles au roi de Prusse, héritent d'une situation confuse, de beaucoup de rancœur et d'une économie ruinée. L'industrie neuchâteloise a souffert du blocus continental. Avec la Restauration, l'exportation ne se rétablira que lentement. Les institutions sont anachroniques. Le pays ne possède ni code civil, ni code pénal. Les bourgeoisies jouissent de privilèges inadmissibles après le courant d'idées jaillies de la Révolution française. L'on se souvient de la désinvolture avec laquelle Frédéric-Guillaume III nous a échangés. Le drame de 1848 se noue lentement, mais inexorablement.

L'aveuglement de ceux qui gouvernent le pays après l'empire surprend. Rien ne change, les structures restent figées. Le Conseil d'Etat manque d'imagination et de flair politique. Heureusement que les neuchâtelois n'aiment ni le drame, ni le sang.

En lever de rideau, Alphonse Bourquin et quelques centaines de patriotes recrutés principalement dans le Val-de-Travers et le district de Boudry occupent le Château de Neuchâtel au petit matin du 13 septembre 1831. Le gouvernement n'a pas défendu la place. Aucun coup de feu n'a été échangé. Le Conseil d'Etat dont Henri-Alphonse de Sandoz-Rollin est le président va siéger au Château de Beauregard, puis à Valangin où se réunissent les fidèles à l'ordre établi.

François de Montmollin (1802-1870) a tenu un journal savoureux de ces journées. (MN 1927, p. 20) Il fait partie d'une députation désireuse de prendre les mots d'ordre et de savoir ce que l'on peut craindre ou espérer. A ses interlocuteurs, le président du gouvernement répond: "Hélas, Messieurs, nous sommes sur la pente douce". Voilà une résignation qui donne bien à penser.

Autre incident représentatif du régime qui s'écroule. Dans la matinée du 13 septembre, un vénérable magistrat se présente à la porte du Château de Neuchâtel. La sentinelle appartenant à la petite troupe d'Alphonse Bourquin l'interpelle et lui demande où il va.

"Mais je vais au Conseil", répond le vieillard. "Il n'y a plus de Conseil", réplique le factionnaire. "Ah, alors c'est différent", conclut le fidèle sujet de Sa Majesté. Et il s'en retourne comme il est venu. C'était Monsieur de Tribolet Hardy, maire de Lignières et conseiller d'Etat.

Décidément, l'édifice est bien verroulu.

L'insurrection momentanément vaincue grâce aux bataillons fédéraux et au manque de sens politique des révolutionnaires, l'ordre est rétabli dans le pays. Non par la force du gouvernement, mais par le manque de conviction des républicains.

C'en est trop pour Sandoz-Rollin. En octobre 1831, il remet sa démission au général de Pfuel, commissaire royal, qui l'accepte. Le mari de Caroline, profondément honnête, n'était pas fait pour affronter les vicissitudes de ces temps orageux.

Il vivra en simple témoin le Sonderbund, les révolutions européennes et neuchâteloise de 1848, la tentative avortée de 1856 et s'éteindra trois ans après sa chère Caroline, en 1862.

15. Elisabeth Frédérique de Sandoz-Rollin

La benjamine de ce couple exemplaire, Elisabeth Frédérique (1804-1868) convole le 6 mai 1822 avec Louis-Auguste de Pourtalès (1796-1870). Entre ainsi dans l'histoire du Château d'Auvernier, dont héritera la fille de Caroline, cette famille Pourtalès qui a joué un rôle prépondérant à Neuchâtel, mais aussi en Prusse, en Autriche, en France.

De cette union naîtront:

- Louis François (1823-1880)
- Jacques Alfred (1824-1889)
- Sophie Elisabeth (1826-1870)
- Charles Eugène (1828-1867)
- Jean Ernest (1829-1907)
- Caroline Mathilde (1832-1911)
- Isabelle Albertine (1835-1850)
- Pierre Maurice (1837-1908)
- Sophie Adèle Augusta (1841-1919).

Comment l'empire Pourtalès s'est-il créé? Famille originaire des Cévennes, deux membres huguenots se réfugient en Suisse. Louis devient bourgeois de Genève et son frère Jérémie (1701-1784) s'établit à Neuchâtel vers 1720. Nous ne parlerons que du second, Jérémie. Ce dernier commence sa carrière commerciale à Lyon, rue de l'Arbre sec. Menacé par la révocation de l'Edit de Nantes, il entreprend des démarches pour obtenir sa naturalisation enregistrée en 1724 à Neuchâtel.

Avec deux associés, Jean-Jacques de Luze et Henri de Chaillet, il fonde une entreprise commerciale qui lui permettra de mener de front des opérations bancaires et un négoce d'export-import. Par lettre du 28 mai 1750, Frédéric II l'annoblit. A sa mort, il laisse une fortune de 235'000 livres.

Son fils Jacques-Louis (1722-1814) s'émancipe de l'entreprise paternelle et, après avoir voyagé, fonde la société "Pourtalès et Cie" en 1753, au capital de 80'000 livres dont il détient la moitié. L'autre moitié sera fournie par des associés. Il est seul à disposer de la signature sociale. Cette maison de commerce, par son développement à l'étranger, acquiert une réputation mondiale. Les affaires sont si prospères qu'en 1790, notre habile homme possède déjà, à titre personnel, 8'935'000 livres. Il n'est guère facile d'établir la liste de ses biens immobiliers car il fait à ses proches de nombreuses donations, avances d'hoirie et autres libéralités. Il remet et il reprend, ce qui ne facilite pas la reconstitution de son apanage. Pour donner une idée du patrimoine familial, nous avons cherché à établir le recensement des propriétés Pourtalès que Jérémie, Jacques-Louis, les fils et petits-fils ont possédés.

Précisons que ces biens immobiliers ont été acquis en plusieurs générations. Ils ont changé de mains; on achetait, vendait, échangeait, acquérait par le jeu des alliances. Néanmoins, il est piquant d'avoir une idée de la puissance sociale et financière de cette famille à travers leurs avoirs puisqu'aucun Balzac, à ce jour, n'a songé à écrire cette nouvelle page de la Comédie humaine.

a) A Neuchâtel, au Faubourg de l'Hôpital:

- Le no 5, bâti par Jérémie,
- Le no 21 construit par Frédéric, fils de Jacques-Louis, allié à Marie-Louise de Castellane, dame d'honneur de Joséphine. Ancienne banque Courvoisier.
- Le no 8 à Jacques-Louis, aujourd'hui siège de la SBS. La maison abrita l'ex-impératrice Joséphine, puis le roi Frédéric-Guillaume III en 1814. Le salon empire de cette maison a été légué au musée de Berne où il se trouve actuellement.

- Le no 24. Louis achète une maison, la cède à son fils Louis-Auguste qui la rase et fait élever, en 1836, le bel hôtel que l'on voit aujourd'hui. La fenêtre à balcon du premier étage est surmontée d'écus aux armes Pourtalès et Sandoz-Rollin puisque le maître des lieux a épousé la désirable Elisabeth Frédérique, objet de notre sollicitude.

- L'hôtel DuPeyrou acheté en 1799 avec son ameublement par les frères Louis et Frédéric, mais échangé en 1813 avec le prince Berthier contre le domaine du "Bois Rond" près de Cornaux.

b) A Neuchâtel, à l'Avenue de la Gare:

- La Petite Rochette, appelée aussi le Tertre.

c) Dans le landerneau neuchâtelois:

- Le Château d'Auvernier apporté par Elisabeth Frédérique à Louis-Auguste, son mari,

- le Château de Gorgier,

- la maison Bovet à Areuse,

- Bussy à Valangin,

- Grange-Wallier près d'Enges,

- Vignes à Auvernier, Pain-Blanc, Comba-Borel, Champréveyres,

- Montagnes (expression du cru signifiant domaines avec métairies) aux Ponts, Roux-Maillard, Combes-sur-Couvet, Chuffort.

d) En Suisse:

- Le Château de Greng près de Morat,

- ancienne abbaye de la Lance, Grandson,

- Agiez sur Orbe,

- le Château d'Oberhofen,

- le Château de Thounstetten,

- domaine de Wynam, canton de Berne.

e) A l'étranger:

- Tloskau, en Bohême, empire austro-hongrois,

- Hlubosch, idem,

- Terre de Glumbowitz en Silésie,

- Terre d'Ogrosen en Prusse,

- hôtel particulier au boulevard de la Madeleine à Paris,
- hôtel, 7, rue Tronchet à Paris.

Nous ne prétendons pas à un relevé sans lacunes. Grâce à Jean Courvoisier (MAH, vol. I) et Jacques Petitpierre, ("Patrie neuchâteloise", vol. V), nous nous sommes efforcés d'illustrer par la pierre et la terre la puissance des Pourtalès. Que nous sachions, ceux-ci n'en ont jamais abusé. Au contraire, ils ont apporté à Neuchâtel un mécénat et un goût architectural qui mériteraient d'être mieux connus.

Situons Louis-Auguste, époux d'Elisabeth Frédérique.

Son arrière grand-père Jérémie (1701-1784) réfugié cévenol fonde la lignée.

Jacques-Louis, fils du précédent (1722-1814) donne une impulsion considérable à la fabrique de toiles peintes fondée par Abram DuPasquier à Cortaillod. Ce n'est pas sans raison qu'il sera affublé du sobriquet "le roi des négociants". Il fonde l'hôpital Pourtalès avec un legs de 600'000 francs-or en 1808. Il aura 3 fils:

- Louis (1773-1848), président du Conseil d'Etat, de 1831 à 1836. Elevé au rang de comte par brevet de Frédéric-Guillaume III en 1814.
- Jâmes Alexandre (1776-1855). Acquiert la seigneurie de Gorgier en 1813.
- Frédéric (1779-1861), allié Castellane. Aide de camp de Berthier, écuyer de Joséphine, il manquera d'être assassiné à Madrid lors "del 2 de Mayo" 1808 si bien dépeint par Goya. Comte d'empire.

Soulignons que deux d'entr'eux reçoivent le titre de comte. L'un pour avoir servi la Prusse et l'autre Napoléon.

Louis, le fils aîné, épouse Sophie Guy d'Audanger en 1795. De cette union naîtra Louis-Auguste (1796-1870). Dans son journal intime commenté par Petitpierre, (opus cité p. 73) Louis s'exprime comme suit: "*Je favorisai donc de tout mon pouvoir le penchant que mon fils Louis-Auguste paraissait avoir pour Mlle Elise, la cadette des filles de mon ami Henri-Alphonse de Sandoz-Rollin, Conseiller d'Etat.*" Et plus loin: "*J'ai donné à mon fils 400'000 francs de dot, tant en biens qu'en créances (...)* De son côté, *l'épouse apporte 16'000 livres de Suisse de dot.*"

Le 6 mai 1822, le mariage est célébré, puis les conjoints partent pour "La Lance".

Elisabeth Frédérique n'hériterait du Château d'Auvernier qu'à la mort de sa mère Caroline, en 1859. Les époux habitent dans la belle demeure du Faubourg de l'Hôpital, au no 24, aujourd'hui propriété de l'Eglise réformée neuchâteloise.

Le journal tenu par Louis de Pourtalès s'achève avec les événements de 1848. Son fils Louis-Auguste reprendra la plume, mais seulement en 1861. Esprit pondéré, il deviendra maire de Cortaillod.

En revanche, son frère Charles-Frédéric (1799-1882) commande lors des événements de décembre 1831 la colonne qui occupe le Val-de-Travers et La Chaux-de-Fonds. En 1856, il prend la tête du mouvement insurrectionnel royaliste, s'empare du Locle le 3 septembre et sera blessé le 4 à la reprise du Château de Neuchâtel.

Sans doute, c'est lui qui entraîne Louis-Auguste dans l'aventure insensée de 1856 dont il vaut la peine d'en rappeler le cadre.

Le comte Charles-Frédéric de Pourtalès-de-Steiger (1799-1882) vit à la Mettlen, près de Muri, Berne, d'où son surnom de Pourtalès-Mettlen. Ape du complot, il rédige le premier ordre insurrectionnel daté du 29 août 1856 ainsi conçu:

"Le mouvement aura lieu dans la nuit du mardi au mercredi du 2 au 3 septembre. Il sera exécuté simultanément à Neuchâtel et aux Montagnes. (...) Signé: le commandant en chef au nom du Roi dans Sa principauté de Neuchâtel et Valangin.

Portalès, colonel."

Il se vante. Frédéric-Guillaume IV n'a donné aucun ordre et sera bien embarrassé devant le zèle de quelques-uns de ses fidèles. Ni le roi, ni les ministres en fonction n'ont chargé Portalès de ramener Neuchâtel dans l'ordre prussien. Les temps ne s'y prêtent guère. D'abord, dans sa majorité, le peuple n'en veut pas. Ensuite, François-Joseph, Napoléon III et la reine Victoria poursuivent des politiques dans lesquelles le rêve de Portalès n'entre simplement pas. Enfin, la Prusse est incapable de soutenir ses fidèles sujets car elle n'a pas de frontière commune. L'insurrection de 1856 relève du romantisme et de l'amateurisme.

N'empêche, l'ordre du 29 août reçoit un début d'exécution. La nuit du 2 au 3 septembre 1856 est profonde, pluvieuse, sans lune. La police a bien ouï quelques vagues histoires de soulèvement royaliste, mais elle juge qu'il s'agit là de racontars. L'opération bénéficiera au

moins de la surprise, sinon du coin du bon sens. Le colonel Frédéric de Meuron, ami de Pourtalès et conjuré, s'empare du Château sans coup férir. Sept gendarmes tirés de leur sommeil sont désarmés. On élève des barricades renforcées de 2 canons Et vive le roi ! Alexis-Marie Piaget, président du gouvernement, est arrêté avec trois autres conseillers d'Etat.

Pendant ce temps, Pourtalès à la tête d'une colonne s'empare du Locle. Il n'ira pas beaucoup plus loin. Entre 8 et 9 heures du matin se constitue à la Chaux-de-Fonds une commission républicaine. Le major Girard accepte le commandement des troupes des Montagnes. Quelques cavaliers envoyés en direction du Locle annoncent l'arrivée des hommes commandés par Pourtalès. Aussitôt, les volontaires de Girard se portent en avant. Il suffit de ce mouvement pour que Pourtalès ordonne la retraite. La fin de cette pantalonnade se dessine. Sa troupe abandonne le Locle, passe la Tourne et marche sur Peseux. Dans ce village, sérieux accrochage avec morts et blessés. La retraite se poursuit. A 13 heures, la colonne Pourtalès-Mettlen traverse Neuchâtel tambours battants au milieu d'une population peu accueillante d'où jaillissent des cris: "Vive la République". Et on s'enferme au Château. Allons, la stratégie paraît bien courte.

Un peu avant la nuit, les volontaires du Val-de-Travers, de la Chaux-de-Fonds, de la Côte vont faire leur jonction. Girard s'annonce aux ordres du colonel Denzler. Ce dernier assume désormais le commandement en chef des troupes fidèles à la République. Pendant la nuit du 3 au 4 septembre, il arrête son plan d'attaque. A 3 heures du matin, il force le passage à travers le Jardin du prince avec une diversion par le vallon de l'Ecluse. A 7 heures, tout est terminé. On capture 530 royalistes, alors que 200 insurgés se sont échappés. L'affaire, sur le plan militaire, est close.

Qu'en est-il de Louis-Auguste qui ne paraît guère enthousiasmé par la fureur des combats? Si l'on en croit Jacques Petitpierre dans son ouvrage "Neuchâtel et la Confédération suisse devant l'Europe", c'est quelques minutes avant l'attaque par les républicains qu'il abandonne le Château avec un des chefs royalistes, Jâmes Frédéric Henri de Meuron (1808-1872). Curieuse attitude de ce dernier qui ressemble étrangement à une fuite devant l'ennemi. Le mari d'Elisabeth Frédérique et le colonel de Meuron se jettent dans une barque. Ils traversent le lac. Leur pauvre odyssee se termine en terre fribourgeoise où ils se font arrêter en vertu d'un mandat du procureur général de la Confédération. Conduits à Neuchâtel, ils sont incarcérés le 5 septembre à 17 heures.

L'instruction est ouverte. Le 7 décembre, Louis-Auguste sollicite sa libération sous caution. Le 12, elle est accordée par Alexis-Marie Piaget; mais l'intéressé restera au secret chez lui, faubourg de l'Hôpital 24, avec interdiction de recevoir des tiers.

Pendant ce temps, la diplomatie européenne s'embrase. Certes, la Prusse ne veut à aucun prix d'un "casus belli". On peut imaginer que Berlin n'est guère tendre pour cette poignée de neuchâtelois atteints de myopie politique. Mais de là à les laisser croupir dans les cachots, il y va de la dignité prussienne.

Toujours selon Petitpierre, (opus cité p. 269-270) le 31 décembre 1856, les trois Pourtalès incriminés, à savoir Pourtalès-Mettlen, Pourtalès Sandoz-Rollin et Alexandre Joseph de Pourtalès-Saladin sont décidés à écrire à Frédéric-Guillaume IV pour qu'il accorde l'émancipation de Neuchâtel. Pourtalès-Mettlen signe cette requête, mais "la femme de Louis, née Sandoz-Rollin (il s'agit d'Elisabeth Frédérique) s'étant opposée à l'acquiescement de son mari, le projet échoua."

Cette réaction nous émeut. Les hommes se sont conduits en écervelés. L'insurrection, condamnée d'avance, a fait des morts, des blessés, des malheureux. Lors des hostilités, Pourtalès-Mettlen a mal conduit sa troupe. Son second, Meuron s'est enfui en laissant ses soldats tirer leurs dernières cartouches. Tout cela dégage un parfum peu agréable. Et voilà que dans l'adversité, alors que tout est perdu, une femme ose dire "non". C'est aller à l'encontre du courant de l'histoire rétorquera-t-on, c'est faire fi des évidences. Peu importe. Elle montre du caractère, elle ne s'incline pas. Décidément, Elisabeth Frédérique n'est pas seulement belle; elle a du tempérament.

Après beaucoup de bruit dans les chancelleries et l'intervention de toutes les têtes couronnées d'Europe, fut signé à Paris le Traité du 26 mai 1857 mettant fin à l'affaire de Neuchâtel, au conflit prusso-suisse. En son article premier, Sa Majesté le roi consent à renoncer à la principauté de Neuchâtel et au comté de Valangin. Une amnistie pleine et entière est accordée à tous ceux qui ont participé à l'insurrection.

La République, bonne fille, oubliera vite.

Les événements de 1856 ont suscité nombre de commentaires, de gloses. Ce n'est pas tous les jours que nos prudents neuchâtelois vivent un putsch. Pour bien comprendre l'esprit du temps, la psychologie des acteurs de ce "pronunciamento" de province, le ballet des diplomates, il existe une étude écrite par le professeur Louis-Edouard Roulet qui fait autorité: "Les événements de septembre 1856". (MN 1956, p. 100) C'est une pièce

d'orfèvrerie historique. Dans un autre registre, il faut aussi lire le récit de l'arrestation du colonel de Meuron et de Pourtalès Sandoz-Rollin par le gendarme Jean-Pierre Auberson. (MN 1921, p. 20) Cette pochade impressionne par l'honnêteté et le sens du devoir de ce modeste fonctionnaire à qui l'on offre de l'or pour fermer les yeux et qui résiste à la tentation. Il ne recevra même pas les galons de caporal. A l'heure des Tapie et des Berlusconi, c'est une leçon bienfaisante.

16. Sophie de Pourtalès

Louis-Auguste et Elisabeth Frédérique mettront au monde 9 enfants comme il a été précisé plus haut. La dernière, Sophie Adèle Augusta (1841-1919), apportera le Château d'Auvernier en dot lors de son mariage. Une fois de plus, la dévolution se fait par les femmes et, à nouveau, on n'habitera cette demeure qu'à titre de résidence secondaire.

La tradition veut que l'idylle se noue entre Jean de Montmollin (1835-1930) et Sophie lors d'une visite à la Lance des parents. Cela se passe en 1859 ou 1860. Jacqueline et Pierre-Arnold Borel rapportent avec verve ce guet-apens d'Aphrodite. (LRFCF/M) Après la réception, les Auguste de Montmollin rentrent avec leur fils Jean. Celui-ci ne tarit pas d'éloges sur le charme, la prestance, la beauté de Sophie. Auguste, frappé par tant de chaleur, ordonne au cocher de tourner bride. Surprise des Pourtalès Sandoz-Rollin de voir revenir leurs hôtes. Il leur faudra peu de temps pour comprendre. Auguste déclare solennellement: "Je viens demander la main de votre fille Sophie pour mon fils Jean." Le mariage sera célébré le 7 mars 1860 à la Collégiale de Neuchâtel.

Détaillons leur nombreuse progéniture:

- Jacques (1861-1937), médecin-chef de l'Hôpital Pourtalès;
- Robert (1862-1888), colon en Nouvelle-Zélande, puis en Argentine;
- Isabelle (1864-1880) décédée bien jeune de la tuberculose;
- Agnès (1865-1947) épouse Albert de Montmollin en 1885, banquier à l'établissement DuPasquier Montmollin et Cie ;
- Sarah (1868-1924) femme de Charles de Montmollin. Nous y reviendrons;
- Hélène (1869-1895) meurt de tuberculose ;
- Jeanne (1873-1913) convole avec Léopold de Rougemont ; meurt aussi de tuberculose;
- Gabrielle (1875-1923) épousera le pasteur Paul DuPasquier;
- Paul (1878-1955), organiste, vivra à la Tertillière, Cortaillod;

- Ernest (1881-1968), viticulteur-encaveur. Personnalité aux talents multiples, il peint et écrit avec bonheur.

Jean de Montmollin a débuté dans la vie militaire en qualité de sous-lieutenant aux Tirailleurs de la Garde du roi de Prusse. Selon Magdeleine de Perregaux, née Montmollin (1838-1919), sa soeur, le départ de Jean pour le bataillon de Berlin est décidé en 1853. Il a 17 ans et c'est lui seul qui s'est choisi une telle vocation. Un sergent-major Bourquin lui apprend, à Neuchâtel, les rudiments des exercices élémentaires en allemand. On songe aussi aux bals à la cour et on apprend au futur officier la mazurka, le galop et le schottisch. Il servira fidèlement la maison de Prusse jusqu'en 1860.

Histoire curieuse que celle du bataillon des Tirailleurs de la Garde du roi. Après la chute de Napoléon I, les soldats du prince Berthier, "les Canaris", sont licenciés. Ils ont été durement décimés lors de la campagne de Russie. Mais ceux qui restent connaissent le même sort que les russes qui évacuent présentement les états baltes et Berlin. Que vont-ils devenir? Où les loger? Quels travaux entreprendront-ils? Le gouvernement neuchâtelois de 1814 craint de voir rentrer dans la vie civile des hommes trop habitués au métier des armes pour se convertir en ouvriers ou agriculteurs. Frédéric-Guillaume III se souvient de l'éloge fait par son ancêtre le grand Frédéric II des troupes suisses et des neuchâtelois à Rossbach, en 1757. Les seuls corps qui ne connurent pas la déroute furent les suisses placés à l'aile gauche des armées françaises. Le mur de briques rouges tint bon sous la mitraille, puis devant la cavalerie. C'est ainsi que naît l'idée de créer un bataillon à quatre compagnies appartenant à la Garde royale. Le lieutenant-colonel de Mandrot nous donne des renseignements intéressants sur la constitution de cette légion. (MN 1868, p.205)

La capitulation du 19 mai 1814 prévoit l'enrôlement de 400 hommes; les deux tiers doivent être nés dans la principauté de Neuchâtel et Valangin. Le dernier tiers peut être originaire des autres cantons suisses. Les soldats, âgés de 18 à 40 ans, s'engagent pour 4 ans et c'est au gouvernement neuchâtelois qu'il appartient de procéder au recrutement.

Mais les gens du pays ne se présenteront pas en nombre suffisant. Les effectifs seront complétés par des allemands. Malgré les efforts du Conseil d'Etat, le bataillon ne comptera en 1815 que 282 officiers, sous-officiers et soldats.

Ce corps n'a jamais été vu d'un bon oeil dans l'armée prussienne. Il n'est pas dans la tradition brandebourgeoise de connaître des régiments étrangers, à l'exception d'un escadron de cavalerie bosniaque. Comme les mameluks de Napoléon, la grande majorité de ce corps de troupe finit par être recrutée dans le pays.

A l'avènement de Frédéric-Guillaume IV, en 1840, des personnalités militaires s'attaquent à l'existence de ces mercenaires à la solde du royaume. En 1844, il n'y a plus guère qu'une centaine de suisses et les cadres sont presque tous prussiens. Le bataillon sera engagé dans des combats de rues à Berlin lors de la révolution de 1848 et dans la campagne du Sleswig la même année.

Après le changement de régime en 1848 à Neuchâtel, la capitulation, soit la convention réglant l'engagement de soldats étrangers, prend fin. Aussi, les suisses appartenant aux Tirailleurs de la Garde sont licenciés. Le dernier soldat quittera ce service étranger en 1852 selon le Dictionnaire Historique de la Suisse.

Un neuchâtelois d'adoption, mais français d'origine, va s'illustrer dans la carrière militaire au service de Prusse en passant par le bataillon des Tirailleurs de la Garde. Il s'agit de Bernard de Géliou (1828-1907) qui s'enrôle en 1848 hâtivement à la suite de la révolution neuchâteloise du 1er mars.

En 1856, il revient au pays pour participer à l'insurrection royaliste. A lui reviendra l'honneur de commander l'avant-garde. Lors du siège du Château de Neuchâtel, il reçoit l'ordre de s'échapper pour faire rapport au roi de la situation désespérée de ses partisans. Il réussira à s'infiltrer et à remplir sa mission.

A la bataille de Sadova, en 1866, il commande une compagnie. Distingué par Guillaume I, il sera décoré.

Lors du conflit de 1870 avec la France, il commande d'abord un bataillon, puis un régiment de Saxe-Weimar. Cinq ans plus tard, il est promu au grade de colonel et en 1886, il atteint l'apogée de sa carrière en recevant de la main de l'empereur le brevet de lieutenant-général.

Son fils, appelé aussi Bernard, commandera le bataillon des Tirailleurs de la Garde en 1914 et atteindra le grade de général.

Son petit-fils au prénom immuable de Bernard servira lors de la guerre de 1914 à 1918 toujours dans le même corps de troupe. Officier de carrière, il payera de sa vie sa résistance à Hitler en 1944.

Il nous appartient de mettre en évidence la vocation militaire de Jean de Montmollin et son attachement aux Hohenzollern. Cet engagement de 1853 à 1860 dans l'armée prussienne ne relève pas d'une tradition neuchâteloise ou familiale, mais bien d'une détermination personnelle. Géliou est une exception. Montmollin aussi.

Né dans la maison dite de la Plaine, à l'angle Est du bas des Terreaux, Jean n'habitera guère au Château d'Auvernier que son épouse lui apportera dans la corbeille de mariage. Les deux jeunes mariés fixeront leur foyer dans l'immeuble no 6 de la rue de l'Hôpital. Mais Sophie ne s'y plaît pas. Issue d'une famille fort riche, elle désire une propriété bien ensoleillée, avec vue sur les Alpes, dominant la ville. C'est ainsi que fut conçue, puis construite de 1879 à 1880, la Recorbe, maison patricienne surplombant la ruelle Vaucher à Neuchâtel. Le nom de la ruelle vient du propriétaire de ces terrains, Jean-Jacques François Vaucher, industriel en toiles peintes. La demeure, aujourd'hui disparue, ressemblait, selon Ernest de Montmollin, benjamin de Jean et de Sophie, à la maison de Treytel à Bevaix, propriété de la famille Coulon. La Recorbe est prévue pour une nombreuse famille. Le rez-de-chaussée était occupé par un vaste salon et la salle-à-manger pouvait accueillir trente couverts. Dans sa charmante plaquette "Temps passés", Ernest estime que le choix de l'emplacement relève de la volonté de lutter contre la tuberculose. Cinq soeurs et un frère, précise-t-il, ont été atteints par ce fléau.

La vie de Jean de Montmollin? Celle d'un honnête homme dévoué à Dieu, à son pays, à sa famille.

Elu au Conseil général en 1867, il passe au Conseil municipal (exécutif) la même année, le 12 novembre, et sera responsable de la direction de Police. Après une courte éclipse, il reprendra son mandat jusqu'au 30 juin 1888. Député au Grand Conseil, il siègera sur les bancs libéraux pendant 21 ans.

A l'armée, la carrière de Jean est fort honorable. En 1870, avec le grade de major, il sert sous les ordres du commandant de division Isler. Lors de l'internement des Bourbakis, il fonctionne en qualité d'adjutant du colonel Louis de Perrot, commandant de place de la ville de Neuchâtel.

On se rendra compte du désastre de l'armée de l'Est lorsque, le 1er février 1871 vers 5 heures du matin, le général français Clinchant et son état-major traversent les Verrières où stationnent un bataillon bernois et une batterie d'artillerie. Les autres troupes suisses s'échelonnent le long de la frontière et au Val-de-Travers. Dans le canton de Neuchâtel, Vallorbe, le Val de Joux, c'est un total de 83'301 hommes qui vont être dénombrés et

internés. Démoralisés, mal encadrés, sans ravitaillement, les français seront reçus avec une large hospitalité dans 188 localités suisses. La France exprimera sa gratitude par un décret solennel de l'Assemblée nationale de Bordeaux.

Jean de Montmollin accomplira plus que son devoir de soldat puisqu'il accueillera une quarantaine d'internés, blessés ou malades, amenés par ambulances au Château d'Auvernier. D'autres logeront dans le temple, pendant que chevaux et mulets seront parqués sur la place des Epancheurs. Ce passage de troupes fut court. (MN 1971, p. 123) Il semblerait que c'est à ce moment-là que Jean a été atteint par la tuberculose dont il souffrira toute sa vie et qu'il transmettra à plusieurs de ses enfants.

Poursuivant sa carrière militaire de façon brillante, il commandera un régiment vaudois, puis une brigade de "Landwehr".

Ernest de Montmollin (1881-1968), fils de Jean relate dans son opuscule "Temps passés" les activités professionnelles de ce dernier:

"Le domaine de vignes dépendant du Château d'Auvernier qu'avait hérité ma mère née Sophie de Pourtalès en 1870, dont la mère était née de Sandoz-Rollin, elle-même descendante des de Chambrier, a toujours été hérité par des femmes jusqu'à ma soeur Sarah, femme de Charles de Montmollin (fils de Georges) dont le fils Aloys est le propriétaire actuel de ce bel édifice et d'une partie des vignes.

Dès cette époque, remontant à près d'un siècle, mon père s'occupa activement de ce grand domaine de 450 ouvriers, soit 16 hectares environ. Il était extrêmement morcelé."

Les vignes se trouvent sur le territoire des communes d'Auvernier, Colombier, Neuchâtel, Peseux, Cormondrèche. Le grand mas, selon Ernest de Montmollin, d'un seul tenant, est au Nord et à l'Ouest du Château. Le remembrement mené à bien par François I Chambrier (1663-1730) et son épouse Salomé (1665-1738) a survécu aux intérêts contradictoires, aux dévolutions d'hérédité, à la malice des temps.

Jean part plusieurs fois par semaine de la maison de la Recorbe à Neuchâtel, à pied, pour visiter les vignes et aboutit au Château d'Auvernier. Il rentre par le train; puis, dès 1892, par le tout nouveau régional Neuchâtel - Boudry. Il fait travailler une quinzaine de vigneron.

En 1887 est apparu chez nous le phylloxéra qui s'est manifesté en premier lieu dans une vigne des Pierreuses à Colombier, puis à Trois Rods. La propagation du fléau est très

rapide. Le mildiou vient un peu plus tard. En 1890, on tâtonne encore pour trouver les parades efficaces.

Jean et Sophie n'ont jamais fait du Château d'Auvernier leur demeure principale. C'est au moment des vendanges que le premier vient s'y installer, seul, à l'exception de sa fidèle cuisinière Cécile. Celle-ci tient le ménage pour son maître, les pressureurs et voituriers au nombre d'une douzaine qui élisent domicile au Château pour une quinzaine de jours. Avant la journée de travail commençant à 7 heures, Jean lit la Bible dans la salle à manger. Tout le monde est présent. On implore la bénédiction du Seigneur par ces mots "Bénis nos vignes et nos troupeaux, Toi le Divin cep et le Divin Berger". (Ernest de Montmollin)

En 1914, l'empereur d'Allemagne Guillaume II décide d'offrir à Berlin un grand banquet en l'honneur des 100 ans d'existence du bataillon des Tirailleurs de la Garde. Jean y est convié et prend place à table à la droite de l'empereur. On y boit 400 bouteilles de Château d'Auvernier 1911.

Sophie Adèle Augusta de Montmollin, née Pourtalès décède à Neuchâtel le 9 mars 1919. Le 27 août 1907, elle a rédigé un testament aux Planches Dombresson dont copie délivrée par le "Greffier de Paix" se trouve dans les archives du Château d'Auvernier. Cet acte juridique est un monument par la forme puisqu'il comporte plus de 8 pages avec 5 codicilles. Monument quant au fond, car ses effets sont encore perceptibles en cette veille du XXIème siècle dans les familles neuchâteloises.

Sophie laisse à son mari Jean l'usufruit selon "la loi et notre contrat de mariage". Elle désigne en qualité d'héritiers ses sept enfants "ou leurs descendants par portions égales". Il s'agit des survivants, soit:

- Jacques de Montmollin (1861-1937);
- Agnès (1865-1947), épouse d'Albert de Montmollin;
- Sarah (1868-1924), épouse de Charles de Montmollin, au sujet de laquelle nous reviendrons;
- Jeanne (1873-1913), épouse de Léopold de Rougemont;
- Gabrielle (1875-1923), épouse de Paul DuPasquier;
- Paul de Montmollin (1878-1955);
- Ernest de Montmollin (1881-1968);

Albert de Montmollin (1861-1944), son gendre, sera l'exécuteur testamentaire.

Cet acte de dernières volontés avec ses codicilles révèle bien des choses sur le plan psychologique: une autorité naturelle, un jugement qui n'appelle guère la contradiction, une volonté d'éviter la chicane successorale. Sans doute, Sophie maîtresse femme est-elle plus proche de la reine Victoria que de Sarah Bernard et des états d'âme évanescents.

L'autre Sarah, sa fille, reçoit le Château d'Auvernier avec les dépendances rurales, ses vergers et des vignes. A quoi s'ajoutent le mobilier du Château, "les chevaux et le matériel des équipages". La testatrice d'ajouter, très grand siècle: "Comme j'ai reçu avec le Château d'Auvernier le mobilier qu'il renferme, j'ai fait la disposition ci-dessus pour que le tout reste réuni". Fragrances de la Hofburg et d'Unter den Linden.

Autre qualité de Sophie, elle dessine avec talent. C'est elle qui a créé l'étiquette du Château d'Auvernier vu de l'Ouest avec le C néo-gothique. Aujourd'hui encore, son oeuvre est largement utilisée avec le succès que l'on sait pour le chasselas et le pinot noir. Des aquarelles d'Auvernier, du Château lui sont également attribuées.

Sophie s'éteint à l'âge de 78 ans. Peut-être est-elle née dans un monde qui regardait en arrière? Ses pensées devaient être davantage inspirées par les Saintes Ecritures que par Marx et Nietzsche. Certes, elle n'a guère pesé dans les turbulences de son temps; mais, là où elle le pouvait, elle a cherché à faire le bien, à reconforter, sans bruit, avec modestie. Si chacun agissait de la sorte, on se prend à rêver.

17. Sarah de Montmollin

Née à Neuchâtel le 11 juillet 1868, elle épouse son cousin au 6ème degré, Charles de Montmollin le 7 septembre 1892. Cette fois, il ne s'agit plus d'un mariage Chambrier - Chambrier, mais bien d'une alliance dans la parentèle Montmollin.

L'ancêtre commun, c'est Frédéric-Auguste de Montmollin (1776-1836) allié à Rose Augustine de Meuron (1778-1855).

De cette union vont naître treize enfants avec seulement deux mâles procréateurs, futurs chefs des branches dites aînée et cadette.

Par le Château d'Auvernier, grâce à Charles et Sarah, les deux rameaux généalogiques vont se conjuguer:

Branche aînée: - François (1802-1870) allié à
 Sophie de Tribolet (1806-1851);
 - Georges (1832-1906) allié à
 Mathilde DuPasquier (1836-1904);
 - Charles (1868-1959) qui épouse
 notre héroïne Sarah (1868-1924).

Branche cadette: - Auguste (1808-1898) marié à
 Charlotte Louise Vaucher (1815-
 1888);
 - Jean (1835-1930) marié à Sophie
 de Pourtalès (1841-1919);
 - Sarah (1868-1924), épouse de
 Charles ci-dessus.

Avec son esprit de décision bien connu, Sophie met à disposition de sa fille Sarah et de son gendre le Château d'Auvernier que ceux-ci viennent habiter dès leur mariage en 1892. Miracle, la Belle au bois dormant sort de son sommeil léthargique qui a duré plus d'un siècle. Depuis la mort de Susanne de Chambrier en 1766, l'auguste demeure a connu le sort d'une résidence secondaire pour utiliser le vocabulaire d'aujourd'hui.

Les François III, Salomé II, Caroline, Elisabeth Frédérique, Sophie y ont passé des séjours d'été, reçu des amis, organisé les bals les plus recherchés. Les maris se sont occupés avec soin et vigilance de l'encavage, du domaine, de la vente des vins. Tout a perduré avec bonheur. Mais la maison ne vivait que par intermittence, un peu délaissée, un peu triste. Les lares étaient ailleurs. Peut-être fut-ce une chance car tout est resté en l'état.

Charles y installe le chauffage central avec la chaudière dans la cuisine du 1er étage. Le charbon est stocké dans les hauts et amené par un canal installé dans la grande cheminée. La loi de la pesanteur fait le reste. Solution originale dont les conséquences pas forcément toutes heureuses se feront sentir au propre et au figuré bien longtemps. N'empêche, c'est un début de modernisation. Avec son ami et architecte Gustave Chable qui ne pourra pas prétendre au Panthéon des génies, il construit le garage à l'Ouest du Ruz Châtru. Autre témoin de ce renouveau, la cheminée de la galerie aux proportions peu harmonieuses.

Sarah souffre d'une grave tuberculose qui l'emportera à l'âge de 56 ans. Elle séjournera longtemps dans des sanatoriums, notamment à Montana. Le mal transmis par son père

se révèle profond; elle ne s'en remettra pas. Elle aura cependant le mérite d'avoir mis au monde trois enfants:

- Hugues Henry, né le 14 août 1893 aux Planches Dombresson qui épousera en 1921 Denise Jeanne de Coulon dite Tuy; il décède en 1969;
- Geneviève, née le 23 octobre 1894, décédée aux Planches en 1900;
- Bernard Aloys, né le 22 avril 1902 à Auvernier, allié à Suzanne Elsy Marie Adeline de Coulon, décédé le 15 août 1980.

Détail amusant: jeune fille, elle va apprendre l'allemand à Francfort sur le Main dans un pensionnat pour demoiselles de bonne famille. Elle fait la connaissance d'une autre neuchâteloise, Amélie Grosjean (1869-1953), grand'tante de Carlos Grosjean.

Le 7 novembre 1924, Sarah de Montmollin quitte ce monde.

18. Charles de Montmollin et ses deux fils Hugues et Aloys

Quelle est la situation juridique du Château d'Auvernier à la mort de Sarah?

Selon le testament de 1907, Sophie a donné à sa fille la maison, les dépendances, des vignes. Mais la succession est restée indivise par décision de tous les héritiers jusqu'à la mort de Jean en 1930. L'époux survivant aurait eu droit à la moitié des revenus nets des biens de sa femme. La volonté des enfants s'est affirmée différemment. Leur père aura la jouissance du tout.

La fille décédée avant le père lèguera ses biens ab intestat à Charles, son époux, et à ses deux fils Hugues et Aloys.

D'esprit et d'allure, Charles est bien proche du gentleman farmer anglo-saxon. Il vit heureux au Château. Avec conscience et probité, le mari de Sarah va gérer le commerce. Certes, ce métier n'est guère exaltant pour lui, mais il l'exercera avec ténacité, sinon avec enthousiasme. Dans l'acte de répartition des biens entre ses deux fils, du 1er mars 1957, il trouve des mots vrais qui sonnent juste:

"J'ai passé le meilleur de ma vie à maintenir et à développer l'Encavage du Château d'Auvernier, actuellement Montmollin et Cie. Je l'ai fait dans la mesure de mes moyens, en appliquant les mêmes

principes d'honnêteté et de loyauté en affaires, dont mon beau-père, M. Jean de Montmollin ne s'était avant moi jamais départi. Ce que j'ai hérité, ma ferme intention est de le léguer à mon tour, pour que la tradition se perpétue dans l'avenir ce que j'ai entrepris de mon vivant et cela aussi longtemps que possible".

Son urbanité, sa bonhomie font de lui un homme apprécié, surtout au sein de sa commune dans laquelle il va jouer un rôle prépondérant pendant un demi siècle. D'un abord réservé, timide certainement, il étonne, puis conquiert. Ses relations avec la clientèle commerciale relèvent de l'originalité. Il ne fait pas le négoce du vin, il daigne vendre le produit de ses terres. A l'exaspération parfois de son fils Aloys qui se bat, lui, dans un contexte vinicole difficile.

Bien des gens du village confient à Charles leurs peines, leurs soucis, leurs espoirs aussi.

Personnage original, en plein XXème siècle, il renoue sans le savoir avec le seigneur médiéval dans l'acception noble du terme, tenant le rôle d'un juge de paix, d'un modérateur, d'un conseiller avisé. Jusqu'à la construction du nouveau collège en 1904, la commune ne possède pas de local pour les spectacles. Ferme soutien des sociétés d'Auvernier, Charles mettra à disposition la galerie du Château pour les soirées théâtrales et de chant.

Avec ça, amateur de belles voitures. En 1910, posséder une Renault, ce n'est pas donné à chacun. Autre exception pour l'époque, il est l'heureux propriétaire du voilier "le Héron".

Avant son mariage, Charles va passer deux ans en Angleterre, puis deux ans en Australie pour seconder un cousin Pury dans l'entretien du domaine de vignes. Le goût des vastes horizons ne l'abandonnera pas puisqu'il se rendra au Kenya en 1930, en steamer, après son premier veuvage, et sera reçu par la baronne Blixen, héroïne du film "Out of Africa".

Son dévouement en faveur de la commune d'Auvernier se traduit par un engagement politique peu ordinaire. Il aura appartenu au Conseil communal pendant 51 ans. Sa première séance à l'exécutif remonte au 24 mai 1897. Il a 29 ans. Ce n'est qu'en 1948 qu'il se retire par volonté délibérée à 80 ans.

Il siège avec 22 conseillers communaux. En 1924, par décret du Conseil général, il se voit décerner la bourgeoisie d'honneur; cette distinction lui cause, selon ses termes, "un immense plaisir, ainsi qu'à ma famille".

Le 24 mai 1947 se déroule "la Fête du Syndic" organisée pour souligner les 50 ans de travail à l'exécutif. Elu président de commune en 1915, il occupera cette fonction sans désemparer jusqu'à la fin de son mandat politique en 1948.

L'un des événements politiques qui suscite sous le règne de Charles les plus vives controverses, c'est le collège. Faut-il le construire au haut du village, au Tombet, ou au bord de la route cantonale, aux Epancheurs? La votation a lieu le 11 janvier 1902; la solution visible aujourd'hui l'emporte.

Pendant cette longue période administrative, Charles et ses collègues vont installer l'adduction d'eau dans les maisons du village et l'électricité en 1903. Ceci pour rappeler aux jeunes générations que les évidences d'aujourd'hui ont demandé temps et effort.

Veuf depuis 1924, il convole en justes noces le 28 avril 1931 avec Alix de Meuron (1872-1958).

Qu'en est-il du sort juridique du Château, des vignes, du commerce?

a) le Château

Les droits de propriété passent à Charles et à ses deux enfants à la mort de Jean de Montmollin en 1930. Le premier en a l'usufruit viager; les seconds la nu-propriété.

Par convention du 6 juillet 1959, Aloys rachète à son frère le Château, les dépendances, le verger. L'acte de consentement unanime est rédigé par Me Jacques Cornu à la Chaux-de-Fonds. (AChA)

b) les vignes

Ces biens fonciers font l'objet du document déjà cité du 1er mars 1957 intitulé "répartition de mes biens entre mes fils Hugues et Aloys". Le père de préciser:

"Pour que l'exploitation de l'Encavage Montmollin et Cie soit viable, il est essentiel que la plus grande quantité de vignes possible aillent à mon fils Aloys tout naturellement désigné pour reprendre l'Encavage, sans quoi il serait fortement affaibli et son avenir même compromis". Ce qui fut fait. (AChA)

c) le commerce

Jean s'est occupé avec diligence et succès du domaine et de l'encavage de sa femme Sophie. Lorsque Sarah et son mari viennent habiter au Château, une association a dû naître entre beaux-parents et gendre. Quels furent les liens de droit? On l'ignore à ce jour. La raison sociale jusqu'au 20 juin 1931 reste: "Jean de Montmollin, Caves du Château d'Auvernier".

Le 20 juin 1931 se constitue la société en commandite "Montmollin et Cie, Caves du Château d'Auvernier". Charles et Ernest sont associés indéfiniment responsables; Aloys devient commanditaire. Ce triumvirat dure jusqu'au 31 décembre 1936. Fait à souligner, c'est Aloys qui dénonce le contrat et obtient la dissolution.

Le fin de l'association entre les deux beaux-frères ne se fera pas sans mal. Grâce à l'urbanité des uns et des autres, à l'esprit de conciliation propre à la famille, la séparation aura lieu sans éclats, tout au moins vis-à-vis de l'extérieur.

Avec effet au 1er janvier 1937, Charles, Aloys et Hugues créent une nouvelle société également en commandite. Les deux premiers se déclarent indéfiniment responsables, alors que le dernier devient commanditaire. Hugues et Aloys louent à la personne morale précitée le Château d'Auvernier en leur qualité de nu-propriétaires.

Cette situation perdurera jusqu'au 1er mars 1957, date à laquelle Charles se retire et procède au partage de ses biens entre les deux fils. Sa part au capital est restituée sous forme d'espèces. La raison sociale devient « Aloys de Montmollin et Cie, Caves du Château d'Auvernier ».

Enfin, dernier acte, l'actif et le passif de la dite société sont repris par la raison individuelle "Aloys de Montmollin, Caves du Château d'Auvernier", avec effet au 1er juin 1959. Hugues cesse d'être intéressé à l'affaire.

Aloys de Montmollin se retrouve, à 57 ans, seul propriétaire du Château, du commerce, du domaine.

Le 21 juillet 1959, dans la "chambre de Colombier", au deuxième étage, Charles de Montmollin s'éteint paisiblement à l'âge de 91 ans.

19. Aloys de Montmollin

Par mariage célébré le 4 septembre 1925 se sont unis Bernard Aloys de Montmollin et Suzanne Elsy Marie Adeline de Coulon, née à Berne le 3 février 1906. Mineure, l'épouse a reçu l'autorisation de sa mère Lina Anne Mary de Coulon domiciliée à Souaillon, commune de Cornaux. Cette dernière a épousé son cousin germain Maximilien dit Max de Coulon en 1898. Trois enfants vont naître de l'alliance d'Aloys et Elsy :

- Gérald Charles, le 8 septembre 1926,
- Christiane Elsy, le 19 septembre 1930,
- Jean-Jacques Aloys, le 31 octobre 1934.

Le jeune couple s'installe au Château. Mais la cohabitation qui durera cinq ans s'avère pénible. Charles, assombri par la mort de sa femme en 1924, rend la vie difficile à son entourage. Il vaut mieux prendre un peu de champ et c'est ainsi que le fils et la bru louent à Auvernier la maison de la Bâla 28 acquise par le biais de la société en commandite.

L'architecte Gustave Chable la transformera en partie et l'agrandira à l'Ouest. Ils y vivront jusqu'en avril 1961, date de leur déménagement au Château modernisé et embelli par leurs soins. Car des travaux considérables ont été entrepris. Ils constitueront l'une des plus belles oeuvres de leur vie. Métamorphose pleinement réussie dont il convient de rappeler l'essentiel.

En 1959, l'architecte François Wavre de Neuchâtel se voit confier le projet et l'exécution. Précisons d'emblée qu'Elsy de Montmollin jouera un rôle essentiel depuis l'établissement des plans jusqu'aux finitions. Elle ne cessera d'intervenir à bon escient avec, d'une part un goût très sûr, d'autre part un sens pratique auquel on se doit de rendre hommage. Aujourd'hui encore, on est frappé par la justesse des exigences du maître de l'ouvrage. Certes, les tempêtes furent fréquentes et les crises ministérielles dévastatrices. C'était pour la bonne cause et les années ayant passé, l'équité exige que l'on rende justice à Elsy de Montmollin.

En mars 1960, les travaux débutent; ils seront achevés pour la célébration du mariage de Jean-Jacques de Montmollin et de Rosine Martin de Genève le 6 décembre 1960. Que voilà un tour de force si l'on prend conscience de l'importance de la rénovation. En moins

d'une année, l'intérieur du Château a subi une cure de jouvence comme jamais depuis 1559.

Les idées directrices se résument comme suit:

- Partager la demeure en deux appartements indépendants.
- Sortir le bureau commercial et l'aménager dans le bâtiment jouxtant la galerie. Ce volume n'a été que partiellement utilisé pendant bien longtemps. On y logeait le personnel auxiliaire pour la culture de la vigne et les vendanges. Il y avait aussi un billard dans l'une des pièces.
- Introduire le confort moderne car le Château, dans sa structure interne, n'est guère différent du legs de François I et de sa femme Salomé I. Il est vrai que Charles et Sarah ont le mérite d'avoir installé le chauffage central, des parquets, l'électricité et une baignoire avec chauffe-eau. Mais la lessive continuait à se faire deux fois l'an. Les 60 draps trempaient avec les autres pièces, nappes, serviettes, linge de corps dans une cuve de bois installée pour la circonstance dans la grande cuisine.

Aloys et Elsy de Montmollin vont bouleverser la maison et y apporter la douceur de vivre. Chauffage central général avec la chaudière dans l'ancienne écurie, cuisines modernes où règne la fée électricité sans se départir cependant de l'aide auxiliaire du bois, (sait-on jamais?) salles d'eau, machines à laver linge et vaisselle.

- Rafraîchir, peindre, éclairer les pièces d'habitat, égayer les grands corridors, utiliser intelligemment les coins et recoins. C'est dans l'agencement, les combinaisons, les couleurs, les parquets qu'Elsy de Montmollin va montrer beaucoup de talent. Talent inné, don naturel, prédisposition infuse entrelacés d'impulsivités caractérielles. Mélange détonant difficile à vivre mais fécond, imaginatif. Et elle ne craint rien. Le salon du 1er étage est-il assombri par les verdure de Flandres? Qu'à cela ne tienne. La plus grande sera coupée, restaurée par les soins des ouvrières florentines de la maison Chavan de Genève, puis replacée, mise en valeur par des boiseries blanches réhaussées d'un filet d'or.
- Remettre en état de fonctionnement les poêles en catelles, le four à pain, les cuisinières à bois des siècles passés.

Et le rôle du mari dans tout cela? Aloys de Montmollin bénéficie, lui aussi, d'un jugement sûr. Il laisse faire en première instance, mais sait habilement motiver, suggérer, instiller au bon moment. Décidément, la conjugaison est heureuse.

N'oublions pas les mérites de François Wavre car il n'a pas été un simple exécutant. Son rôle d'architecte expérimenté, il l'a tenu avec fermeté et élégance. Sensible à l'âme des vieilles maisons, ses connaissances étaient étendues, son imagination grande. Avec doigté, mais aussi avec fermeté, il a su mener les travaux à bien. Simplement, il a compris que toute décision d'importance devait faire l'objet d'un débat en collège et que la diplomatie relève de l'art appliqué. Les devis ont été tenus; les délais également. Il a droit, lui aussi, à un témoignage de gratitude.

Ce n'est pas la première fois que le Château vit une renaissance. Deux siècles après sa construction, François I Chambrier, sa femme Salomé, leurs enfants auront su donner un faste discret à la vieille demeure imprégnée désormais de ce goût du XVIIIème français, du Grand Siècle.

Encore deux cents ans et c'est «l'aggiornamento» réalisé par Aloys et Elsy de Montmollin, mutation heureuse conjuguant confort moderne et charme des temps révolus.

Ecrire l'histoire du Château d'Auvernier, c'est aussi chanter la vigne et le vin de Neuchâtel. A la génération des vigneron et des encaveurs d'après la seconde guerre mondiale revient un mérite particulier. Ces hommes du terroir ont su se remettre en question, ne pas se contenter de l'acquis ancestral. Leur attitude si entreprenante a permis l'accomplissement de grands progrès, tant dans la culture que dans l'élaboration du produit. Le vin de Neuchâtel était honnête ; aujourd'hui, il est recherché. Il possède de la race, du caractère.

L'histoire de notre vignoble reste à écrire. Les archéologues ont trouvé des pépins de raisin dans les stations lacustres. Etaient-ce des vignes sauvages ? On ne se trompe pas si l'on avance que l'origine de notre vin est celto-romaine. L'empereur Domitien (81-96 après J.C.) ordonne d'arracher les vignes sous prétexte qu'elles attireront les barbares en Gaule. Panique ou politique délibérée de protection des vins italiens ? Jusqu'au règne de Probus (276-282 après J.C.), on ne peut planter de la vigne sans l'autorisation de Rome. Dans nos régions, le premier écrit à mentionner une vigne date de 998, document par lequel l'abbaye de Bevaix, fille de Cluny, fait l'objet d'une donation. L'abbaye de Fontaine-André fondée en 1143 cultive, elle aussi, un vignoble.

Pendant bien des siècles, les travaux viticoles se sont répétés, inlassablement, avec les mêmes outils, les mêmes gestes, les mêmes traditions. Quant au vin, il occupe une place souveraine dans la littérature de tous les temps. « *Or Noé se mit à planter de la vigne. Puis, ayant bu du vin, il s'enivra* ». Voilà la première mention biblique de la plante prestigieuse que l'Ancien et le Nouveau Testament ne cessent d'évoquer en un foisonnement de symboles, de paraboles, d'allégories. Homère cite les crus renommés de l'Antiquité. Hésiode, Hérodote donnent des leçons de viticulture. Virgile, Ovide, Horace chantent le breuvage sacré de Dionysos. Il y avait bien peu de différence entre les méthodes romaines de culture et celles des neuchâtelois de l'Ancien régime. Les influences bénéfiques des écoles de viticulture, les progrès en Bourgogne et en Bordelais, la concurrence enfin ont fait bouillonner une émulation fertile. En Pays de Neuchâtel, le grand bond date de la seconde moitié du XXème siècle.

Aloys de Montmollin apportera une large contribution dans la recherche des nouvelles méthodes vinicoles. Il n'est pas seul. Comme souvent dans la vie des peuples, mais aussi des métiers, se lève une oligarchie porteuse de progrès. Le châtelain d'Auvermier croit, parmi les premiers, à « l'œil de perdrix », ce vin peu cuvé, tant imité, si petitement imité. Il n'en est pas l'inventeur, loin de là. Mais il le perfectionne, sélectionne les terres propices, l'affine. Et puis, il sait pénétrer les marchés. Son étiquette noire et sa flûte feront des entrées remarquées dans le monde si disputé du commerce.

Il tâte également de la politique. Libéral plus vrai que nature, il siège sur les bancs du Grand Conseil du 4 mai 1934 au 9 novembre 1941. Il n'achève pas sa seconde législature. C'est l'époque des mobilisations ; son statut d'indépendant ne facilite pas les choses. On peut imaginer qu'il a voulu se consacrer davantage à son commerce car les temps sont durs. Plus tard, il acceptera d'être élu conseiller communal dans son village et assumera cette charge du 8 juillet 1957 au 17 juin 1968. Sergent-major à l'armée, il adore préciser avec malice que non, ce n'est pas lui le commandant de corps de Montmollin, chef de l'Etat-major général. Puis, avec gourmandise, il distille : « Je suis sous-of supérieur chez les pontonniers ». Et ce corps de troupe, dans sa bouche, prend des proportions de Garde impériale.

Personnalité attachante que celle d'Aloys de Montmollin. Chaleureux, joyeux compère, confidant des grands et des humbles, cacique feutré dans son village, il tient tout à la fois du comte de Bussy-Rabutin, de Colas Breugnon, du navigateur solitaire. Plus friand de cervelas que de faisan, il est aussi à l'aise avec ses copains pêcheurs que dans les salons glissants de snobisme. Mais d'abord, c'est un homme de la terre. Un rien finaud, un peu

matois - que voilà de pâles litotes - il sait utiliser le temps. Pour un « morcel de terre » qu'il convoite, il saura attendre. Ce qu'il faut. On ne brusque rien. A celui qui patiente et honore Chronos, les dieux se révèlent propices.

Gentilhomme de province, esprit libre, il aurait sans doute fui Versailles pour vivre sous la protection bienveillante du Trou de Bourgogne.

Cet homme de bien s'éteint dans son fief, comme il se doit, le 15 août 1980.

20. Gérald, Christiane et Jean-Jacques de Montmollin

Une communauté héréditaire se forme avec la veuve et les trois enfants. Atteinte par son grand âge, Elsy de Montmollin confiera à ses descendants et à son gendre Carlos Grosjean le soin de s'occuper des biens de la famille. Peu à peu, faisant toute confiance aux siens, elle se détachera des préoccupations matérielles de ce monde.

Christiane et Carlos Grosjean vivent au Château depuis 1965, date à laquelle le second est devenu conseiller d'Etat de la République et canton de Neuchâtel. Thierry, leur fils, né le 23 février 1956, a appris les métiers de la vigne et du vin. En 1976, il seconde pour la première fois son grand-père lors des vendanges. Dans l'entreprise, très vite, il va prendre de l'ascendant. A la vigne comme à la cave, il se sent à l'aise. Autre qualité, il sait avec tact se faire obéir. L'art du commandement relève plus de la quatrième dimension que d'une technique ; il s'y emploie avec bonheur. Le grand-père Aloys, fatigué et malade, voit enfin en lui, avec soulagement, un successeur.

A la mort du patriarche, la continuité est assurée.

- Gérald de Montmollin épouse en 1952 Marceline Etienne née en 1931. Trois enfants vont naître de cette union : Gilles, 1954; Didier, 1957; Ariane, 1961.

- Christiane s'unit en 1954 à Carlos Grosjean né en 1929. Ils auront deux enfants, Thierry né en 1956 et Nicolas en 1957, décédé en 1978.

- Jean-Jacques se marie en 1960 avec Rosine Martin née en 1937. De ce mariage : Charles en 1962; Antoine, 1964; Alexandre, 1967.

Dans l'immédiat, les biens sont gérés en communauté. Thierry qui avait déjà la responsabilité des cultures, de l'encavage et du commerce voit son mandat confirmé. Période harmonieuse grâce aux similitudes de vues et de conception, mais période transitoire. Une hoirie ne saurait perdurer car les intérêts divergent et, au gré des générations, le phénomène s'accroît. D'autant plus si l'héritage comprend, aimable métaphore, une chaumière, objet de notre étude. Impérativement se pose la question : qui assumera ?

Après des négociations empreintes d'esprit familial, Christiane Grosjean reprend le tout avec son fils Thierry. Confirmant son destin singulier, la vieille demeure s'en remet à une femme.

21. Thierry Grosjean

Le 5 octobre 1988, Maître Jean-Paul Bourquin, notaire à Cortaillod, instrumente l'acte par lequel le Château et ses dépendances sont attribués à Christiane Grosjean. Le même jour, celle-ci cède à son fils les 2/3 des immeubles précités.

Toujours ce 5 octobre, Thierry Grosjean achète à ses oncles Gérard et Jean-Jacques leurs parts dans la société en nom collectif « Caves du Château d'Auvernier, les enfants d'Aloys de Montmollin ».

Selon réquisition au Registre du commerce de Boudry, l'actif et le passif sont repris par la nouvelle raison sociale « Caves du Château d'Auvernier, Thierry Grosjean et Cie ». Nous sommes le 5 octobre 1988. La mère et le fils sont associés à raison de 1/3 pour la première et de 2/3 pour le second.

Enfin, dernier acte de l'opération, le 29 mars 1989, les vignes sont partagées entre les trois enfants selon cette inspiration généreuse qui anima Charles de Montmollin à l'égard de ses fils, en privilégiant celle qui prend la charge, avec ombres et lumières, du Château.

Dans ce même souffle de continuité, de recherche de pérennité, Christiane en ce 29 mars fait don des vignes, à elle échues, à son fils Thierry.

La dévolution sur une seule tête permettra d'affronter les turbulences de notre temps dans les conditions les moins défavorables.

Depuis lors, que s'est-il passé ? Car nous arrivons à la conclusion de ce chapitre, long mais essentiel, qui embrasse près de quatre siècles et demi.

Heureux mélange de sang nordique et méditerranéen, passionné, parfois nerveux, Thierry Grosjean ne se contente pas de maintenir l'acquis. Il améliore, investit, recherche de nouveaux marchés en Europe et en Amérique, s'intéresse aux techniques du jour, s'inspirant notamment des méthodes bordelaises. Son temps, il ne le compte pas. Si l'on en croit les rumeurs du forum, il tient bien sa place et même plus.

Mais il faut ajouter qu'il est aidé par une femme admirable, Isabelle Nussbaumer qu'il a épousée en 1980. Celle-ci vient d'une longue lignée de commerçants suisses et belges. Dans cette famille, le travail, c'est le sang et le feu. Les efforts ne se mesurent pas ; la fatigue, on l'ignore. Dans son berceau, Isabelle a reçu les bienfaits d'Aphrodite et d'Hermès. De cette union sont nés :

- Louis Nicolas en 1982 ;
- Marie Olga en 1984 ;
- Sophie Christiane en 1986 ;
- Henry Aloys en 1990.

Laissons-là tout jugement hâtif. Chaque année est un nouveau défi et souvenons-nous de ces vers de Sophocle dans les Trachiniennes :

*«C'est une vieille idée bien connue des hommes
Qu'on ne peut jamais savoir avant la mort de quelqu'un
Si sa vie a été bonne ou malheureuse».*

Récapitulation des propriétaires successifs du Château d'Auvernier

Il sera indiqué ci-dessous :

- le rang chronologique avec prénom et nom,
- les dates de naissance et de mort,
- les années de propriété, mentionnées sous l'abréviation : « prop. ».

1. Blaise Junod, prop. :	?	-	1575	p. 8
			1559 - 1575	
2. Abraham et Antoine Junod prop. :	?	-	1578	p. 9
	?	-	1586	
			1575 - ?	
3. Les petits-enfants de Blaise Junod prop. :	?	-	?	p. 10
			jusqu'en 1595	
4. Jean-Jacques de Tribolet prop. :	?	-	1611	p. 10
			1595 - 1603	
5. Pierre II Chambrier prop. :	1542	?-	1609	p. 11
			1603 - 1609	
6. Benoît Chambrier prop. en indivision prop. :	1578	-	1637	p. 14
			1609 - 1614	
			1614 - 1637	
7. Jacob et Frederich Chambrier en copropriété moitié/moitié prop. : Jacob seul	1609	-	1691	p. 17
			1612 - 1656	
			1637 - 1656	
			1656 - 1691	
8. Maurice Chambrier prop. (?)	1641	-	1721	p. 20
			1691 - 1721	

9. Salomé I Chambrier	1665 -	1738	p. 21
épouse de François Chambrier	1663 -	1730	
prop. : Salomé dès son mariage ou après la mort de son père(?)	1684 -	1738	
10. Jean de Chambrier	1686 -	1751	p. 34
prop. :	1738 -	1739	
garde l'usufruit	1739 -	1751	
11. Susanne,	1691 -	1766	p. 40
Marie-Anne et	1693 -	1764	
Lucrèce de Chambrier	1695 -	1743	
en copropriété un tiers chacune	1739 -	1766	
12. François III Le Chambrier dit le chambellan	1739 -	1781	p. 43
prop. :	1766 -	1781	
13. Salomé II de Chambrier	1737 -	1823	p. 46
épouse de Jean-Pierre de Chambrier	1731 -	1808	
prop. :	1781 -	1823	
14. Caroline de Chambrier	1768 -	1859	p. 55
épouse de Henry-Alphonse de Sandoz-Rollin	1769 -	1862	
prop. :	1791 -	1859	
15. Elisabeth Frédérique			
de Sandoz-Rollin	1804 -	1868	p. 67
épouse de Louis-Auguste de Pourtalès	1796 -	1870	
prop. :	1859 -	1860	
16. Sophie Adèle Augusta			
de Pourtalès	1841 -	1919	p. 74
épouse de Jean de Montmollin	1835 -	1930	

prop. : reçoit en dot le Château	1860 -	1919	
17. Sarah de Montmollin	1868 -	1924	p. 80
épouse de Charles de Montmollin	1868 -	1959	
prop. :	1919 -	1924	
18. Charles de Montmollin	1868 -	1959	p. 82
et ses fils Hugues et	1893 -	1969	
Aloys	1902 -	1980	
prop. : en indivision	1924 -	1959	
19. Aloys de Montmollin	1902 -	1980	p. 86
prop. :	1959 -	1980	
20. Gérald de Montmollin	1926		p. 90
Christiane Grosjean et	1930		
Jean-Jacques de Montmollin	1934		
prop. : en indivision	1980 -	1988	
21. Christiane et	1930		p. 91
Thierry Grosjean	1956		
prop. :	1988		

IV. Quelques constantes dans l'histoire d'une vieille demeure

Auvernier et son Château ont bénéficié d'un destin heureux. Pas de guerre, de pillage, d'incendie. Ses habitants ont traversé les temps sans trop se rendre compte de leur bonheur. Est-ce la Providence, le hasard, la sagesse des hommes, les choix ironiques de Clio, fille de Jupiter ? Chacun peut y apporter sa réponse. Bornons-nous à constater que le Pays de Neuchâtel s'est trouvé rarement sur les voies classiques des invasions à l'encontre des Flandres, du Brabant, du Palatinat, de la Saxe.

C'est pourquoi le Château n'a subi aucun outrage depuis sa construction et les seules modifications apportées à son aspect ou à son intérieur l'ont été par la volonté délibérée de ses propriétaires bien inspirés.

Il n'y a pas que la violence et la guerre qui détruisent les patrimoines. Trop souvent, l'entretien des toits et des murs, la fiscalité, les partages successoraux ont raison de ces superbes témoins du passé. La ruine du propriétaire entraîne celle de la maison. L'Etat, parfois, reprend ces biens en déshérence. Les facteurs économiques et juridiques peuvent condamner à mort aussi sûrement que les stratégies guerrières imaginées par les Wallenstein, les Condé, les von Schlieffen.

a) Les raisons d'une pérennité

Comment le Château d'Auvernier a-t-il pu subsister pendant quatre siècles et demi ? Par ses vignes et son encavage.

D'aussi loin qu'on se souvienne, il y a mariage entre la maison et le vin. En 1603, on l'a vu, Pierre II Chambrier acquiert la propriété de Jean-Jacques de Tribolet et échange des vignes sises à Auvernier. Les étiquettes actuelles rappellent cette date et cette continuité.

A la suite de recherches récentes effectuées par les auteurs de cette monographie, on peut affirmer que l'encavage du Château est plus ancien. Il remonte au XVIème siècle. Qu'on en juge. Les archives de la commune d'Auvernier possèdent un document (ACA Série EE Dossier 5 litt a no 1) de 1586 sur la « dixme de conscience ». De quoi s'agit-il ? A l'époque de la réformation, il existe dans la mairie de la Côte cinq dîmes ou impôts dont la « dixme

de conscience ». Dans une requête des communes d'Auvernier, Corcelles et Cormondrèche, du 5 mars 1827, adressée au gouverneur et au Conseil d'Etat (ACA EE5 a no 31) l'explication est donnée :

« La Dixme de conscience perçue à la 17^{ème} sur la presque totalité des vignes d'Auvernier, de Corcelles et de Cormondrèche au profit du Chapitre de l'Eglise de Notre-Dame de Neuchâtel et du Prieuré de St. Pierre du Val-de-Travers. »

Or, le document de 1586 énumère avec systématique et soin les vignes assujetties, ainsi que le nom de leurs propriétaires. Nous y trouvons notamment Antoine Junod et les hoirs de feu Abraham Junod qui possèdent des « parchets » ou clos de vignes aux noms bien connus aujourd'hui encore, comme Brena, Combe, Bugnon, Creuse, Roset, Grands vignes et autres. Est même mentionné, à une reprise, le nom de Blaise Junod. S'agit-il d'un oubli administratif puisque ce dernier est mort en 1575 ?

Ce parchemin si intéressant apporte la preuve qu'en 1586, les fils de Blaise Junod, propriétaires du Château possèdent de nombreuses vignes à Auvernier. Où encavent-ils ? Les caves de la maison, voûtées à plein cintre, apportent la réponse. Elles datent de la construction, soit 1559. Leur disposition générale, leur grandeur et profondeur démontrent à l'envi qu'elles ont été conçues pour recevoir des barriques, tonneaux et autres grands contenants à vin. Le document de 1586 apporte une réponse qui fait remonter l'encavage à coup sûr au XVI^{ème} siècle. L'architecture de la maison permet en outre d'affirmer que le maître de l'ouvrage, Blaise Junod a conçu les caves pour entreposer du vin.

Ajoutons qu'après la première correction des eaux du Jura (1878-1888), Jean de Montmollin et Sophie Adèle Augusta ont fait creuser davantage encore les caves afin de gagner des volumes supplémentaires.

Dans le récit détaillé des descendants tel que nous l'avons entrepris, le commerce du vin revient en leitmotiv. Les archives (AChA) contiennent de nombreux documents se rapportant aux vignes ; les partages successoraux et autres actes juridiques font état avec minutie du sort des parchets.

Enfin, il y a volonté affirmée de laisser à celui qui a la charge de la demeure suffisamment de terres pour qu'il puisse vivre. Un modèle du genre, c'est la déclaration de Charles de Montmollin dans l'acte déjà cité du 1^{er} mars 1957 faisant répartition de ses biens.

Le destin est équivoque, ambigu. Si on veut l'amadouer et assurer une certaine pérennité, préservons cette alliance entre Dionysos et les dieux du foyer.

Seule cette conjugaison de la pierre et du vin a permis au Château de traverser les siècles.

b) L'énigme sans cesse renouvelée du Sphinx

Dans la vieille France, certaines provinces connaissaient le droit d'aînesse. L'Ancien Testament le mentionnait déjà. On assure ainsi l'indivisibilité du fief. Dans les pays de droit coutumier s'est établi ce privilège qui attribuait au fils aîné, au détriment des cadets et des filles, une part prépondérante dans l'héritage paternel et maternel.

Le droit d'aînesse fut aboli par l'Assemblée constituante de la République française en mars 1790 et avril 1791. Sous Charles X, un projet fut élaboré qui en imposait le rétablissement, mais la Chambre des pairs l'écarta.

L'équité trouve son compte en prévoyant dans les codes civils européens d'aujourd'hui le partage de la succession en parts égales.

Il n'en reste pas moins que pour un monument comme le Château d'Auvernier, chaque ouverture de succession pose un dilemme angoissant. L'indivision n'arrange rien, elle peut se révéler mortelle. Pourra-t-on longtemps demander à des frères ou à des cousins lointains de participer à la réparation de toitures ou du chauffage qui s'abandonne ?

On vit de la vigne, certes. Mais le revenu est trop modeste pour que le commerce puisse nourrir plusieurs familles, tout en entretenant un vieux manoir.

A chaque ouverture de succession, le Sphinx exige une réponse pour déterminer l'avenir, sous peine de briser la continuité. La réponse au monstre de Thèbes consiste à dédommager les autres héritiers, mais pas seulement pour le Château. Comme celui-ci ne peut survivre que par son encavage, on est tenu de racheter en même temps vignes et commerce, cumul incontournable.

Et pourtant. Malgré les crises, les situations précaires, la mévente des vins, les maux qui s'appellent oïdium, fiscalité, araignées rouges, la tradition se perpétue.

« **Au plaisir de Dieu** ». Ces mots sont ciselés sur un linteau du petit oratoire de San Giovanni in oleo situé à deux pas de la Porta latina à Rome. Jean D'Ormesson l'a rappelé.

Souvenons-nous. En 1936, Aloys de Montmollin casse le contrat associant la branche aînée Montmollin à la branche cadette. Vingt-trois ans plus tard, il se retrouve seul à la barre. Sans de tels efforts d'unification, d'intégration qui se sont répétés tout au long de son odyssée, la propriété eût connu un sort bien différent.

c) Les femmes et le Château d'Auvernier

La première à jouer un rôle éclatant, c'est Salomé I Chambrier (1665-1738). Grâce à elle, la maison perdra son caractère vieillot, un peu médiéval. Certes, le « deus ex machina » s'appelle François Chambrier. Mais « la cuisse plaît à Jupiter » rappelle Plaute.

Leurs filles Susanne, Marie-Anne, Lucrèce tiendront à leur tour la partition plus qu'honnêtement. Avec l'aide de leur frère Jean à qui la Pompadour et les plaisirs royaux ont appris raffinements et ambition, elles dotent leur propriété d'un style inspiré de la douce France.

Après l'intermède de François III mort en 1781, Salomé II, sa sœur, en héritera. A partir de là, jusqu'en 1924, la femme régnera en maître. Christiane Grosjean se trouve dans le droit fil de la tradition.

Un calcul rapide qui ne manque pas de piquant attribue la propriété aux hommes pendant 197 ans, en partage des deux sexes durant 16 ans. Les femmes gouverneront au cours de 224 ans. Le tout donne bien les 437 ans écoulés depuis la fondation jusqu'à 1996.

Est-ce caprice de la fortune que cette prédominance féminine ? A tout le moins, on ne peut exciper de la fatalité dans la mesure où des frères existaient et auraient pu revendiquer les mêmes droits à la dévolution. Peut-être qu'ici ou là, d'aucuns se sont effacés par élégance. L'explication est-elle suffisante ? En l'espèce, nous ne croyons guère au hasard.

Pour nous, la femme s'attache davantage à la terre des ancêtres ; elle se résigne mal à l'abandon des racines premières, à son foyer qui a vu naître et mourir. A cela s'ajoute son essence profonde faite de confiance naturelle, de foi sereine, de sang-froid dans l'adversité. L'homme se révèle plus nerveux, plus sensible aux obligations impérieuses d'une grande maison. Ses réflexions le porteront d'abord à considérer les charges, l'entretien, la fiscalité, le poids que représente un manoir d'un autre âge. Au moment des

choix dans une succession, le mâle préférera bien souvent le lot exempt de responsabilités susceptibles d'engendrer un potentiel de dettes morales et juridiques.

La dévolution par le ventre, noble expression de la vieille France, marque de son empreinte l'histoire du Château d'Auvernier. Ce courage tranquille, moins fréquent chez l'homme, - nous osons le dire - est le plus beau compliment que l'on puisse faire à la mère, à l'épouse, à Eve. Réduisons ainsi à leur juste place les niaiseries de notre époque sur un féminisme de bas étage.

Que ce soit dans la réalité de l'histoire ou dans la fiction, on retrouve aisément ces qualités si proprement féminines : constance, fidélité, force d'âme. Telles Marie de Magdala, Eléonore d'Aquitaine, Scarlett O'Hara, Golda Meir. Avec la modestie qui sied à notre microcosme, que justice soit rendue à celles qui ont transmis et transmettent de génération en génération la vieille demeure.

V. En conclusion

En cet été 1996, nous achevons notre étude. Provisoirement, car nous sommes conscients de nos lacunes.

Le huitième jour du mois de janvier 1557, l'honorable et sage Blaise Junod achète à Henry Bussereux « *un morcel de pré dessus les Epancheux du dit Auvernier* ». (AChA, capitulaire de Benoît Chambrier, p.7) Deux ans plus tard, si l'on en croit la date du linteau de la porte d'entrée, le Château est construit sur un emplacement et un axe soigneusement choisis. Le canton de Neuchâtel s'étage sur trois balcons, rives du lac, vallées, montagnes. Son bord de lac est accolé à un Jura trop proche, un rien tutélaire qui lui porte ombrage tôt dans l'après-midi. Pendant que Neuchâtel et la Béroche voient le soleil disparaître en fin de journée, Auvernier, dans sa partie Sud est aussi privilégié que la rive fribourgeoise et vaudoise. Blaise Junod a, en connaissance de cause, jeté son dévolu.

Il y a plus. Au solstice d'hiver, vers le 21 décembre, la lumière du soleil couchant pénètre dans le deuxième étage par la fenêtre Ouest, marque d'un trait de feu le grand corridor exactement en parallèle et éclaire l'intérieur de la tour Est en caressant le tambour de pierre formant le cœur de l'escalier. Cette recherche des axes de lumière se retrouve souvent dans les édifices romans, notamment à la Madeleine de Vézelay. L'abbatiale, tournée vers l'Est comme il se doit, reçoit un tapis flamboyant qui guide le fidèle du narthex, par la nef, jusqu'à la Jérusalem terrestre, le choeur. Au solstice d'été, vers le 21 juin, l'axe se révèle parfait et forme un tapis de clarté. L'art, la religion et l'ésotérisme s'unissent en d'étranges connivences.

Dans quel contexte politique s'érige le manoir de Blaise Junod ? La date de 1559 est célèbre par la signature du traité de Cateau-Cambrésis aux termes duquel la France abandonne toute prétention sur l'Italie, mais conserve les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun si importants pour couvrir les frontières de l'Est. En principe, on met fin à plus de 50 ans de guerre. En réalité, les hostilités reprendront de plus belle entre les couronnes d'Espagne et de France.

Sur les ruines de l'unité chrétienne et du rêve universel de Charles Quint se fondent de nouveaux rapports de force. L'empereur vient de mourir à Yuste. Philippe II, son fils, ne résistera pas aux vertiges d'une ambition démesurée au service d'une religion intolérante. De beaux jours se préparent pour l'Inquisition, d'autant que le pape Caraffa, Paul IV, poursuivra furieusement les hérétiques. Les Provinces-Unies révèlent au monde de quoi

est capable une république marchande. En Angleterre, une reine monte sur le trône à 25 ans, le 17 novembre 1558. Elisabeth I va stupéfier les cours princières. Elle tiendra tête au pape, battra « l'Invincible armada » de Philippe II, liquidera la féodalité dans l'île. « *Plus qu'un homme et moins qu'une femme* », selon le mot de Robert Cecil, secrétaire d'Etat et confident de la reine.

La France va plonger avec délices dans la plus affreuse des guerres civiles, celle qui voit se déchirer papistes et huguenots. En 1559, Henri II est tué au cours d'un tournoi. Ses fils, les derniers Valois, n'auront pas la force d'empêcher « *le honteux bain de sang* », selon le mot de Maximilien II, empereur germanique. Une malédiction semble suspendue sur la dynastie qu'Agrippa d'Aubigné va traduire dans ses « Tragiques » :

*« Cités ivres de sang et de sang altérées,
Qui avez soif de sang et de sang enivrées,
Vous sentirez de Dieu l'épouvantable main,
Vos terres seront fer et votre ciel d'airain. »*

Et l'Eglise ? Elle a trop longtemps nargué la patience de Dieu. En quelques lustres, Luther arrache au catholicisme le tiers de l'Europe. Léon X et Clément VII ne perçoivent pas l'ampleur du séisme. Paul III (1534-1549), lui, sera un pape de choc. Il lance la contre-réforme et organise le Concile de Trente (1545-1563). Nous avons une faiblesse pour sa Sainteté. Le vieil Alessandro Farnèse est un homme de la renaissance, avec sa culture, sa finesse, sa virtuosité manoeuvrière. Frère de Giulia bella, maîtresse d'Alexandre VI Borgia, il reçoit à vingt ans le chapeau de cardinal. Mais la pourpre ne calme pas les ardeurs de la chair et ses bâtards l'entoureront, nombreux. Il servira six papes en 40 ans, n'en mourra pas, louvoyant élégamment de conciles en excommunications, de bûchers en assassinats. Il saura aussi faire appel à Michel-Ange pour le Jugement dernier de la Sixtine et confiera au Titien le soin de faire son portrait avec ses deux neveux - en réalité ses fils - Ottavio et Alessandro Farnèse (musée de Naples), chef-d'œuvre pictural et psychologique. Enfin, son palais à Rome suggère le style et la taille de ce seigneur. Il aura sauvé le catholicisme aux abois.

De ce survol, on concluera que le Château d'Auvernier, né dans une conjoncture européenne terrifiante, a la chance de se situer loin des épicentres conflictuels.

Et aujourd'hui ? Dans son ouvrage paru en 1995, « *Après eux, le Déluge* », André Fontaine rappelle les dizaines de conflits et de guerres oubliées qui déchirent actuellement le globe, avec des génocides dignes de la seconde guerre mondiale. La dislocation de l'URSS fait naître des antagonismes profonds dans le Caucase et en Sibérie, jusqu'à

provoquer l'intervention brutale de l'armée. La paupérisation des masses russes annonce des lendemains incertains. La chute du mur de Berlin, puis la désagrégation du monde communiste ne signifient pas l'entrée dans un Age d'or. Le politologue américain Francis Fukuyama a déduit un peu vite que la fin de la guerre froide signifiait la fin de l'histoire.

Et le monde libre adonné au capitalisme ou à ses cousins proches ? Endetté jusqu'à l'os, enivré par le Veau d'or, découvrant en son sein des plaies ouvertes, ce monde libéral se découvre culpabilisé, déboussolé en cette fin de siècle.

On ne peut porter toutes les misères du monde a déclaré François Mitterrand, cette fois bien inspiré. Sans jamais oublier les siens, les proches, son pays, faisons du Château d'Auvernier cette racine profonde dont chaque homme a besoin. La vérité commence par là.

*« Plus me plaist le séjour qu'ont basty mes ayeux,
Que des palais romains le front audacieux,
Plus que le marbre dur me plaist l'ardoise fine. »*

Joachim Du Bellay

Et pour le reste, au Plaisir de Dieu.

Auvernier, en ce 11^{ème} jour avant les calendes d'août de 1996.

Christiane Grosjean née Montmollin
Carlos Grosjean

Sommaire des abréviations

Nous renonçons à établir la bibliographie à laquelle nous avons eu recours. Il nous paraît avoir lu l'essentiel des ouvrages et revues traitant du Pays de Neuchâtel, ancien et nouveau régime.

En revanche, nous tenons à rendre hommage et à remercier quatre historiens qui, par leurs publications, nous ont beaucoup aidés. Leurs connaissances, leurs qualités intellectuelles ont été pour nous un soutien essentiel. Il s'agit de Messieurs :

- Jean Courvoisier,
- Louis-Edouard Roulet,
- Rémy Scheurer,
- Alfred Schnegg, hélas décédé.

Voici nos abréviations et les sources largement utilisées :

ACA	Archives de la commune d'Auvernier.
AChA	Archives du Château d'Auvernier.
AEN	Archives de l'Etat de Neuchâtel.
DHBS	Dictionnaire Historique et Biographique de la Suisse.
LRCF	Livre de Raison et Chronique de la famille Montmollin fascicule L établi par J. et P-A Borel, 1986.
LRCF	Idem pour la famille Pourtalès, fascicule M 1988.
MAH	Monuments d'Art et d'Histoire, 3 vol. de Jean Courvoisier, 1963.
MN	Musée neuchâtelois de 1864 à nos jours.
QLT 1	Edouard Quartier-la-Tente. Le canton de Neuchâtel, 4 vol., de 1897 à 1912.
QLT 2	Du même, Les Familles bourgeoises de Neuchâtel, 1903.
RS	De Rémy Scheurer : Pierre Chambrier (1542 ?-1609). Cahier no 9, 1988. Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel.

Les autres citations sont dûment précisées dans le texte.

Table des matières

	Page
I. Introduction	1
II. Le site et les bâtiments	2
a) Le Château	3
b) Les communs	5
c) Vergers et vignes	6
d) Portails Sud et Nord	7
III. Les propriétaires successifs	8
1. Blaise Junod	8
2. Les fils de Blaise Junod	9
3. Les petits-fils	10
4. Jean-Jacques de Tribolet	10
5. Pierre Chambrier	11
6. Benoît Chambrier	14
7. Jacob et Frederich Chambrier	17
8. Maurice Chambrier	20
9. Salomé I Chambrier	21
10. Jean de Chambrier	34
11. Susanne, Marie-Anne et Lucrece de Chambrier	40
12. François III Le Chambrier dit le chambellan	43
13. Salomé II de Chambrier	46
14. Caroline de Chambrier	55
15. Elisabeth Frédérique de Sandoz-Rollin	67
16. Sophie de Pourtalès	74
17. Sarah de Montmollin	80
18. Charles de Montmollin et ses deux fils Hugues et Aloys	82
19. Aloys de Montmollin	86

20. Gérald, Christiane, Jean-Jacques de Montmollin	90
21. Thierry Grosjean	91
Récapitulation des propriétaires successifs du Château d'Auvernier	93
IV. Quelques constantes de l'histoire d'une vieille demeure	96
a) Les raisons d'une pérennité	96
b) L'énigme sans cesse renouvelée du Sphinx	98
c) Les femmes et le Château d'Auvernier	99
V. En conclusion	101
Sommaire des abréviations	104
Table des matières	105

Les deux illustrations, en frontispice et en cul-de-lampe, sont de Raymond Perrenoud, artiste peintre à Coffrane/NE



Cette deuxième édition, en vingt exemplaires,
a été tirée à Neuchâtel par les soins de
Maria Sieber ce 15 septembre 1997
Deo gratias.